

Etude paysagère

## Etude paysagère - Parc éolien de Bussière-Poitevine (87)



MWh  
CO<sub>2</sub>

kWh

MW

MWc

TEP

W



# Etude paysagère - Parc éolien de Bussière-Poitevine (87) *Octobre 2016*



## Commanditaire



## Réalisation

ABIES

SARL au capital de 172 800 euros  
RCS : 448 691 147 Toulouse  
Code NAF : 7112B

7, avenue du Général Sarrail  
31290 Villefranche-de-Lauragais - France

Tél. : 05 61 81 69 00. Fax : 05 61 81 68 96  
Mail : [info@abiesbe.com](mailto:info@abiesbe.com)



# Sommaire



<b>1</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
1.1	Eléments méthodologiques généraux .....	5
1.2	Les aires d'étude .....	6
1.3	Déroulement et contenu de l'étude .....	8
<b>2</b>	<b>Etat initial .....</b>	<b>9</b>
2.1	Paysage éloigné .....	12
2.2	Paysage intermédiaire .....	25
2.3	Paysages rapproché et immédiat .....	34
2.4	Contexte patrimonial .....	41
2.5	Recommandations d'implantations .....	48
2.6	Synthèse sur l'état initial .....	49
<b>3</b>	<b>Méthodes .....</b>	<b>51</b>
3.1	Objectifs .....	52
<b>4</b>	<b>Impacts .....</b>	<b>61</b>
4.1	Impacts quantitatifs .....	62
4.2	Impacts qualitatifs .....	68
4.3	Conclusion sur les impacts visuels .....	168
<b>5</b>	<b>Mesures .....</b>	<b>169</b>
5.1	Préservation du patrimoine et du paysage .....	170
<b>6</b>	<b>Conclusion générale .....</b>	<b>175</b>



## Sommaire de l'iconographie

MWh  
CO<sub>2</sub>



kWh



MW

MWc



TEP



W

Figure 1 : Coupe topographique entre Montmorillon au nord et l'AIP (les échelles sont dilatées pour une meilleure lisibilité) .....	12	Figure 22 : Bourg de Plaisance .....	27
Figure 2 : Coupe topographique entre l'AIP et Magnac-Laval au sud-est(les échelles sont dilatées pour une meilleure lisibilité) .....	12	Figure 23 : Bourg de Lathus-Saint-Rémy et de Bussière-Poitevine.....	27
Figure 3 : Habitat traditionnel proche de Montmorillon .....	15	Figure 24 : Traitement des abords routiers .....	27
Figure 4 : Lathus Saint-Rémy et Le Dorat.....	15	Figure 25 : Bloc diagramme paysager de l'aire d'étude rapprochée.....	34
Figure 5 : Centre ancien de Bellac.....	16	Figure 26 : Coupe topographique entre l'ouest et l'est de l'aire d'étude rapprochée (localisation du trait de coupe sur la carte en page suivante).....	34
Figure 6 : Bloc diagramme paysager illustrant un paysage typique de campagne-parc (source : Atlas des paysages du Limousin).....	19	Figure 27 : Schéma d'implantation type .....	48
Figure 7 : Paysage de la Basse Marche .....	19	Figure 28 : les grands principes du calcul .....	52
Figure 8 : Bloc-diagramme paysager de l'unité des Terres Froides (source : inventaire des paysages de Poitou-Charentes) .....	20	Figure 29 : principe de calcul de l'angle vertical .....	53
Figure 9 : Vallée de la Gartempe au niveau du Roc d'Enfer .....	20	Figure 30 : principe de calcul de l'angle horizontal. ....	53
Figure 10 : Transition entre la vallée de la Gartempe et les Terres Froides.....	20	Figure 31 : principes de la synthèse des différents calculs de visibilité. ....	54
Figure 11 : Profils de la vallée de la Vienne (source : inventaire des paysages de Poitou-Charentes).....	21	Figure 32 : comparatif entre les éoliennes simulées (en haut) et réalisées (en bas).....	55
Figure 12 : Vallée de la Vienne à Moussac.....	21	Figure 33 : étapes de préparation des photomontages sous WindPro. ....	57
Figure 13 : Paysage des Brandes du Poitou.....	21	Figure 34 : réalisation des photomontages sous WindPro. ....	58
Figure 14 : Bloc diagramme paysager de l'aire d'étude intermédiaire .....	25	Figure 35 : photomontages brut obtenu avec WindPro .....	58
Figure 15 : Coupe topographique A du sud-ouest au nord-est de l'aire d'étude intermédiaire (localisation du trait de coupe sur la carte en pages suivantes) .....	25	Figure 36 : mise en page d'une simulation (implantation fictive) .....	59
Figure 16 : Eléments structurants du paysage bocager.....	26	Figure 37 : Schéma illustratif de la perception des éoliennes en fonction de la distance.....	69
Figure 17 : Maillage bocager lâche au bord de la RD729 au nord de l'aire d'étude intermédiaire .....	26	Figure 38 : Coupe topographique entre Montmorillon et le projet éolien de Bussière-Poitevine	69
Figure 18 : Paysage bocager typique .....	26	Figure 39 : Coupe topographique A entre le sud-ouest et le nord (est de l'aire d'étude intermédiaire - coupe A de l'aire d'étude intermédiaire dans l'état initial).....	70
Figure 19 : Vue sur la vallée de la Gartempe en arrière-plan .....	26	Figure 40 : Coupe topographique B entre le sud et le nord de l'aire d'étude intermédiaire .....	70
Figure 20 : vallée de la Brame, proche de Thiat .....	26	Figure 41 : Simulation n° 3 depuis Saint-Rémy-en-Montmorillon .....	71
Figure 21 : La Gartempe.....	26	Figure 42 : Simulation n° 4 depuis le lieu-dit La Liardière .....	71
		Figure 43 : Simulation n° 5 au lieu-dit Planelle .....	72
		Figure 44 : Simulation Compl 1 depuis Les Glayolades .....	72
		Figure 45 : Simulation Compl 2 depuis Les Rimpaudières.....	73
		Figure 46 : Simulation Compl 3 depuis Les Gimbrethière.....	73
		Figure 47 : Simulation Compl 4 depuis Chez Périguet .....	74

## Sommaire de l'iconographie



Figure 48 : Simulation Compl 5 depuis La Barre de Défend.....	74
Figure 49 : Simulation Compl 6 depuis La Fromenterie .....	75
Figure 50 : Simulation visuelle montrant l'inter-visibilité entre le projet éolien et la Tour de la Côte au Chapt .....	76
Figure 51 : Simulation visuelle montrant l'inter-visibilité entre le site inscrit de la vallée de la Gartempe et le projet.....	76
Figure 52 : Vue depuis les abords du donjon de Lenest en direction du projet .....	77
Figure 53 : Vue depuis le bourg de Plaisance .....	77
Figure 54 : Simulation visuelle depuis la RN147 au lieu-dit Bel Air.....	77
Figure 55 : Vue depuis les abords du château du Cluzeau .....	78
Figure 56 : Simulation visuelle depuis les remparts de Le Dorat.....	78
Figure 57 : Bardage bois et peinture vert foncé (source : ABIES).....	172
Figure 58 : Exemple de virage sur le projet éolien de Bussière-Poitevine .....	173
Figure 59 : Situation actuelle de la piste d'accès aux éoliennes E6 et E7.....	174



# 1 Préambule



1.1	Eléments méthodologiques généraux .....	5
1.2	Les aires d'étude .....	6
1.3	Déroulement et contenu de l'étude .....	8



## 1.1 Eléments méthodologiques généraux

Dans la partie 7 consacrée à l'étude du paysage et du patrimoine, le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) présente les éléments méthodologiques suivants.

« Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Extrait de la Convention Européenne des Paysages).

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ». (...)

L'implantation d'éoliennes dans le paysage participe depuis plus d'une dizaine d'années en France à la création de nouveaux paysages. Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères. Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères.

Les notions de « cumul » et d'« inter-visibilité » entre les parcs éoliens sont de nouvelles problématiques liées au développement éolien dans les paysages. (...)

Dans ce contexte, la meilleure position à adopter est celle qui se donne pour objectif la réussite d'un aménagement des paysages, et moins celle de la conservation et de la protection des paysages (au sens classique du terme) vis-à-vis de l'éolien.

En effet, la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. (...)

« Les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages (\*) ». Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour répondre à la question « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse ? » Toute tentative de réponse à la question « Comment implanter des éoliennes sans qu'elles se voient ? » est vaine compte tenu des dimensions de telles machines. (...)

L'étude du paysage et du patrimoine a pour objectifs principaux de :

- Mettre en évidence les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude ;
- Recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien ;
- Déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière ;
- Composer un projet d'aménagement de paysage ;
- Mesurer les effets visuels produits, ainsi que les effets sur la perception du territoire par la population.

Le regard que portent les populations sur « leur » paysage est (...) essentiel : « l'objectif du projet est de proposer une vision partagée entre les acteurs concernés de ce qu'est « leur » paysage, ce qu'il devient et surtout ce qu'ils souhaitent qu'il devienne ».

Le parti paysager de composition est l'ensemble des choix et des prises de position du paysagiste quant à la concrétisation du parc éolien à l'étude. Ces choix sont relatifs aux grandes lignes d'implantation (alignements, bouquets, trames régulières), à l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres et aux orientations du projet de territoire (aménagement des abords du parc, mise en scène depuis certains points de vue, etc.). L'ensemble de ces choix résulte des analyses et des études préalables (...).

Intégrée dans une étude d'impact, l'étude paysagère se fera elle aussi en plusieurs temps :

- Un état initial permettant de définir les enjeux et sensibilités du territoire ;
- Une partie variante, qui présentera les variantes qui ont amené au projet final ;
- Une partie impact qui précisera essentiellement les effets visuels du projet ;
- Une partie mesures qui déclinera un certain nombre de mesures visant à atténuer ou compenser certains des effets du projet.

## 1.2 Les aires d'étude

Concernant ces aires d'études, il faudrait plutôt parler de bassins visuels. Les rayons donnés à titre indicatif (20 km pour l'aire d'étude éloignée, 10 pour l'intermédiaire, 3 pour la rapprochée et 1 pour l'immédiate) doivent être corrigés selon la topographie et l'occupation du sol qui peuvent organiser des masques visuels. Ainsi, il n'est pas utile d'étudier une zone située au fond d'une profonde vallée à 18 km du projet si celle-ci n'a pas de lien visuel avec le site. Inversement, une zone située à 21 km présentant un enjeu fort (patrimoine, village bâti sur un point haut, etc.) devra être étudiée

L'étude est réalisée sur 4 aires d'études, dont le découpage est expliqué ci-dessous.

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) précise : « *Le nombre et l'étendue des aires d'étude ne sont pas définis par la réglementation. Chaque parc éolien présente des spécificités qui amènent le paysagiste à déterminer les différentes aires dans lesquelles il estime pertinent de mener son étude. Une étude précise et détaillée compte trois ou quatre aires d'étude emboîtées (...) : immédiate, rapprochée et éloignée. Un quatrième périmètre (intermédiaire) est souvent proposé par les paysagistes* ».

L'aire d'étude éloignée « *s'étend sur une dizaine à une vingtaine de kilomètres autour du projet : c'est la zone d'impact potentiel du projet. Elle permet de localiser le projet dans son environnement large, en relation avec des éléments d'importance nationale ou régionale, comme par exemple des sites et monuments. A cette échelle, il s'agit de montrer les «inter-visibilités» avec les monuments historiques avec les autres éléments de patrimoine non protégés, les autres parcs éoliens construits ainsi que les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement (zones habitées, lignes à grande vitesse, autoroutes, chemins de grande randonnée, points touristiques importants, panoramas, etc.). Le travail à cette échelle a vocation à vérifier les incompatibilités éventuelles du territoire vis-à-vis de l'accueil d'un parc éolien, mais il s'agit davantage de localiser le parc éolien dans son environnement que de justifier le choix de son implantation précise. La description des unités paysagères doit aider en ce sens* ». C'est l'échelle de l'unité paysagère. L'aire d'étude éloignée est basée sur un rayon de 20 km autour des projets ; cette aire de 20 km de rayon a ensuite été adaptée à la topographie et au couvert végétal : il est en effet inutile de faire aller l'aire d'étude derrière un massif forestier ou un relief à 20 km des projets... ;

Pour le projet éolien de Bussière-Poitevine, l'aire d'étude éloignée a été modifiée :

- A l'ouest, pour s'adapter aux rebords de la vallée de la Vienne ;
- Au nord et au sud, pour suivre les lignes du relief et les points les plus hauts ;
- Au sud-est, pour intégrer Bellac ;
- Au nord-est, pour s'adapter aux rebords de la vallée de l'Asse.

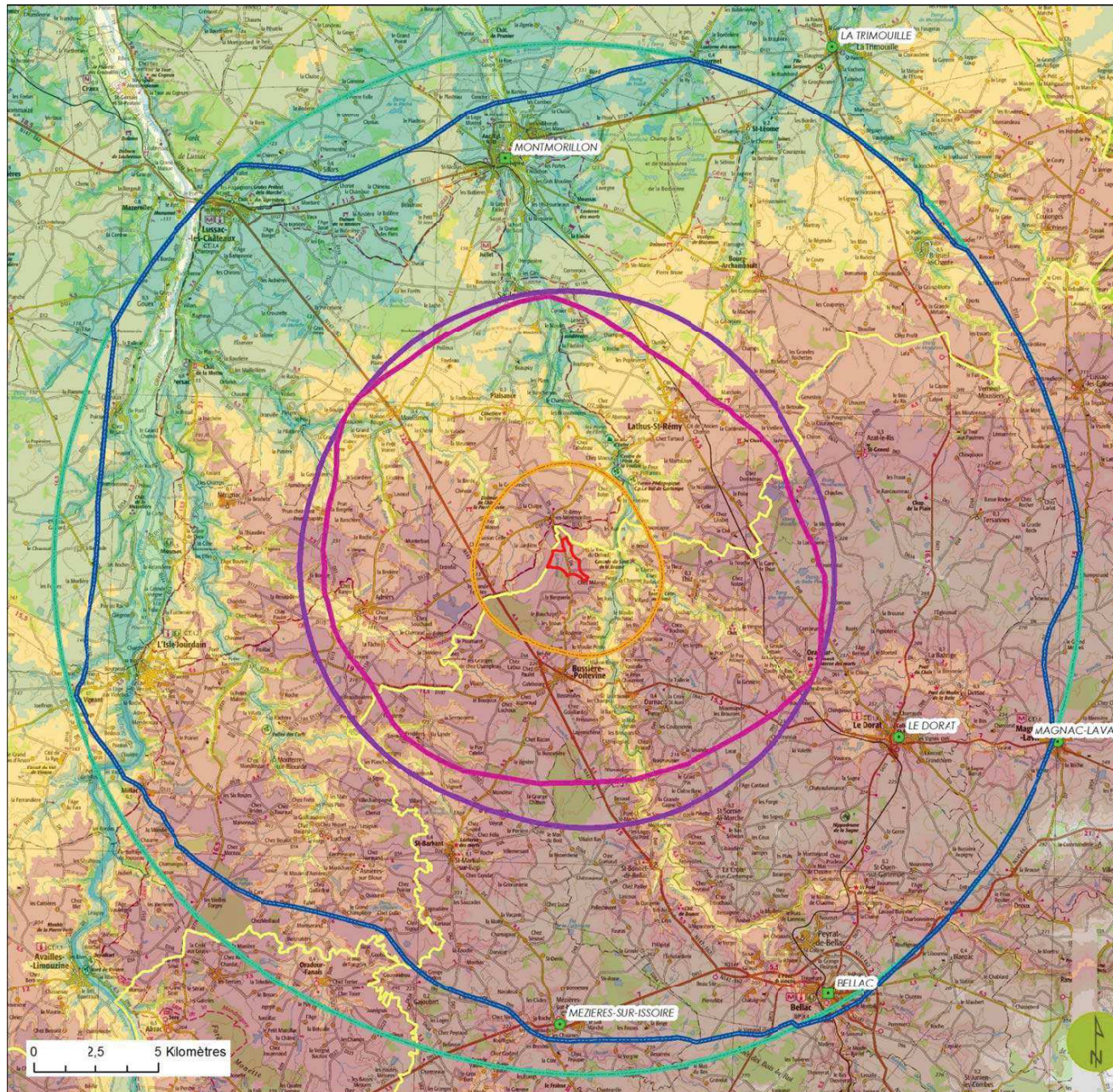
L'aire d'étude intermédiaire « *(de trois à une dizaine de kilomètres autour du projet) permet d'étudier les structures paysagères. C'est dans cette aire d'étude qu'est réalisée la plus grande partie du travail de composition paysagère. La recherche des points de vue et la compréhension de la fréquentation du site doivent aussi être envisagées de manière détaillée pour comprendre le fonctionnement visuel de la structure paysagère concernée. Sans entrer dans une description exhaustive, les formes, les volumes, les surfaces, les couleurs, les alignements et les points d'appel importants sont décrits* » ;

Pour le projet de Bussière-Poitevine, l'aire d'étude intermédiaire a été adaptée en fonction de la topographie et des points les plus hauts observés.

L'aire d'étude rapprochée permet quant à elle « *d'étudier (jusqu'à environ trois kilomètres autour du projet) les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est aussi l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet* »,

Dans le cas du présent projet éolien de Bussière-Poitevine, l'aire d'étude rapprochée a été réalisée à partir du rayon de 3 km autour de l'aire d'implantation possible.

L'aire d'implantation possible, qui, « *correspondant à l'emprise du projet, (...) est l'aire où est recherchée l'insertion fine du parc éolien. Elle permet de décrire comment le projet s'inscrit dans la trame végétale existante, les impacts du chantier et les éventuels aménagements paysagers des abords (chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.)* ».



## Bussière-Poitevine (87)



### Aires d'étude paysagère

- Aire d'implantation possible
- Rayon de 3 km - Aire d'étude rapprochée
- Rayon de 10 km
- Aire d'étude intermédiaire
- Rayon de 20 km
- Aire d'étude éloignée

- Chef-lieu de canton
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Limite régionale

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
 Source : SRTM Nasa  
 Réalisation : ABIES, Mars 2015

Carte 1 : Les aires d'étude paysagère

## 1.3 Déroulement et contenu de l'étude

Chronologiquement, l'étude débute par un « dégrossissage » bibliographique du territoire (Cf. Bibliographie) qui permet de dévoiler les grands enjeux du territoire et les principales caractéristiques du paysage local. Il donne aussi les grandes orientations de la phase de terrain, réalisée en suivant. Ces éléments bibliographiques permettent aussi de préciser les aspects de reconnaissance et de perception du territoire (aspects sociologiques).

Une phase de terrain est ensuite réalisée : elle permet d'une part de vérifier les éléments descriptifs du paysage lointain (caractéristiques des unités paysagères, sites importants, patrimoine...) cités dans la bibliographie et d'autre part d'envisager le fonctionnement plus précis du site autour de l'aire d'implantation possible. Un parcours autour de ces aires d'implantation permet de comprendre la visibilité du futur projet éolien. Ce travail de terrain est essentiellement photographique.

Ensuite, la phase de rédaction synthétise et compile les différentes données récoltées pour dégager les enjeux et les sensibilités.

La confrontation de ces résultats peut ensuite être affinée lors de rencontres avec les paysages-conseils de l'Etat (DDT ou DREAL) ou au cours de pôles éoliens.

Sur le **paysage éloigné**, les différents thèmes étudiés sont les suivants.

Le milieu physique permet de comprendre les fondements du paysage : topographie, hydrographie, géologie et occupation du sol (agriculture et forêt). Ces thèmes décrivent le type de paysages rencontrés.

Ils découlent logiquement sur la description des unités paysagères, qui réunissent des territoires en un ensemble cohérent de caractéristiques, d'évolutions et d'enjeux.

La description du milieu humain permet d'envisager la fréquentation, quotidienne (habitat, axes de circulation) ou occasionnelle (tourisme) du territoire mais aussi sa reconnaissance, institutionnelle (patrimoine réglementé) ou sociale, et sa notoriété.

L'inventaire du contexte éolien de la zone (parcs existants, documents de cadrage - ZDE ou schéma) donnera des indications sur les possibilités de covisibilité.

Un reportage photographique permet ensuite d'aborder le paysage intermédiaire : des coupes, illustrées de photographies placées le long des traits de coupe, permettent de comprendre le fonctionnement, au moins visuel, du site et de ses abords.

Les **paysages intermédiaire, rapproché et immédiat** sont abordés sous le même angle, essentiellement photographique, et permettent de bien comprendre les enjeux paysagers de proximité autour du site.

Les photographies et les cartes sont les supports de base pour décrire et définir les enjeux des paysages face aux aménagements.

Des coupes de terrain sont souvent réalisées à partir du modèle numérique de terrain : l'altitude est relevée tous les 75 ou 90 m et reportée sur un profil, sur lequel sont placés des repères. Présentement, deux coupes ont été dessinées pour analyser les profils topographiques de l'aire d'étude éloignée.

Des vues aériennes permettent aussi de bien visualiser le site dans son environnement.

Pour décrire les impacts, deux outils particuliers sont utilisés : des cartes d'impact visuel, résultant d'un calcul de visibilité (y sont cartographiés les zones qui auront une visibilité sur les éoliennes), et des photomontages, montrant la réalité de l'aménagement une fois construit.

L'étude s'appuie généralement sur les éléments bibliographiques et de documentation suivants :

- Schéma régional éolien des régions Limousin et Poitou-Charentes;
- Base Mérimée du Ministère de la Culture ;
- Données SIG des DREAL Limousin et Poitou-Charentes (unités paysagères, sites protégés, enjeux paysagers, éléments de patrimoine, paysages remarquables...);
- Modèle Numérique de Terrain : Shuttle Radar Topographic Mission (SRTM) de la NASA ;
- Occupation du sol : CORINE Landcover 2006, IFEN ;
- Carte géologique au 100000ème de la France, BRGM ;
- Photos aériennes du Géoportail et de Google Earth.

Dans un premier temps, le paysage protégé (patrimoine historique et archéologique) et touristique sera analysé selon les différentes aires d'études paysagères. Cette description constitue une première approche des sensibilités.

Elle se poursuit avec l'étude du paysage éloignée avec l'analyse du contexte physique, végétal, urbain et éolien. Ensuite, la troisième partie de l'étude concerne le paysage intermédiaire. Les structures et les visibilitées sont ici étudiées. Enfin, le paysage rapproché constitue la quatrième partie de l'étude.

## 2 Etat initial



<b>2.1 Paysage éloigné</b> .....	<b>12</b>	<b>2.3.1</b> Présentation générale.....	<b>34</b>
2.1.1 Contexte physique .....	12	2.3.2 Visibilités autour de l'AIP .....	36
2.1.2 Contexte végétal .....	14	2.3.3 Conclusion sur les paysages rapproché et immédiat .....	40
2.1.3 Contexte humain .....	15	<b>2.4 Contexte patrimonial</b> .....	<b>41</b>
2.1.4 Contexte touristique.....	16	2.4.1 Patrimoine réglementaire .....	41
2.1.5 Unités paysagères .....	19	2.4.2 Analyse par aire d'étude paysagère .....	46
2.1.6 Recommandations paysagères des documents de planification éolien .....	22	<b>2.5 Recommandations d'implantations</b> .....	<b>48</b>
2.1.7 Conclusion sur le paysage éloigné.....	24	<b>2.6 Synthèse sur l'état initial</b> .....	<b>49</b>
<b>2.2 Paysage intermédiaire</b> .....	<b>25</b>		
2.2.1 Structures paysagères .....	25		
2.2.2 Reportage photographique .....	29		
2.2.3 Conclusion sur le paysage intermédiaire .....	32		
<b>2.3 Paysages rapproché et immédiat</b> .....	<b>34</b>		







## 2.1 Paysage éloigné

### 2.1.1 Contexte physique

L'aire d'étude éloignée est à la limite des plaines du Bassin Parisien au nord et des premiers contreforts du Massif Central au sud. Le relief s'apparente à un plateau incliné vers le nord-ouest.

Les terrains de l'aire d'étude éloignée correspondent au socle cristallin du Massif Central, constitué de roches métamorphiques et granitiques. Les terrains cristallins supportent des formations tertiaires de type calcaire et marne. Les vallées sont composées d'alluvions et leurs versants de colluvions datant du quaternaire. La Basse Marche s'affirme dans le sud de l'aire d'étude éloignée et marque la limite entre différents paysages. La géologie apparaît dans le paysage à travers quelques signes distinctifs. On observe quelques affleurements rocheux calcaires au bord de la Gartempe et de la Vienne. Des murets et certaines maisons sont réalisés en granit.

La topographie de l'aire d'étude éloignée s'élève progressivement en suivant un axe nord-ouest/sud-est. Les plus basses altitudes, environ 80 m NGF, sont atteintes dans les fonds de vallées de la Vienne et de la Gartempe. Les points les plus hauts culminent à 270 m NGF dans le sud-est de l'aire d'étude éloignée.

Entre ces deux extrêmes, la topographie s'élève doucement en deux temps : la partie nord se caractérise par un relief entre 80 à 160 m puis s'élève jusqu'à 260 m. A travers la topographie, on ressent la transition entre deux régions géographiques différentes : le Poitou et le Limousin. Plus particulièrement, le nord de l'aire d'étude éloignée autour de Montmorillon s'apparente aux terres de Brandes, paysage bocager assez plat. Puis, un second ensemble géographique intégrant Saint-Rémy-en-Montmorillon, Bourg-Archambault, Lathus-Saint-Rémy, Plaisance, Adriers marque le territoire. Il s'agit des confins granitiques du Montmorillonnais. Cet ensemble fait la transition entre les terres de Brandes et la Basse Marche. La Basse Marche constitue un troisième ensemble. Le relief s'élève progressivement pour s'affirmer avec des points hauts. A l'ouest, les collines de Nérignac dépassent de 20 à 30 m les confins granitiques du Montmorillonnais.

Le réseau hydrographique forme trois vallées principales : la vallée de la Gartempe, la vallée de la Vienne et la vallée du Salleron. Leurs affluents irriguent le territoire et dessinent de nombreuses vallées secondaires, comme la vallée de la Brame et celle de la Grande Blourde. Ces vallées entaillent les formations cristallines du socle et sont plus ou moins encaissées. Les dénivelés entre les rivières et le plateau sont de l'ordre de 20 à 80 m.

Les coupes topographiques suivantes traduisent les profils topographiques rencontrés sur l'aire d'étude éloignée. La première coupe traduit la transition entre les Terres de Brandes, les confins granitiques du Montmorillonnais et la Basse Marche. Quant à la seconde coupe, elle illustre le relief marqué de la Basse Marche, appartenant aux contreforts du Massif Central.



Figure 1 : Coupe topographique entre Montmorillon au nord et l'AIP (les échelles sont dilatées pour une meilleure lisibilité)

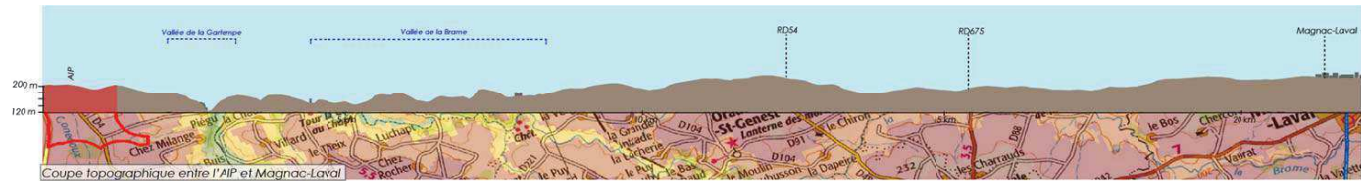
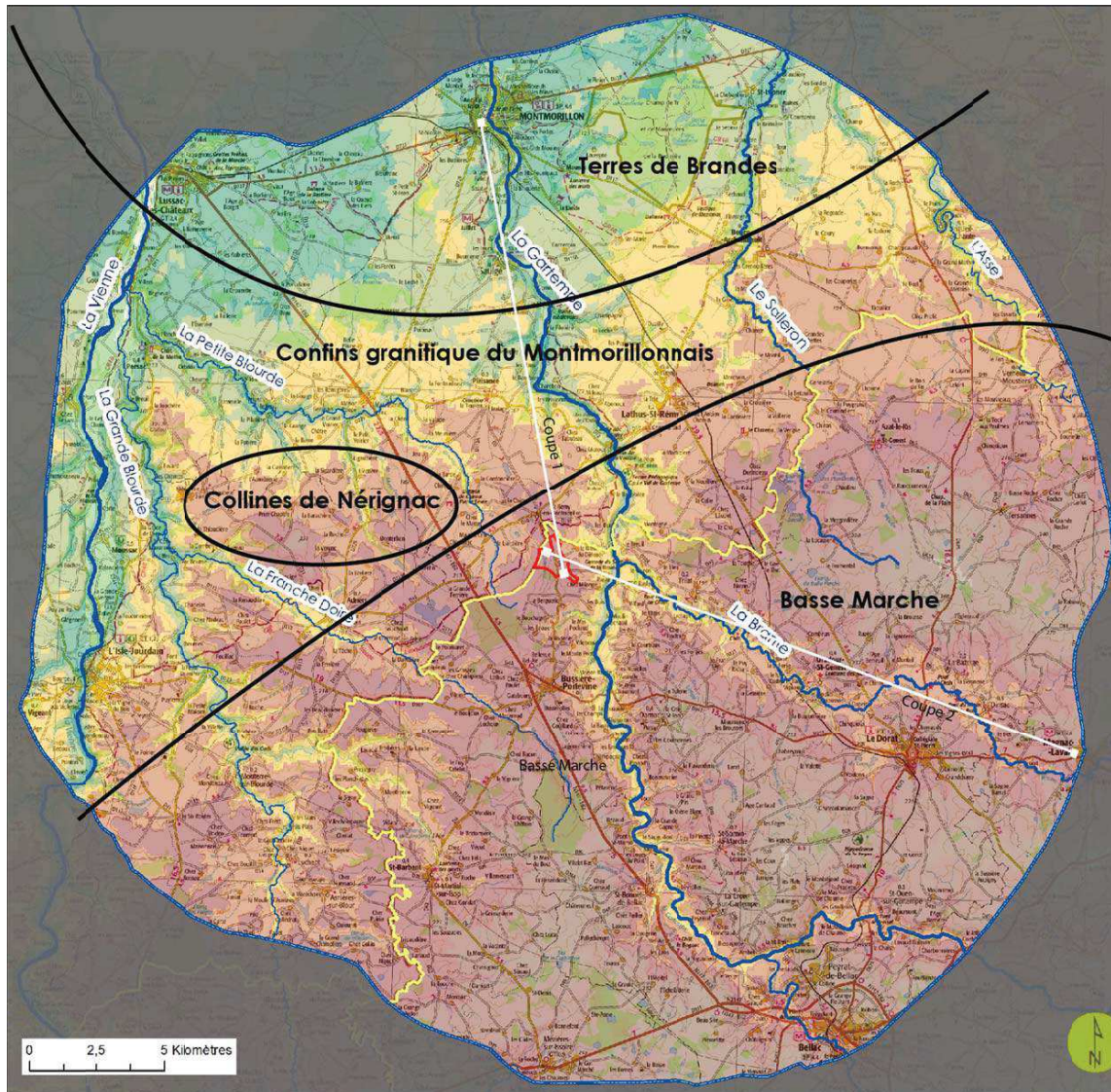


Figure 2 : Coupe topographique entre l'AIP et Magnac-Laval au sud-est (les échelles sont dilatées pour une meilleure lisibilité)



## Bussière-Poitevine (87)



### Contexte physique

#### Hydrographie

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Autres cours d'eau

#### Relief (en mètre)

- 0 - 25
- 26 - 50
- 51 - 75
- 76 - 100
- 101 - 125
- 126 - 150
- 151 - 175
- 176 - 200
- 201 - 225
- 226 - 250
- 251 - 275
- 276 - 300

- Limite régionale
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'implantation Possible

Fond : Scan100 © - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
 Source : SRTM Nasa, Bd Carthage  
 Réalisation : ABIES, Janvier 2015

Carte 2 : Contexte physique de l'aire d'étude éloignée (les traits blancs signifient les coupes précédentes)

L'aire d'étude éloignée se caractérise par un espace de transition marqué entre les paysages du Bassin Parisien et les contreforts du Massif Central. Il s'agit d'un plateau monotone incliné vers le nord-ouest au relief faiblement accusé dans l'ensemble. Trois grandes vallées entaillent le plateau granitique. Les enjeux retenus

portent sur les vallées de la Vienne, de la Gartempe et du Salleron et sur la transition entre ces paysages aux échelles différentes.

Les sensibilités du contexte physique portent sur les rapports d'échelle avec les vallées et les points hauts concentrés dans le sud de l'aire d'étude éloignée.

### 2.1.2 Contexte végétal

L'aire d'étude éloignée se caractérise par un contexte végétal que l'on peut qualifier de très vert.

La carte de Corine Land Cover (2006) permet de constater que l'aire d'étude éloignée est façonnée par l'agriculture. Les différentes activités agricoles identifiées font référence aux activités de bocage. Ce sont les prairies et les espaces cultivés qui dominent sur l'aire d'étude éloignée.

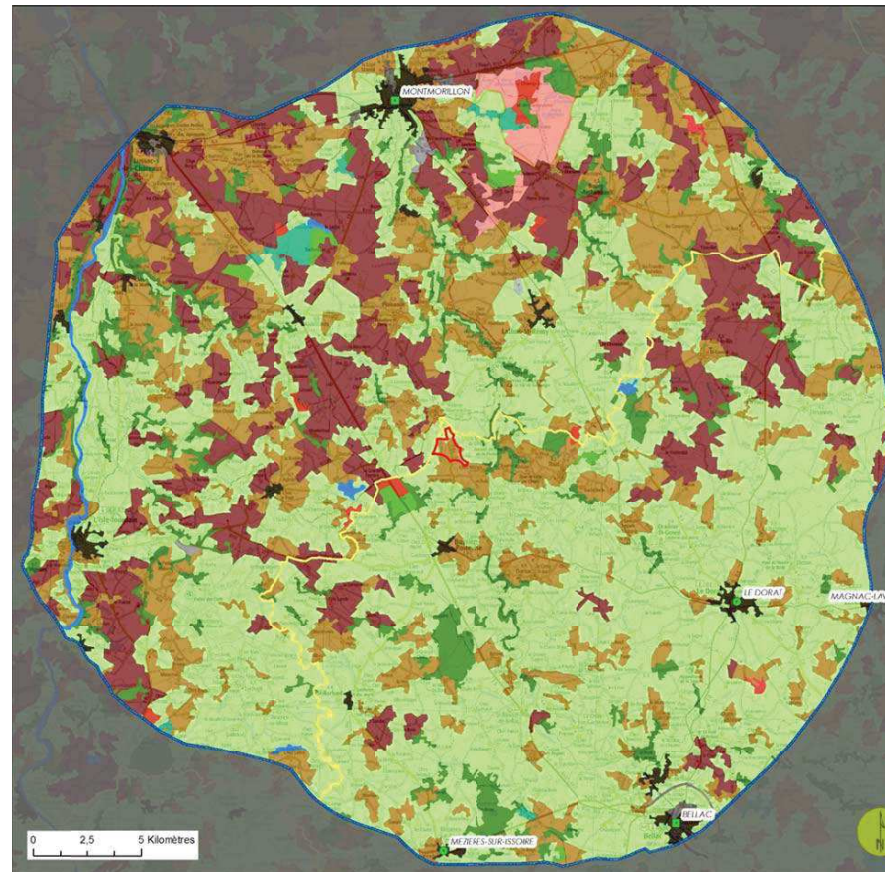
En termes de répartition dans l'espace, les prairies s'étendent sur l'ensemble du territoire, mais elles occupent davantage l'ensemble des parties centrale et sud que la partie nord. La partie nord est occupée par des cultures et par des espaces hétérogènes entre agriculture et forêt.

Une petite partie du territoire située au nord de l'aire d'étude éloignée, non loin de Montmorillon, se caractérise par une végétation de landes et broussailles formant le paysage singulier des Brandes du Poitou.

Sur le territoire étudié, le contexte végétal influence fortement les changements paysagers. En passant du sud-est au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, une dégradation progressive du bocage se perçoit. Les éléments traditionnels du bocage tendent à disparaître et se raréfient. Le maillage agricole est plus lâche. Les prairies sont moins nombreuses au profit des cultures.

Les bois et forêts sont disséminés sur l'ensemble du territoire sous la forme de petits bois sur le plateau bocager et de ripisylves dans les fonds de vallée.

Le contexte végétal traduit un paysage très vert avec de nombreux éléments paysagers : les haies, les arbres, les bois. Les enjeux portent sur la préservation de cette diversité et le maintien du maillage bocager. Les sensibilités du contexte végétal se concentrent donc sur l'intégration des éléments du projet dans ce paysage et sur le maintien des trames végétales.



Carte 3 : Occupation du sol sur l'aire d'étude éloignée

L'aire d'implantation possible s'inscrit dans un territoire bocager. Le bocage est un terme de paysage agraire résultant des évolutions conjuguées de milieu naturel et de la société rurale (Marchandau & Aubineau, 2003). Les milieux bocagers sont des espaces multifonctionnels. Les haies jouent plusieurs rôles fondamentaux dans la préservation de ce milieu : refuge pour la faune, brise-vent, maintien des sols, délimitation des parcelles et des troupeaux....



### 2.1.3 Contexte humain

Les données sur la population sont issues du recensement de l'INSEE de 2009.

Sur l'aire d'étude éloignée, les principales zones urbaines recensées sont Montmorillon et Bellac. Elles concentrent respectivement 6 900 et 4 600 habitants. Les lieux de vie secondaires atteignent entre 1 500 et 2 500 habitants. Il s'agit de Lussac-les-Châteaux (2 500 habitants), Le Dorat (2 000 habitants), ou encore de L'Isle-Jourdain (1 300 habitants).

Ces zones urbaines sont réparties de manière hétérogène sur le territoire. Certains de ces lieux de vie s'implantent dans les vallées. Montmorillon s'est développée au bord de la Gartempe, Bellac au bord du Vincou. L'Isle-Jourdain et Lussac-les-Châteaux s'implantent au bord de la Vienne.

D'autres petites unités urbaines de moins de 1 500 habitants se sont développées sur le territoire, on peut citer Lathus-Saint-Rémy, Bussière-Poitevine, Magnac-Laval, Mézières-sur-Issoire...

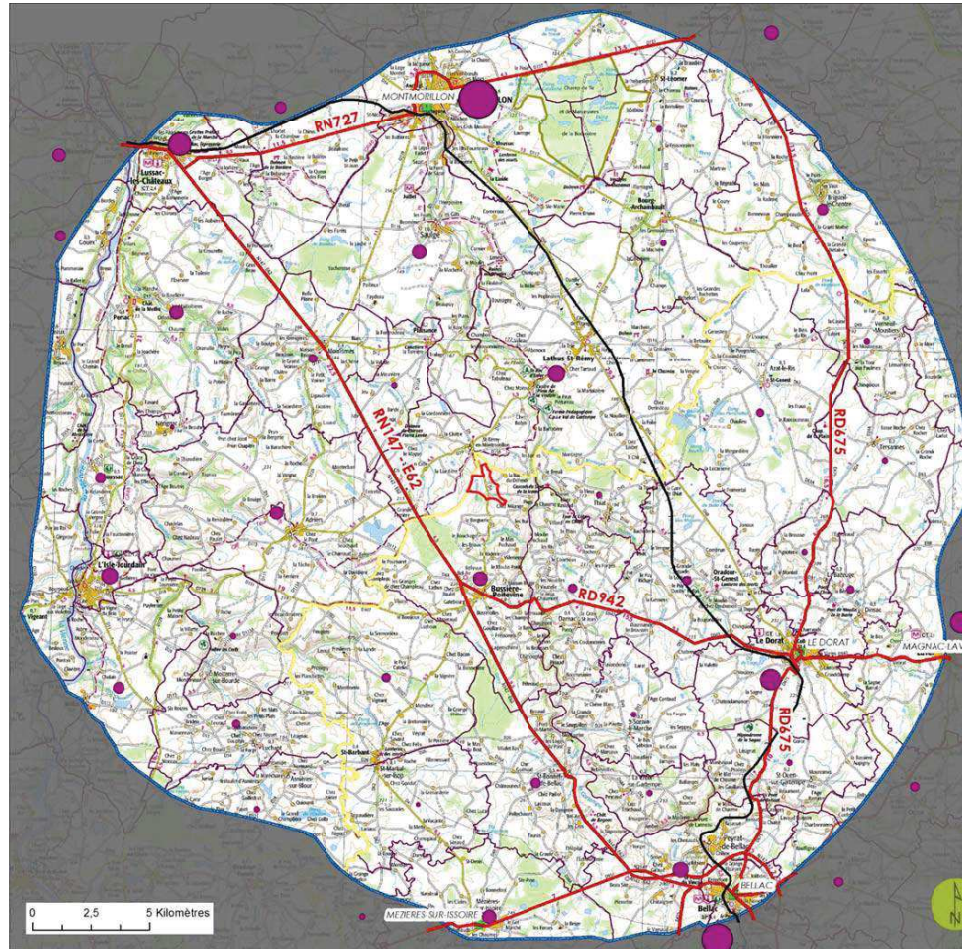
L'ensemble du territoire est parsemé d'habitations isolées et de petits hameaux. Ces formes d'habitations ont tendance à se concentrer dans les secteurs de vallée (vallée de la Vienne, vallée de la Gartempe).

L'ensemble des zones urbaines présente d'une manière générale une organisation en étoile. Elles sont reliées par un réseau d'infrastructures routières très développé et hiérarchisé.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense les axes de communications suivants :

- ✓ La ligne SNCF traversant la partie d'est en ouest l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la ligne Limoges-Bénédictins - Bellac-Montmorillon ;
- ✓ La route nationale 147 -E62 reliant Lussac-les-Châteaux à Bellac, en passant par Bussière-Poitevine dans la partie ouest de l'aire d'étude éloignée ;
- ✓ La route départementale 727 reliant Lussac-les-Châteaux à Montmorillon dans la partie nord de l'aire d'étude éloignée ;
- ✓ La route départementale 675 reliant Bellac, Le Dorat, jusqu'à La Trimouille, hors de l'aire d'étude éloignée.
- ✓ La route départementale 942 reliant Bussière-Poitevine, Le Dorat à Magnac-Laval ;
- ✓ Un réseau très détaillé de routes départementales secondaires irrigant le territoire.

Le contexte urbain de l'aire d'étude éloignée montre un territoire habité et traversé par l'homme. Les vallées et leurs rebords concentrent les zones habitées les plus importantes. Les sensibilités portent essentiellement sur les visibilitées potentielles depuis ces axes routiers fréquentés et ces zones habitées.

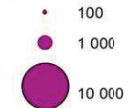


### Bussière-Poitevine (87)

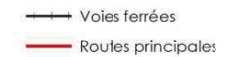


#### Contexte urbain

#### Population (nombre d'habitants)



#### Voies de communication



Fond : Scan104 © - IGN Paris. Reproduction interdite. Réalisation : ABIES, Janvier 2015

Carte 4 : Population et infrastructures de l'aire d'étude éloignée



Figure 3 : Habitat traditionnel proche de Montmorillon



Figure 4 : Lathus Saint-Rémy et Le Dorat

## 2.1.4 Contexte touristique

L'aire d'étude éloignée croise les influences touristiques des régions de Poitou-Charentes et du Limousin.

Le pays Montmorillonnais appartient au réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. « Ce label est attribué aux collectivités qui mettent en œuvre des actions d'animation et de valorisation de leur architecture et de leur patrimoine. » (Source : [www.paysmontmorillonnais.fr](http://www.paysmontmorillonnais.fr)).

Les éléments touristiques recouvrent à la fois au patrimoine culturel avec des villes et des monuments historiques et au patrimoine naturel avec des sites protégés.

En termes d'éléments bâtis, les bourgs de nombreux villages de l'aire d'étude concentrent de beaux exemples d'architecture rurale. Les villes comme Le Dorat, Bellac et Montmorillon possèdent des AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) protégeant leur patrimoine bâti et paysager.

Bellac possède son propre office du tourisme, celui-ci est classé deux étoiles et labellisé « Tourisme et handicap ». La rivière du Vincou est mise en valeur à Bellac. Un grand parc aménagé au bord de la rivière permet d'accueillir de nombreuses manifestations (festival national de Bellac, concours de pêche, le 14 juillet...). Cette rivière est également le témoin de différentes périodes historiques : le tannage des peaux, les moulins au XIII<sup>ème</sup> siècle, les chaineries limousines (principal fabricant français de chaînes en fil d'acier rond soudé) qui étaient alimentées grâce à un barrage hydroélectrique. Bellac possède également un des plus anciens témoins de savoir-faire des orfèvres émailleurs limousins. Il s'agit d'une chasse émaillée en cuivre dorée du XII<sup>ème</sup> siècle. C'est également la ville natale de Jean Giraudoux, en l'honneur duquel a été créé un des anciens festivals de théâtre en France. Cette ville médiévale met en avant son passé à travers des visites dans la vieille ville.



Figure 5 : Centre ancien de Bellac

Lussac-les-Châteaux regroupe de nombreux éléments touristiques comme le musée de la Préhistoire, les gravures préhistoriques, les sites archéologiques au bord de la Vienne. Les forges à Goux témoignent du passé industriel du territoire.

L'Isle-Jourdain développe des activités touristiques liées à la nature, au sport et à la randonnée. Des jardins sont aménagés pour la promenade et pour la découverte de plantes diverses et variées. Les plans d'eau accueillent de nombreux pêcheurs et des concours de pêches sont organisés. Autour de l'Isle-Jourdain, il est possible de faire du canoë-kayak, du ski nautique, du pédalo, du saut-à-l'élastique et de l'équitation. En limite de l'aire d'étude éloignée, on repère également le circuit automobile du Val de Vienne.

En termes d'éléments naturels, la vallée de la Gartempe présente des sites protégés. Des activités de loisirs et d'accueil permettent de les découvrir tout en les respectant.

Des infrastructures de loisirs et d'accueil du public se répartissent sur l'ensemble du territoire. On recense le long de la vallée de la Gartempe, le centre de plein air de la Vouizie, la ferme pédagogique du CPIE du Val

de Gartempe. Des visites de la vieille ville de l'Isle-Jourdain sont également organisées.

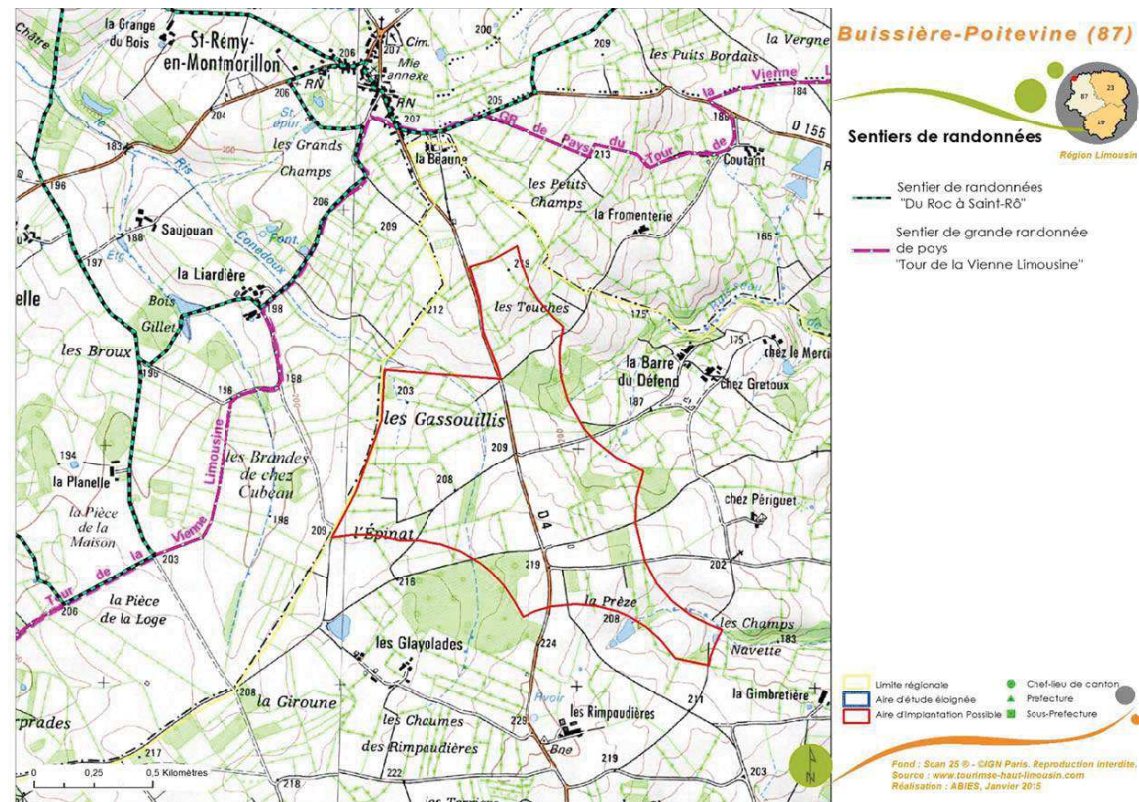
Des sentiers de randonnées sillonnent le paysage bocager et le bord des vallées. Les sentiers suivants sont identifiés dans l'aire d'étude éloignée :

- ✓ Le sentier GRP Tour de la Vienne Limousine, traversant les parties ouest et nord de l'aire d'étude éloignée et passant à 430 m au plus proche de l'AIP ;
- ✓ Le sentier de Grande Randonnée 48 à nord de l'aire d'étude éloignée ;
- ✓ Des petites boucles de randonnées à proximité de l'aire d'implantation possible détaillées par le Pays Montmorillonnais, l'office de tourisme du canton de l'Isle-Jourdain et l'office de tourisme de Bellac.

Les plus proches sentiers de l'AIP sont les suivants :

- Sentiers Du Roc à Saint-Rô, sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saint-Rémy-en-Montmorillon et Saulgé, à environ 520 m au nord de l'AIP ;
- Circuit Sur les traces des seigneurs de Champagnac, sur la commune de Bussière-Poitevine, à environ 3 km au sud-ouest de l'AIP ;
- Circuits Le chemin des Moulins, le Petit Tour et la Dame Blanche, sur la commune de Bussière-Poitevine, à environ 2 km au plus près de l'AIP ;
- Sentiers Les Chaumes du Chapitre, sur les communes d'Adriers, Moulismes et Plaisance, à environ 8 km à l'ouest de l'AIP ;
- Circuit de 58 km pour découvrir le nord du canton de l'Isle-Jourdain, à environ 8 km au plus près de l'AIP.

Les villes principales de l'aire d'étude éloignée offrent une activité touristique portée sur l'histoire et la nature. Le rapport de l'homme à son territoire est mis en avant à travers l'architecture, les savoir-faire locaux et les activités en plein air. Les sensibilités portent sur la proximité de certains sentiers de randonnées vis-à-vis de l'AIP et d'éventuelles visibilité depuis des éléments touristiques.



Carte 5 : Sentiers de randonnées les plus proches de l'AIP

## Bussière-Poitevine (87)

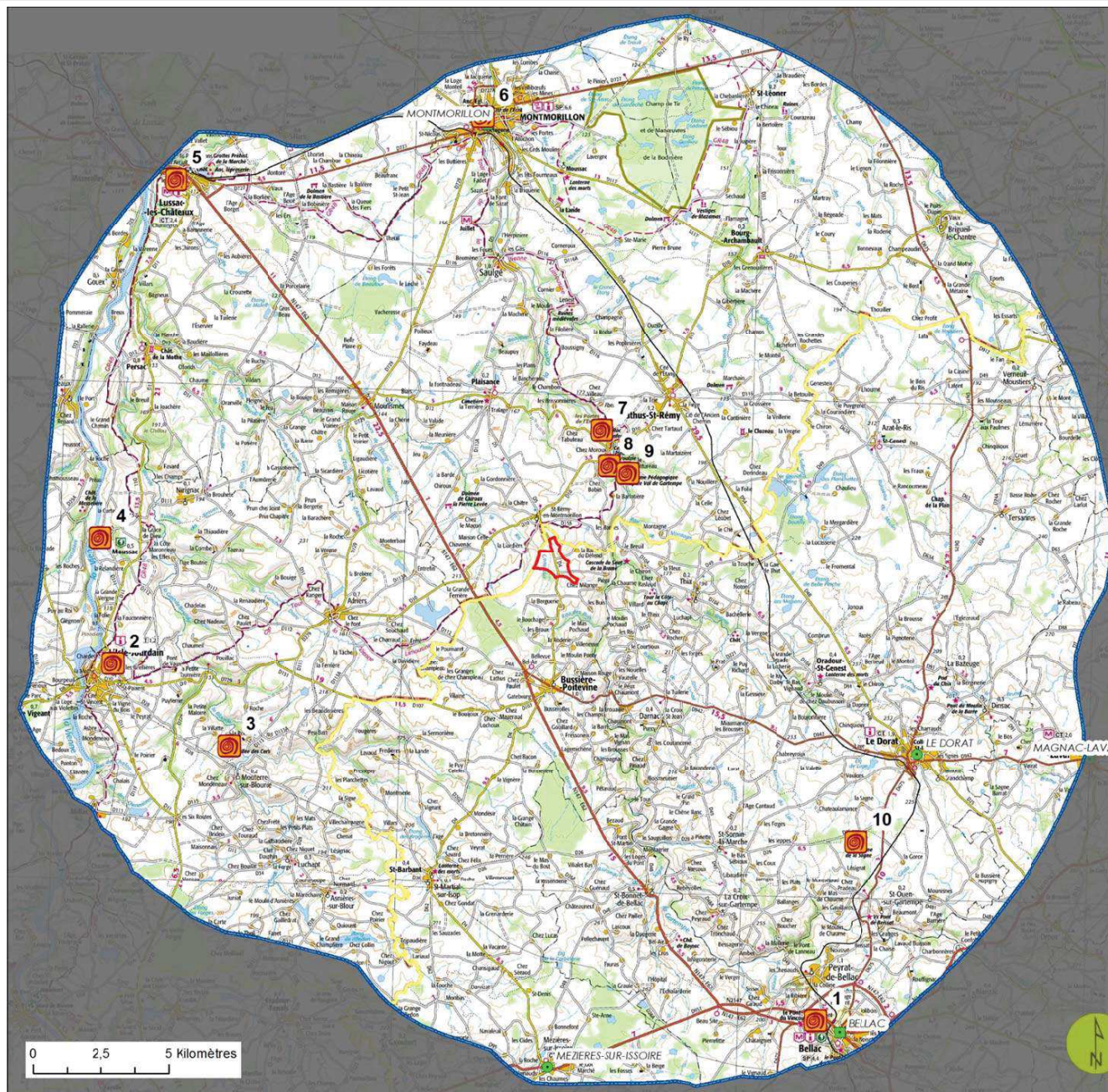


Région Limousin

### Contexte touristique

Structures touristiques

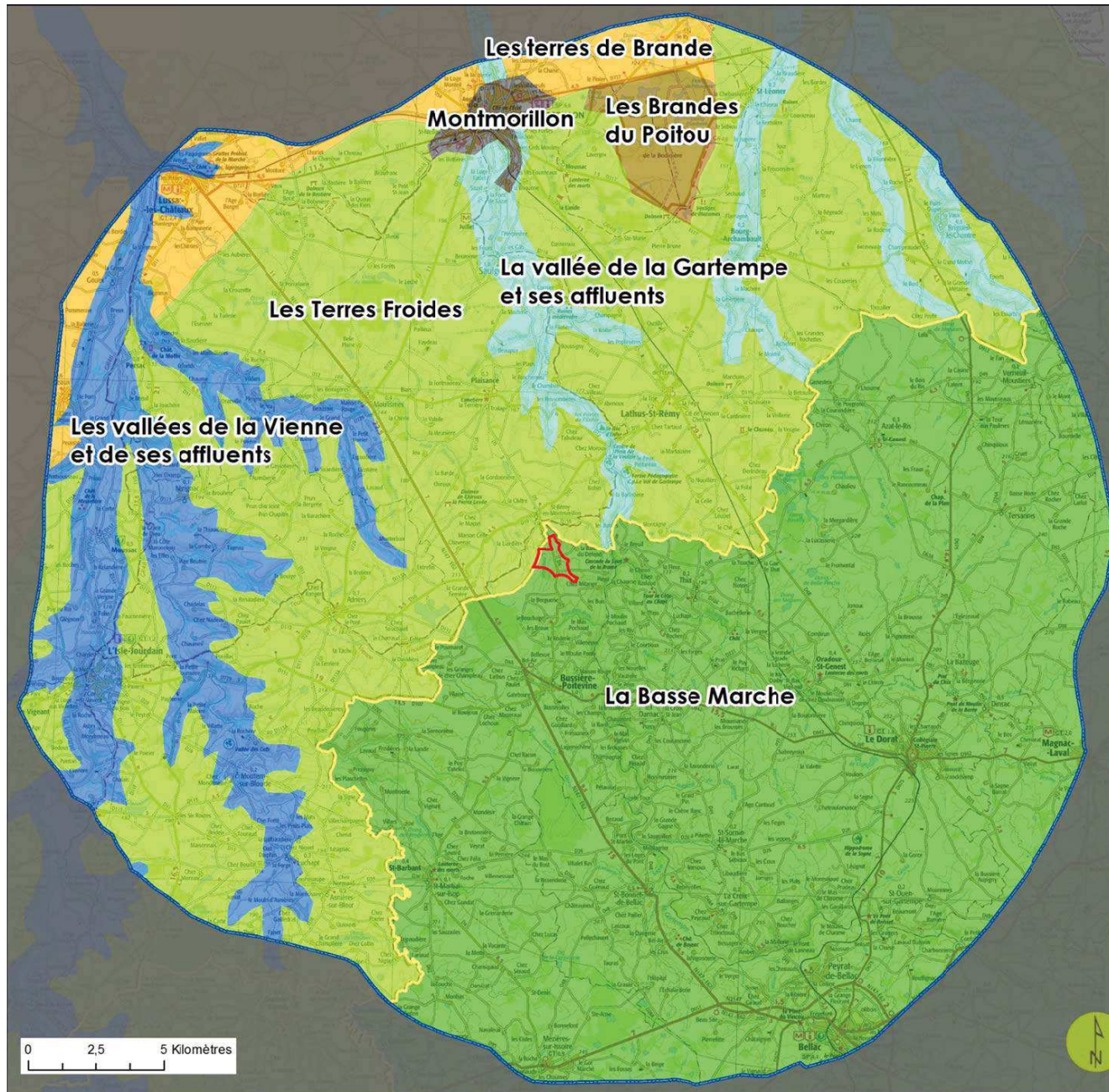
1. Ville de Bellac
2. Ville de L'Isle-Jourdain
3. Vallée des Cerfs
4. Moussac, base de loisirs
5. Ville de Lussac-les-Châteaux
6. Ville de Montmorillon
7. Roc d'Enfer
8. Centre de Plein Air La Voulzie
9. Ferme pédagogique
10. Hippodrome de la Sagne



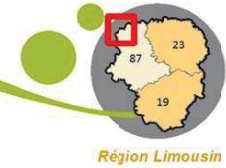
- Aire d'implantation Possible
- Aire d'étude élargie
- Limite régionale
- Chef-lieu de canton
- Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan100 © - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Mars 2015

Carte 6 : Contexte touristique



## Bussière-Poitevine (87)



### Unités paysagères

- La Basse-Marche
- Les terres froides
- Montmorillon
- Les vallées de la Gartempe et de leurs affluents
- Les vallées de la Vienne et de ses affluents
- Les brandes du Poitou
- Les terres de brandes

- Limite régionale
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'Impantation Possible

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
 Source : atlas des paysages du Limousin et inventaires des paysages de Poitou-Charentes  
 Réalisation : ABIES, Janvier 2015

Carte 7 : Les unités paysagères de l'aire d'étude éloignée.



## 2.1.5 Unités paysagères

Les unités paysagères sont issues de l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes et de l'atlas des paysages du Limousin.

L'aire d'implantation possible s'implante dans l'unité paysagère de la Basse Marche en limite avec l'unité paysagère des Terres Froides.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on identifie, en plus des unités citées précédemment, les unités paysagères suivantes :

- ✓ Les terres de Brandes ;
- ✓ Les Brandes du Poitou ;
- ✓ Montmorillon ;
- ✓ Les vallées de la Vienne et ses affluents ;
- ✓ Les vallées de la Gartempe et ses affluents.

### Détails des unités paysagères :

- ✓ L'unité paysagère de la Basse Marche

La Basse Marche s'apparente à un paysage de campagne-parc reconnaissable à l'échelle régionale. Entres autres, ce paysage se caractérise par de longues ouvertures sur de vastes prairies encadrées d'arbres en alignement ou isolés. L'arbre et la pelouse sont des éléments typiques de la campagne-parc. Ce paysage a été façonné et jardiné à travers le temps, notamment depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, les propriétaires de grands châteaux ayant profité des prédispositions naturelles pour créer des parcs paysagers de qualité. Cette ambiance de campagne-parc existe depuis plusieurs siècles. Au moins depuis le Moyen-Age, de vastes espaces cultivés côtoyaient les espaces herbagers des vallées au dense réseau de haies. L'agriculture, depuis une cinquantaine d'années s'est spécialisée dans l'élevage. L'omniprésence d'une herbe soigneusement tondue par les animaux renvoie immédiatement à la pelouse propre et nette d'un grand parc. L'agrandissement des pâtures a conduit à la suppression de haies mais les éleveurs ont su conserver les plus beaux arbres de ces haies.

Les ondulations du relief doucement vallonné permettent de dégager les vues, d'accentuer les profondeurs, de dessiner des perspectives souples et d'inviter à la promenade. Ces paysages ce sont développés dans les endroits où le bocage ancien était discontinu.

Le plateau de la Basse Marche s'étend sur environ 70 km de long pour 30 km de large. Avec une cote moyenne de 250 m d'altitude, en particulier à l'est vers Le Dorat, le relief est assez aplani. C'est au bord des rivières que le relief se creuse. A travers les ondulations du paysage, la composition bocagère se révèle : les haies taillées et les arbres s'implantent le long des parcelles jusque dans les champs. Entre les vallées, les interfluvies très plans et larges de plusieurs kilomètres sont marqués par un paysage au bocage lâche et pâturé par des ovins et bovins.

La perception du paysage varie selon que les axes routiers suivent les replats du plateau ou qu'elles franchissent les vallées. L'habitat est souvent perché sur les rebords des vallées. Les bourgs et les petites villes possèdent des vues en balcon sur la campagne. C'est le cas pour Le Dorat, Bellac. L'habitat présente des volumes simples avec des toitures en tuiles. Plus on approche vers le Berry, vers le nord-est de l'aire d'étude éloignée, plus la pente des toits augmente progressivement. Les façades sont soit enduites soit en granite apparent. Les affleurements de roche granitique, provoqués par la mise en culture des terres, ont engendré l'épierrage. Ces pierres ont été utilisées pour réaliser des murs de pierres sèches sur lesquels s'appuie la haie. Ces murs constituent des éléments identitaires du bocage local et soulignent le lien entre le village et le champ.

Le paysage de bocage présent dans la région est inégalement conservé avec une dégradation rapide. Quelle que soit la taille des parcelles en culture ou en herbe, celles-ci sont encloses de haies. La tendance actuelle est à l'agrandissement, au regroupement des parcelles avec la suppression des haies intercalaires. Dans certains endroits, le bocage a tendance à disparaître.

Les parcelles enherbées sont nombreuses, mais les cultures sont également présentes : blé, maïs, colza, tournesol... L'élevage des moutons domine dans la Basse-Marche, mais les élevages bovins sont également développés.

Les massifs boisés deviennent importants sur les versants des vallées. Partout ailleurs, ce sont les bosquets qui ferment les espaces. Ils occupent d'anciennes parcelles agricoles ou ce sont des anciens taillis. Depuis les quelques points hauts, on peut avoir des vues sur le damier arboré et cultivé.

Les villes s'insèrent dans ce paysage de campagne-parc comme des centres urbains avec de petits noyaux anciens à l'architecture homogène et de qualité qui ont été conservés. Ces villes possèdent un grand nombre d'espaces verts. Les jardins sont nombreux, de nombreuses maisons individuelles en possèdent. Les bords de rivières sont souvent aménagés comme à Bellac par exemple. Les extensions urbaines sont courantes et prennent des formes différentes : les lotissements, séparés par des terres agricoles, peuvent avoir un aspect assez « naturel » par la taille des parcelles pouvant accueillir un jardin, et un habitat pavillonnaire diffus. Ce mitage crée une urbanisation désorganisée et non structurée.

Dans ce paysage, le lien visuel entre ville et campagne est permanent. Les vues sur la campagne alentour, l'importance des jardins et espaces plantés des villes et la conservation des espaces agricoles près du tissu urbain (voir intercalés entre différentes zones urbanisées) contribuent à ce lien.

Le bloc diagramme suivant illustre les éléments paysagers typiques de la campagne-parc, et donc de l'unité paysagère de la Basse Marche. On y observe les prairies limitées par les haies habillant le relief ondulé, ainsi que les arbres présents de manière groupée ou isolée.

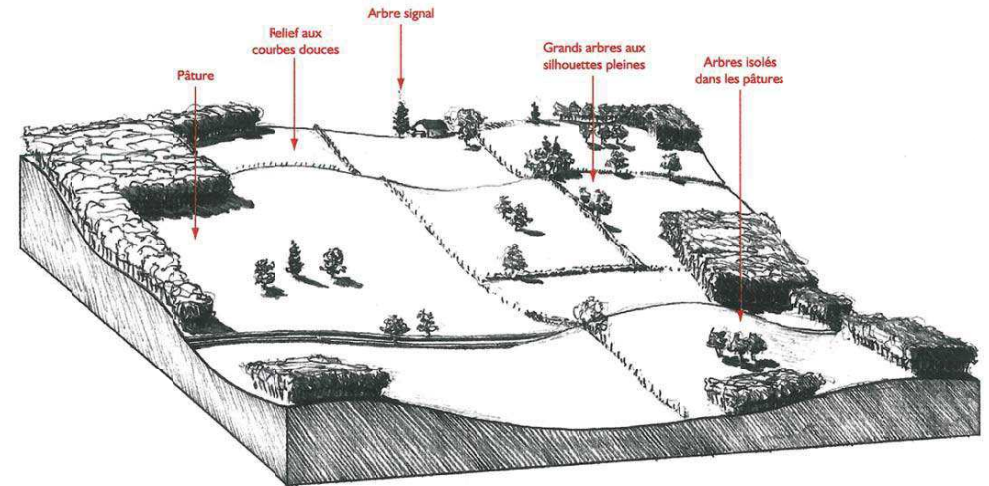


Figure 6 : Bloc diagramme paysager illustrant un paysage typique de campagne-parc (source : Atlas des paysages du Limousin)



Figure 7 : Paysage de la Basse Marche

✓ L'unité paysagère des Terres Froides

L'unité paysagère des Terres Froides se caractérise par un paysage bocager. A la limite entre la région Poitou-Charentes et Limousin, ce paysage annonce le bocage limousin. Les herbages se sont développés sous la forme de grandes parcelles dans ce paysage. Elles sont de petites tailles et forment des parcelles géométriques. Les arbres y sont peu présents à part sous forme de bois. Ce sont les vallées secondaires qui concentrent les arbres. Le vallonement du site permet de donner du relief à ce bocage. Il crée un étagement des différents éléments structurant le paysage (haie, bois, champs...). Le bloc diagramme paysager suivant montre la topographie générale de l'unité paysagère et la répartition des éléments paysagers observés.

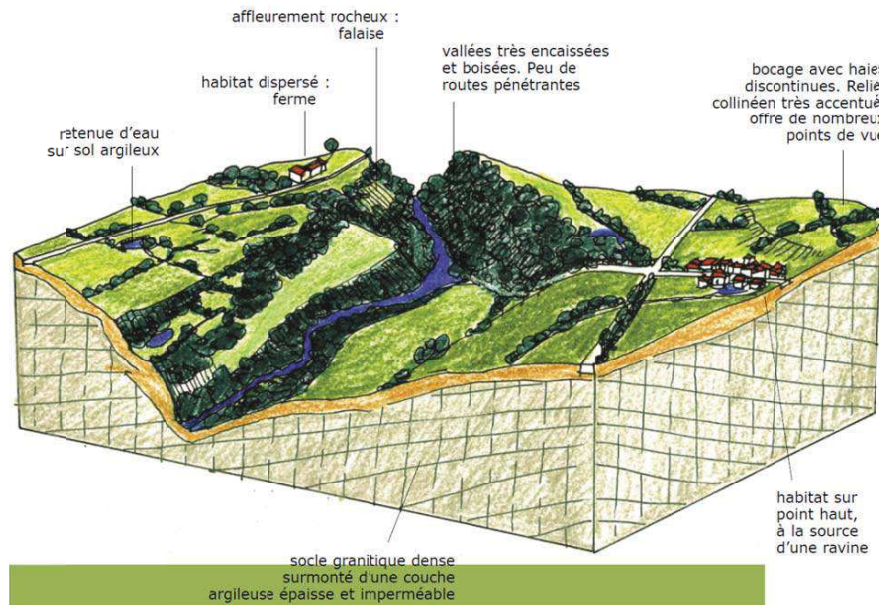


Figure 8 : Bloc-diagramme paysager de l'unité des Terres Froides (source : inventaire des paysages de Poitou-Charentes)

✓ Les vallées de la Gartempe et de leurs affluents

La vallée de la Gartempe traverse les terres de Brandes avec un fort contraste de relief. Les massifs boisés formant des ripisylves isolent deux types de paysage : celui des terres de Brandes et celui des vallées.

Ces vallées sont ressenties lors d'une approche ponctuelle, lors de franchissements de rivières ou de promenade sur quelques tronçons sur les rives. Ce sont des espaces de transition aux ambiances paysagères variées.

La vallée de la Gartempe occupe une place importante dans le paysage étudié. La vallée de la Gartempe s'inscrit dans le paysage de bocage. Elle présente un des plus importants sites naturels de la région Poitou-Charentes, notamment à Lathus où la Gartempe apparaît presque sous une forme montagnarde, traversant des falaises et des roches granitiques.

La qualité visuelle et paysagère de ces vallées est parfois remise en cause par les fronts végétaux verticaux créés par les peupleraies.



Figure 9 : Vallée de la Gartempe au niveau du Roc d'Enfer

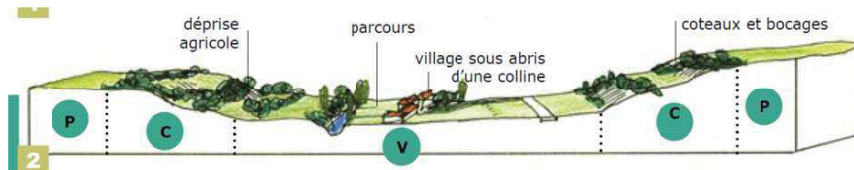


Figure 10 : Transition entre la vallée de la Gartempe et les Terres Froides

### ✓ Les vallées de la Vienne et de leurs affluents

La vallée de la Vienne présente différents visages au fur-et-à-mesure de son tracé. Sur l'aire d'étude éloignée, la vallée de la Vienne possède un profil asymétrique où les coteaux sont de tailles variables. La Vienne se ressert à différents endroits et apparait de petites parcelles bocagères entre haies et bois. Les herbages des zones humides au bord de la rivière donnent une ambiance sauvage. Certains prés ont été transformés en peupleraies, phénomène témoignant la déprise agricole.

Cette vallée est densément habitée. Elle concentre trois formes principales d'urbanisation : les villages-rues où les jardins s'intercalent entre les maisons et la rivière, l'urbanisation à flanc de coteau qui crée une transition entre l'habitat des rebords de plateau et la vallée et enfin les fermes et les hameaux isolés dans le fond de vallée.



P : plateau / C : Coteau / V : Vallée

Figure 11 : Profils de la vallée de la Vienne (source : inventaire des paysages de Poitou-Charentes)



Figure 12 : Vallée de la Vienne à Moussac

### ✓ Les brandes du Poitou

Les brandes du Poitou se démarquent de l'unité paysagère des terres de Brandes. Elles sont considérées comme un paysage singulier. Il s'agit du terrain militaire de Montmorillon. Ce paysage d'organisation complexe ne renvoie à aucune autre composition existante. Le camp militaire de Montmorillon est le plus vaste ensemble de brandes d'un seul tenant. Il est composé de bois, de brandes et d'étangs. Les terres sont pauvres, ainsi les arbres poussent peu et sont de petites tailles. Les brandes sont exploitées chaque année. Les étangs et les zones humides viennent contraster avec le paysage de lande sec. Les ambiances y sont variées. Les seuls bâtiments sont liés au camp militaire.



Figure 13 : Paysage des Brandes du Poitou

### ✓ Les terres de Brandes

Les terres de Brandes correspondent à de vastes paysages dans le département de la Vienne. Ces terres contrastent avec les unités paysagères voisines. Les usages sont variés : grandes plaines céréalières, grandes parcelles boisées, bocage... L'identité des terres de Brandes n'est pas évidente. Les motifs végétaux (bosquets, taillis, bois...) sont diversifiés et s'articulent pour former ce paysage. De nombreuses vallées traversent cette unité paysagère. Elles induisent ainsi de forts contrastes entre le plateau et le relief creusé.

L'aire d'implantation possible fait partie de l'unité paysagère de la Basse Marche, en limite avec celle des Terres Froides. Les enjeux identifiés sur ces unités paysagères portent sur la conservation du bocage, sur le maintien des silhouettes de bourgs et de petites villes, sur la conservation du patrimoine bâti et la préservation des arbres isolés. Ainsi, les sensibilités de ces deux unités paysagères vis-à-vis du projet éolien se concentrent sur le maintien des éléments bocagers et sur les rapports d'échelle entre les différents éléments paysagers et les éléments du projet.

## 2.1.6 Recommandations paysagères des documents de planification éolien

L'aire d'implantation potentielle du projet de Bussière-Poitevine s'implante dans une zone favorable du Schéma Régional Limousin.

L'aire d'étude éloignée s'étend sur deux régions, il est donc nécessaire de consulter les schémas régionaux éoliens de chaque région :

### Schéma régional éolien du Limousin

Le Schéma Régional Eolien du Limousin, validé en avril 2013, met en avant les éléments suivants concernant les impacts paysagers et patrimoniaux potentiels des parcs éoliens en Limousin.

« L'Atlas des Paysages du Limousin rappelle qu'on peut diviser la région en trois grandes ambiances paysagères : montagnarde, campagne-parc et marges aquitaines.

Chacune possède ses sensibilités et ses enjeux. Ils sont précisés rapidement ci-dessous. (...)

### 5.6.3 Recommandations paysagères

5.6.3.1 Deux appellations distinctes parfois confondues : cadre de vie et dynamique d'évolution des paysages

Une confusion entre la modification du cadre de vie et la dynamique d'évolution des paysages apparaît essentiellement à deux niveaux dans les études d'impact de projets éolien et dans la réaction de la population au regard des projets éoliens.

a/ La modification du cadre de vie concerne plutôt un individu ou un groupe d'individus qui réagit en fonction :

- ✓ du degré de "modification" du cadre de vie acceptable,
- ✓ de son avis personnel sur le développement de l'électricité d'origine éolienne.

**Recommandation :** Les positions raisonnées des riverains et des acteurs de la vie économique locale doivent être écoutées, analysées par les porteurs de projet, les élus, les services techniques en charge de l'étude des dossiers éoliens.

b/ La dynamique d'évolution du territoire est un phénomène général que l'on peut mesurer à l'échelle d'une décennie ou plus. Il faut reconnaître qu'en Limousin cette dynamique est plutôt plus lente que dans d'autres régions à forte activité économique.

**Recommandation :** Il conviendra donc aux bureaux d'études, aux élus, aux services techniques de soutenir les projets qui produiront de nouveaux paysages cohérents avec éoliennes.

### 5.6.3.2 Créer de nouveaux paysages cohérents

L'implantation d'éoliennes dans le paysage participe depuis plusieurs années à la création de nouveaux paysages plus ou moins bien perçus par les riverains.

La création de nouveaux paysages cohérents avec éoliennes est obtenue lorsque les parcs ont une implantation en accord avec les structures

paysagères locales. Pour les techniciens du paysage, cette cohérence s'apprécie à partir d'une analyse rigoureuse, faisant abstraction de toute subjectivité individuelle et s'appuyant sur la perception et l'appréhension des structures paysagères par la sensibilité collective donnée et cultivée par le milieu social et la culture ambiante.

Pour les "non spécialistes" cette notion de cohérence est reconnue lorsque les éoliennes ne portent pas atteinte à l'équilibre du paysage.

### 5.6.3.3 Une vision globale du développement de l'énergie éolienne en Limousin

Afin d'optimiser la réussite du Schéma Régional Eolien du Limousin, il conviendra à tous les partenaires associés au processus de développement de cette énergie, d'avoir une position commune réfléchie et raisonnée.

Ainsi, on évitera le mitage excessif du territoire par de très nombreux parcs disséminés dans l'espace, déconnectés du support paysager global. De tels excès pourraient entraîner un rejet de la filière éolienne par la population et ruiner les ambitions affichées dans le Schéma Régional Eolien.

### 5.6.4 Définition des structures paysagères

S'il peut y avoir des géographies sans paysage "reconnu", il ne peut y avoir, à contrario, de paysage sans géographie perceptible et lisible. Sur nos territoires, il n'y a pas non plus de paysage sans histoire, qu'elle soit lisible, sue et/ou imaginée. Néanmoins, pour qu'il y ait véritablement "paysage", il faut absolument quelque chose de plus que la somme de composantes de la géographie et de l'histoire : il faut que le "sentiment" du paysage puisse être suscité, que l'Esprit ou le Génie des lieux puisse être convoqué, autant par le support (l'espace concret et ses structures motifs) que par l'apport (les projections des regards).

Les structures morphologiques du territoire, aussi bien naturelles que culturelles, sont les principaux agents du support qui animent l'espace et le rendent signifiant et "motivants", donnant prise au paysage.

La notion de structures paysagères peut se définir, autant en termes de signification que de motivation, selon trois groupes.

#### 5.6.4.1 Les structures spatiales identifiantes (les motifs spatiaux de la charpente paysagère)

- ✓ **Morpho géographiques :** Il s'agit là des structures morpho géographiques jouant dans la perception en tant qu'espace et ayant un rôle prépondérant dans l'identification du territoire et la motivation paysagère comme les allées, vallons, plaines, plateaux, buttes, collines, lacs, etc. identifiés en termes de typologie géographique, de limites et de continuités.
- ✓ **Anthropiques :** Il s'agit ici des structures relevant essentiellement du fait de l'homme. Parcellaire particulier, utilisation caractéristique des sols (champs, forêts, etc.), identifiés en termes de limites et de caractères.

#### 5.6.4.2 Les structures d'articulations (les motifs charnières ou fédérateurs de la charpente paysagère)

- ✓ **Morpho géographiques ou naturelles :** Les structures d'articulations (cours d'eau, lignes de crêtes, sommets, cols, rebords, rivages etc. ...) sont souvent les premières lues et concourent fortement à révéler et caractériser les structures spatiales au-delà de la physionomie. Ces articulations sont de puissants agents signifiants et motivants de la perception

paysagère. Beaucoup se voient couronnés, par le regard social, d'une dimension emblématique.

- ✓ **Anthropiques :** Certaines structures du fait de l'homme se révèlent comme de formidables agents de la perception et de la lisibilité des paysages. Villes, villages, voies etc..., pour peu qu'ils se combinent et s'articulent avec des structures naturelles, fédèrent les regards et aussi donnent à lire, à comprendre et à sentir les paysages.

#### 5.6.4.3 Les détails identifiants (motifs de détails signifiants)

Parfois c'est un détail qui donne prise au paysage, il est alors souvent érigé au grade d'emblème par le regard social. Néanmoins, tous les détails identifiants des paysages n'ont pas valeur emblématique. Ils peuvent participer à l'édifice structurel et contribuer à fédérer les regards, même avec des rôles secondaires. Ils sont, eux aussi, de deux natures différentes :

- ✓ **Naturels :** (rochers, cascades, étangs, bois, bosquets etc. ...) ;
- ✓ **Culturels :** (murs, architectures, bâti vernaculaire, histoires, légendes etc. ...) .»

La DREAL du Limousin identifie des sites emblématiques reconnus pour leur valeur paysagère et naturelle. Sur l'aire d'étude éloignée, on en recense quatre, dont le plus près est à 2 km au sud-est de l'AIP, la vallée de la Brame.

Les autres sont les suivants :

- La zone naturelle de Rischauveron, à 8 km à l'est ;
- Le méandre du Vincou, à 15 km au sud-est de l'AIP ;
- La vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe, à 15 km au sud-est de l'AIP ;
- Le château de Chercorat, bois prairies et grands arbres, à 17 km au sud-est de l'AIP.

Le SRE Limousin a identifié des secteurs sensibles classés comme des zones favorables soumis à de fortes contraintes. Ces secteurs sont les lignes de crêtes, les sommets isolés et les rebords paysagers. L'AIP ne se situe sur aucun de ces secteurs.

### Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes

Le Schéma Régional Eolien (validé le 29 septembre 2012) de Poitou-Charentes met en exergue plusieurs enjeux paysagers :

- **Les paysages emblématiques de la région :** « Ces territoires sont identifiés comme zones ou espaces très contraints où le développement de l'éolien est inadapté. »

L'AIP ne s'implante pas dans un paysage emblématique. Aucun n'est répertorié dans l'aire d'étude éloignée.

- **Les vallées :** « Les vallées font partie intégrante de l'identité régionale, issues des conditions naturelles et de la constante d'une occupation humaine plurimillénaire. Au vu de la faiblesse des reliefs présents dans la région, ces vallées sont particulièrement sensibles à l'introduction d'éléments monumentaux tels que les éoliennes qui peuvent créer des points d'appel dans le paysage. Les vallées risquent ainsi d'être occultées et la dimension culturelle qui leur est liée, oubliée. »

D'après la carte des zones de vigilance des principales vallées du SRE, l'aire d'implantation possible s'implante à 1,5 km de la vallée de la

Gartempe. La limite est de l'AIP est bordée par la zone de vigilance définie par le schéma régional

- **Les paysages singuliers** : « Chaque paysage de cette catégorie possède des caractéristiques si particulières qu'il se distingue fortement des grands types paysagers identifiés par ailleurs. »

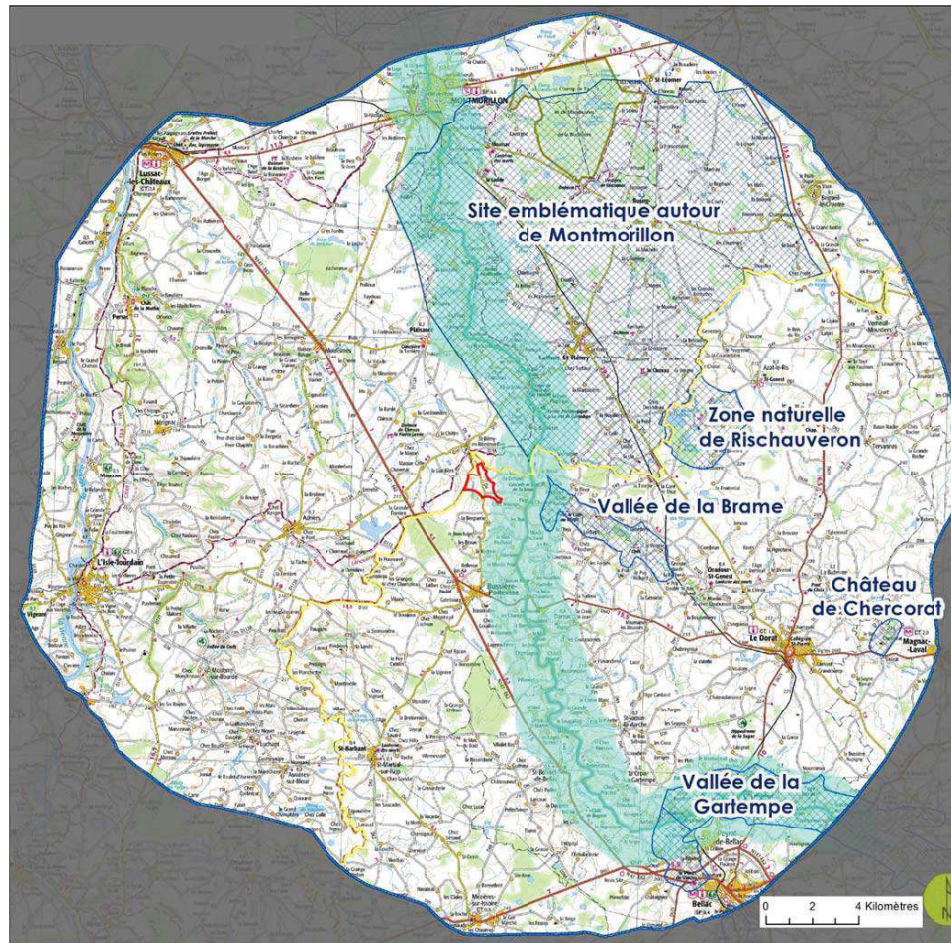
Ces "paysages singuliers" ne correspondent à aucun autre (y compris hors région) et n'ont donc pas grand chose de commun entre eux, si ce n'est qu'ils ont, chacun, leurs propres spécificités. En surface, ils représentent moins de 0,5% du territoire régional. Ces paysages sont par ailleurs généralement fortement corrélés à des enjeux biologiques importants. (...)

Le Pinail, vaste plateau caractérisé par les « brandes du Poitou » et les mares, présente une configuration paysagère associée à des modes de gestion très spécifique. D'autres lieux aux caractéristiques paysagères équivalentes, mais moins (re)connus, de moindre importance en superficie ou disséminés dans le vaste territoire des brandes du Poitou lui ressemblent. Mais le Pinail, de par l'étendue et la cohérence du site ainsi que les modes de gestion actuels (associés au statut de Réserve Naturelle et de site Natura 2000), constitue véritablement aujourd'hui une figure unique. Historiquement, ce paysage est marqué par la présence de meuliers liés à l'exploitation des roches pour la réalisation des meules de pierre à destination des moulins. »

L'aire d'implantation possible se localise à plus de 13 km au sud-ouest du paysage singulier des Brandes du Poitou.

On recense les parcs autorisés suivants :

- ✓ Projet éolien des Basses Marches : 23 éoliennes réparties en 4 sites ; autorisé avec recours ;
- ✓ Parc éolien autorisé d'Adriers, 10 éoliennes au sud-ouest de l'AIP, à environ 10 km. Il est en cours de construction.



### Bussière-Poitevine (87)



#### Recommandations paysagères des SRE

Territoires emblématiques cités dans les SRE Limousin et Poitou-Charentes

Zone de vigilance de 1,5 km des vallées : Vallée de la Gartempe (la plus proche)

Limite régionale

Aire d'étude éloignée

Aire d'implantation Possible

Fond : Scan100 ©-IGN Paris. Reproduction interdite.  
Source : SRE Limousin et Poitou-Charentes  
Réalisation : ABIES, Janvier 2015

Carte 8 : Recommandations des SRE Limousins et Poitou-Charentes

### 2.1.7 Conclusion sur le paysage éloigné

---

Le paysage éloigné est un paysage rural, très vert et exploité par l'homme qui se situe dans un espace de transition entre les paysages du Bassin Parisien et les contreforts du Massif Central. Il s'agit d'un plateau monotone incliné vers le nord-ouest au relief faiblement accusé dans l'ensemble. Trois grandes vallées entaillent le plateau granitique. Ces vallées sont boisées et constituent des paysages intimes et différents. Sur le plateau, la végétation habille le territoire sous différentes formes : bois, bosquets, haies. Les prairies et pâturages sont nombreux et typiques du paysage. Le bocage domine sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, bien qu'il montre des signes de faiblesse dans le nord. L'homme s'est implanté sur le plateau en formant quelques grandes unités urbaines. Les rebords des plateaux sont habités, mais l'habitat se traduit ici par des hameaux ou des fermes isolées.

L'unité paysagère concernée par l'aire d'implantation possible est celle de la Basse Marche, en limite avec celle des Terres Froides. Toutes deux traduisent des paysages bocagers typiques du Poitou et du Limousin.

Les enjeux du territoire éloigné portent donc :

- ✓ Sur les vallées de la Vienne, de la Gartempe et du Salleron et leurs rebords ;
- ✓ Sur la préservation de la diversité végétale et le maintien du maillage bocager ;
- ✓ Sur la conservation du bocage, sur le maintien des silhouettes de bourgs et de petites villes, sur la conservation du patrimoine bâti et la préservation des arbres isolés au niveau de l'unité paysagère des Basses Marches et des Terres Froides.

Les sensibilités du territoire éloigné portent donc :

- ✓ Sur les rapports d'échelle avec les vallées et les points hauts concentrés dans le sud de l'aire d'étude éloignée ;
  - ✓ Sur l'intégration des éléments du projet dans le paysage bocager et sur le maintien des trames végétales ;
  - ✓ Sur le maintien des éléments bocagers et les rapports d'échelles entre les différents éléments paysagers et le projet ;
  - ✓ Sur la prise en compte des recommandations des schémas régionaux éoliens et des parcs éoliens autorisés dans l'aire d'étude éloignée.
-

## 2.2 Paysage intermédiaire

### 2.2.1 Structures paysagères

L'aire d'étude intermédiaire se compose de structures paysagères morpho-géographiques<sup>1</sup> et anthropiques<sup>2</sup> différentes. En croisant les données des atlas paysagers et du terrain, les formes bocagères ressortent de l'analyse du paysage intermédiaire. En effet, les deux principales unités paysagères retenues dans l'aire d'étude intermédiaire sont les Terres Froides et la Basse Marche.

Il faut également prendre en considération les vallées traversant ces paysages bocagers. Ces vallées sont suffisamment importantes pour constituer des unités paysagères : la vallée de la Gartempe et ses affluents et la vallée de la Vienne et ses affluents.

L'homme s'est installé sur ce territoire de préférence sur les plateaux : Bussière-Poitevine, Lathus-Saint-Rémy et Adriers constituent les plus grandes unités urbaines de l'aire d'étude intermédiaire. Des petits villages et hameaux ponctuent le territoire et rendent le territoire habité et vivant.

Sur le bloc diagramme paysager suivant, on note que le réseau hydrographique est développé et que les vallées sont encaissées dans le paysage. On remarque également que le territoire possède de nombreux hameaux et petites villes, bien connectées entre eux par un réseau hiérarchisé de routes départementales et communales.

L'entaille réalisée par la vallée de la Gartempe est bien visible sur la coupe ci-contre. On voit que l'aire d'implantation possible s'implante à proximité de la vallée sans être dans la zone de rupture de pente. Mis à part la vallée, le relief apparaît peu marqué et assez plat.

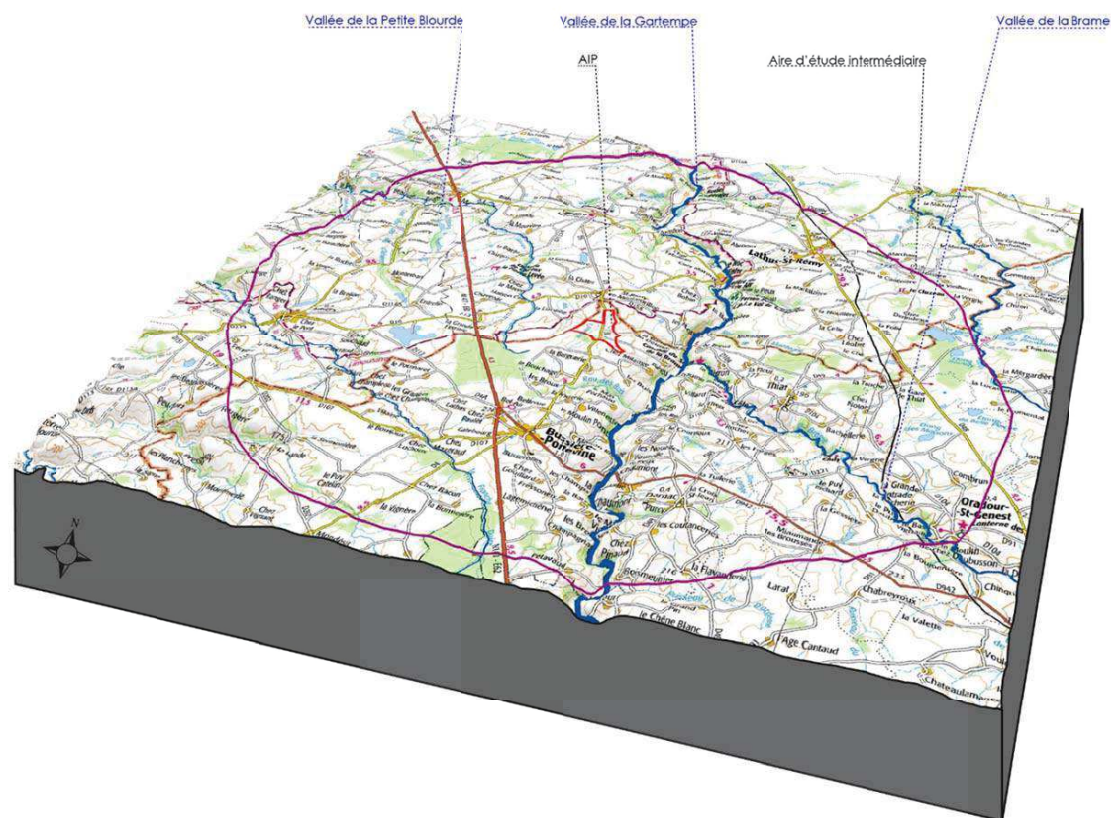


Figure 14 : Bloc diagramme paysager de l'aire d'étude intermédiaire

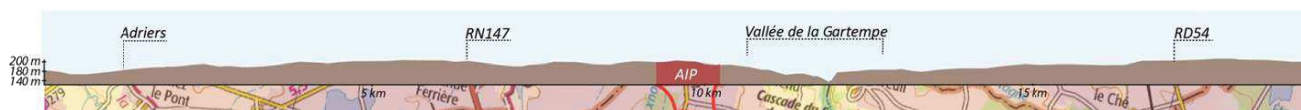


Figure 15 : Coupe topographique A du sud-ouest au nord-est de l'aire d'étude intermédiaire (localisation du trait de coupe sur la carte en pages suivantes)

<sup>1</sup> Les structures paysagère de type morpho-géographique correspondent aux formes liées au relief. Elles peuvent être des éléments spatiaux, comme les vallées, vallons, plaines ou des éléments d'articulation comme les cours d'eau, les lignes de crêtes, les sommets, cols et rebords...

<sup>2</sup> Les structures paysagères de type anthropiques correspondent aux formes liées aux actions de l'homme. Elles peuvent être des éléments spatiaux comme le réseau parcellaire ou des éléments d'articulation comme les villes, villages, voies....

✓ Les paysages bocagers

Les paysages bocagers sont principalement structurés par la trame agricole. Cette trame dessine les parcelles cultivées et pâturées ceinturées de haies qui forment un véritable réseau. L'intensité et le ressenti du bocage varient selon les endroits. Le bocage est davantage marqué au sud de l'aire d'étude intermédiaire.

Les haies bocagères se composent généralement d'arbres de haut-jets dominant des haies arbustives basses. Quand le maillage se relâche, le paysage se dégage. Dans la partie nord de l'aire d'étude intermédiaire, le bocage est moins marqué. Les haies sont basses et taillées. Ici, le bocage se fait discret et moins structurant. Au contraire, dans la partie sud de l'aire d'étude intermédiaire, les haies sont plus soutenues et nombreuses. Le bocage est ici davantage un élément identitaire.

L'arbre isolé est peu rencontré sur le territoire étudié. On le croise sous forme de petits bois voire de grand bois, notamment au sud-ouest avec la forêt du Défant. D'une manière générale, ces bois révèlent les vallées et les vallons en s'implantant sur leurs flancs.

Les différents éléments du bocage s'identifient dans le paysage :



Figure 16 : Eléments structurants du paysage bocager



Figure 17 : Maillage bocager lâche au bord de la RD729 au nord de l'aire d'étude intermédiaire

Le bocage structure les vues. Chaque paysage est rythmé par les éléments structurants du bocage. Les haies petites ou grandes et les bosquets vont créer tout un jeu de découverte pour l'observateur. Au fur-et-à-mesure de ces déplacements, le paysage évolue à chaque obstacle visuel. La photographie ci-dessous traduit ce paysage fourni en éléments.



Figure 18 : Paysage bocager typique

✓ Les paysages de vallées

Une dizaine de cours d'eau parcourent l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit d'affluents et de sous-affluents de la Vienne et de la Gartempe.

Ces cours d'eau entaillent le paysage local et forment ainsi de petites vallées. Celles-ci s'orientent d'une manière générale nord-est/sud-ouest, voire nord-sud.

A travers les dénivelés topographiques et le couvert végétal qui se densifie, les vallées ressortent dans le paysage. Ces vallées sont parfois densément boisées ou bien possèdent une trame bocagère dense. Ainsi, les fonds de vallée ont leur propre ambiance. Le paysage se ferme et est de nature intimiste.

Ces vallées animent les paysages bocagers décrits précédemment. Les vallées constituent les rares éléments de relief dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles rompent le rythme entretenu par le bocage en imposant une rupture topographique et un changement de végétation. En termes d'analyse paysagère, les vallées se déclinent en trois parties distinctes (fond de vallée, rebord de vallée et pentes des vallées).

Ici, les fonds de vallées de la Gartempe, de la Petite Blourde, de la Brême et de la Franche Doire sont densément boisés. Depuis les fonds de vallée, les relations visuelles sont fermées. Les pentes sont recouvertes de bois limitant les ouvertures visuelles. Les rebords des vallées constituent les secteurs les plus sensibles des vallées. En effet, les rebords correspondent à la rupture de pente. Il s'agit d'un espace de transition entre les paysages bocagers et le paysage de vallée. L'occupation végétale est en transition. Elle s'intensifie progressivement jusque dans le fond de vallée. Cette zone est sensible de par les changements topographique et végétal. C'est ici que les rapports d'échelle sont les plus délicats. Il est nécessaire de protéger la silhouette de ces vallées en conservant les échelles de l'ensemble des éléments paysagers. La vallée de la Gartempe se situe à environ 1 km de l'AIP au plus près. La pointe sud-est est incluse dans la zone de vigilance d'1,5 km stipulée dans le SRE Poitou-Charentes. C'est une sensibilité à prendre en compte.



Figure 19 : Vue sur la vallée de la Gartempe en arrière-plan



Figure 20 : vallée de la Brême, proche de Thiat



Figure 21 : La Gartempe



✓ Les paysages construits

Les paysages urbains, à cette échelle, sont peu développés. En termes d'espace, on observe que ce sont les bourgs de Bussière-Poitevine et de Lathus-Saint-Rémy les plus importants. Les bourgs d'Adriers, Plaisance et Oradour-Saint-Genest ressortent à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire. Toutefois, les communes sont faiblement peuplées. Lathus-Saint-Rémy est la commune la plus peuplée et concentre 1 300 habitants (source INSEE, recensement de 2009). La commune de Bussière-Poitevine compte 1 000 habitants en 2009. Les autres communes regroupent moins de 800 habitants. Ainsi, les concentrations urbaines sont peu répandues sur le territoire. L'habitat et la construction se traduisent par de petites villes et de petits hameaux répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Ces lieux de vie sont implantés en rebord de vallée, comme Adriers au bord de la Franche Doire ou Oradour-Saint-Genest au bord de la Brame, d'autres sur le plateau bocager comme Lathus-Saint-Rémy ou encore Bussière-Poitevine. Les relations visuelles de ces lieux de vie dépendent de l'implantation du bâti. Peu de hameaux s'implantent dans les fonds des vallées. Pour ceux implantés au fond et sur les flancs des vallées, le champ visuel se réduit et il est difficile d'apercevoir l'AIP.



Figure 22 : Bourg de Plaisance



Figure 23 : Bourg de Lathus-Saint-Rémy et de Bussière-Poitevine

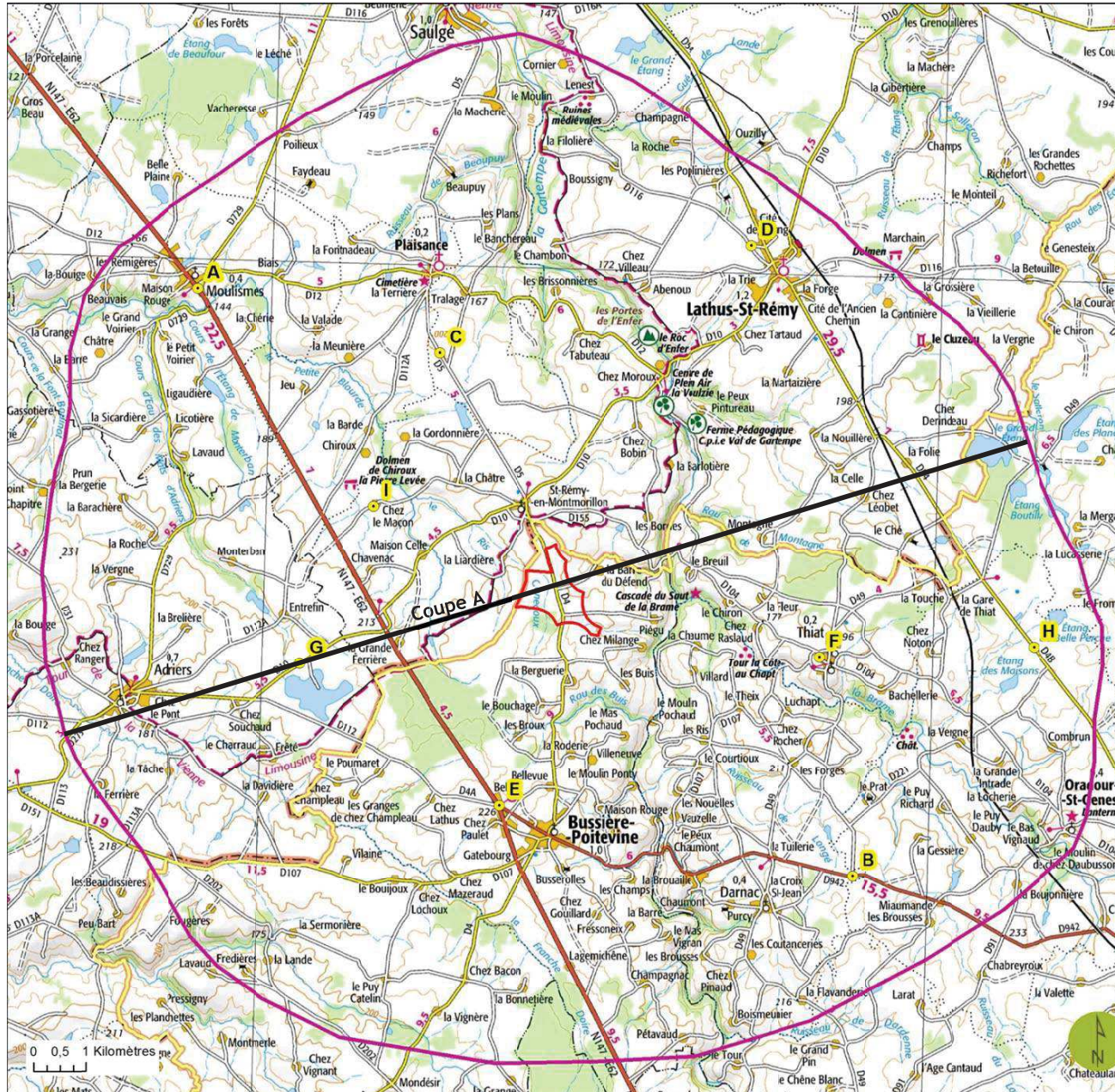
Les axes routiers s'insèrent dans le paysage. Ils ne s'inscrivent pas sur des points hauts. Les abords des axes routiers sont souvent bordés de haies basses. Parfois, des bosquets ou des alignements d'arbres remplacent les haies basses. Les abords végétalisés créent un effet de découverte du paysage au fur-et-à-mesure de la progression de l'automobiliste ; il découvre le paysage à travers et au rythme de ces éléments paysagers. Les axes routiers traversent les paysages bocagers et descendent dans les vallées.

Les illustrations ci-dessous montrent différents traitements des abords routiers rencontrés dans l'aire d'étude éloignée.



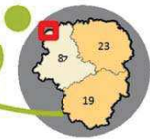
Figure 24 : Traitement des abords routiers

Le paysage intermédiaire se caractérise par un plateau organisé par un maillage bocager encore bien conservé et par les vallées de la Gartempe, de la Brême, de la Petite Blourde et de la Franche Doire entaillant ce plateau. Le paysage est soumis à un séquençage des vues et à une alternance d'ouvertures/fermetures du champ visuel. Les enjeux paysagers portent sur le maintien de l'identité bocagère et sur le caractère intimiste des vallées. Les sensibilités se concentrent sur la proximité de l'AIP vis-à-vis de la vallée de la Gartempe et sur le séquençage des relations visuelles.



## Bussière-Poitevine (87)

### Reportage photographique



Région Limousin

- Lieux de prise de vues des photographies

- ▭ Aire d'Implantation Possible
- ▭ Aire d'étude intermédiaire
- ▭ Limite régionale
- Chef-lieu de canton
- ▲ Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
Réalisation : AEIES, Mars 2015

Carte 9 : Localisation des photographies utilisées à l'échelle intermédiaire

## 2.2.2 Reportage photographique

Le reportage photographique a été réalisé pendant le mois de février 2015. Le feuillage des arbres est absent. Les cultures ne sont pas développées. Ceci permet de se rendre compte des relations visuelles maximales.

Les grands axes routiers principaux comme la RN147, la RD10942 et les unités urbaines comme Lathus-Saint-Rémy, Moulismes, Bussière-Poitevine sont concernées par des vues ponctuelles en direction du projet.

Les routes, parfois bordées de haies hautes, ont des espaces dégagés permettant au regard de s'étendre. De même pour les unités urbaines, les entrées et sorties peuvent être en hauteur et dégagées d'obstacles visuels occultants.

### Reportage photographique - Aire d'étude intermédiaire

#### A. Sortie Moulismes



#### B. RD942



#### C. Sortie Plaisance



Dans l'aire d'étude intermédiaire, les bourgs, comme ceux de Lathus-Saint-Rémy, Bussière-Poitevine ou encore Thiat, possèdent des entrées et des sorties dégagées de tout obstacle. Ainsi, seuls les éléments de végétation peuvent limiter les relations visuelles en direction de l'AIP.

Reportage photographique - Aire d'étude intermédiaire

**D. Lathus-Saint-Rémy**



**E. Bussière Poitevine - lieu-dit Bel Air**



**F Thiat**



Dans le milieu bocager de l'aire d'étude intermédiaire, les éléments de végétation conditionnent le regard. Ils forment souvent des barrières visuelles au premier et second plan. Les relations visuelles sont possibles, mais sont déterminées par la végétation.

*Reportage photographique - Aire d'étude intermédiaire*

**G. RD10**



**H. Bussière Poitevine - lieu-dit Bel Air**



**I. Chez Maçon**



### 2.2.3 Conclusion sur le paysage intermédiaire

---

L'aire d'étude intermédiaire se caractérise par un paysage bocager. Les éléments naturels du paysage ressortent dans le contexte et imposent une ambiance particulière, propre au territoire. Les haies arborées, arbustives et autres bosquets sont des éléments majeurs dans l'identité locale.

La topographie est, à cette échelle, marquée par le tracé des vallées de l'Anglin, de la Franche Doire, de la Petite Blourde et de la Brême. Elles créent des éléments de relief significatifs dans le paysage local.

Les structures paysagères locales conditionnent les relations visuelles. Les particularités de ce territoire font que le champ visuel se referme très vite. Au final, on retiendra les secteurs de rebords de vallées et les lieux de vie comme les principaux points sensibles.

Les enjeux paysagers retenus sont les suivants :

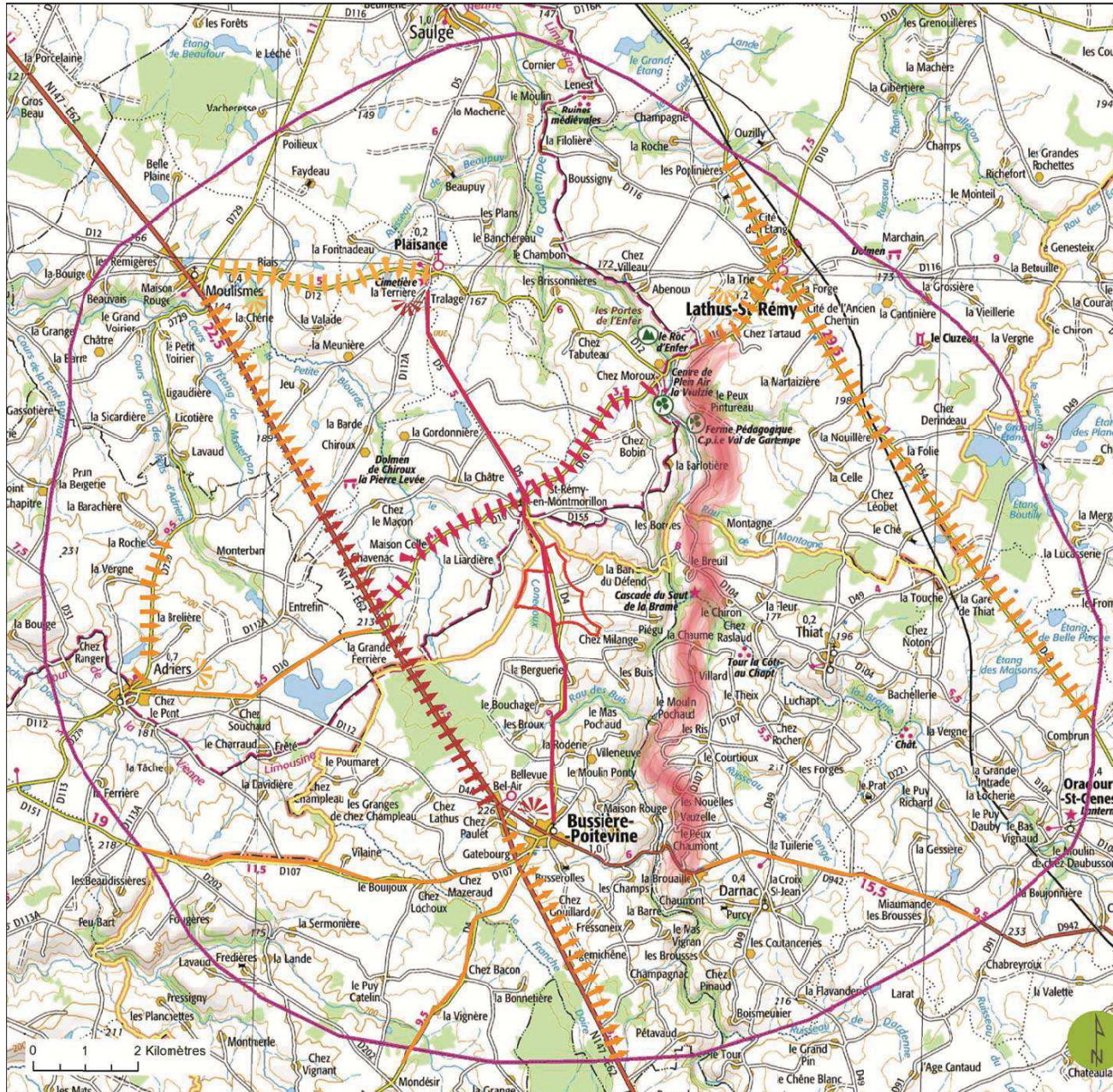
- préservation et maintien du bocage typique du territoire étudié ;
- préservation des vallées et de leurs paysages singuliers.

Les sensibilités portent sur :

- les visibilitées potentielles depuis le rebord opposé de la vallée de la Gartempe ;
- les visibilitées depuis les villages et hameaux.

La carte suivante permet de spatialiser les principales sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire.

---



## Bussière-Poitevine (87)



### Sensibilités paysagères

#### Sensibilités fortes



Axe routier



Bourg principal



Rebord de vallée

#### Sensibilités modérées



Axe routier



Bourg principal

- Aire d'implantation Possible
- Aire d'étude intermédiaire
- Limite régionale
- Chef-lieu de canton
- Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan100 © - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Mars 2015

Carte 10 : Sensibilités de l'aire d'étude intermédiaire

## 2.3 Paysages rapproché et immédiat

### 2.3.1 Présentation générale

L'aire d'étude rapprochée comprend les unités paysagères de la Basse-Marche et celle des Terres Froides. Ces paysages, comme vu précédemment, sont identitaires des régions Limousin et Poitou-Charentes par le bocage encore bien conservé.

La topographie ondule et varie sur le plateau entre 185 et 225 m NGF. Le seul élément marquant du relief est l'encaissement de la vallée de la Gartempe à l'ouest de l'AIP : le fond de vallée atteint 130 m NGF. La vallée est étroite, environ 250 m de large. La coupe et le bloc ci-contre montrent bien les différences d'altitude. L'aire d'implantation possible s'inscrit sur une zone de plateau. Les variations de relief sont minimales. Seule la vallée constitue un élément de relief marquant.

La transition entre la vallée et le plateau est rapide et est accentuée par l'intensification des boisements sur les flancs et sur l'apparition de la ripisylve en fond de vallée. L'habillage de cette vallée encaissée donne l'impression d'un espace intimiste, confiné et différent du plateau. Lorsqu'on remonte sur le plateau, le paysage est plus ordonné, délimité par les haies et les boisements et exploité par les hommes. L'espace sur le plateau, bien que très verdoyant et d'aspect naturel, est le fruit des activités agricoles de pâtures et de cultures.

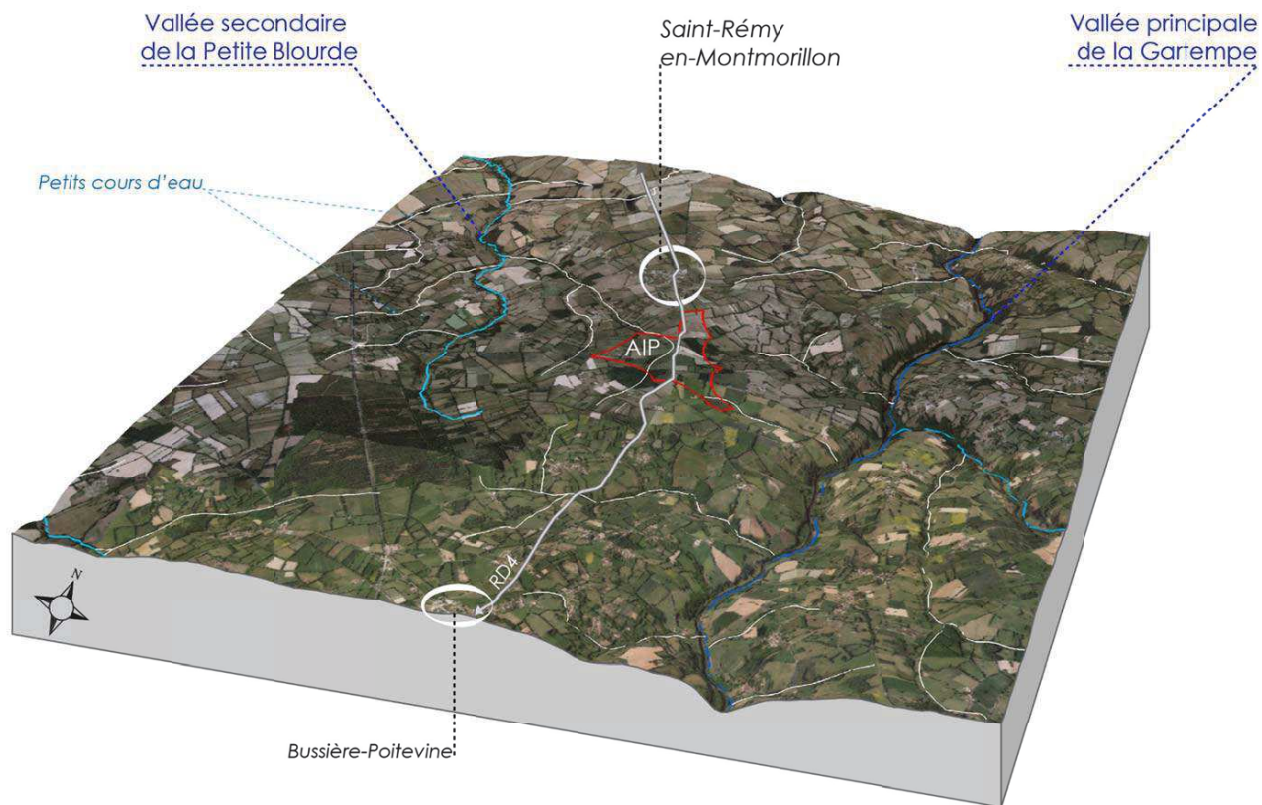
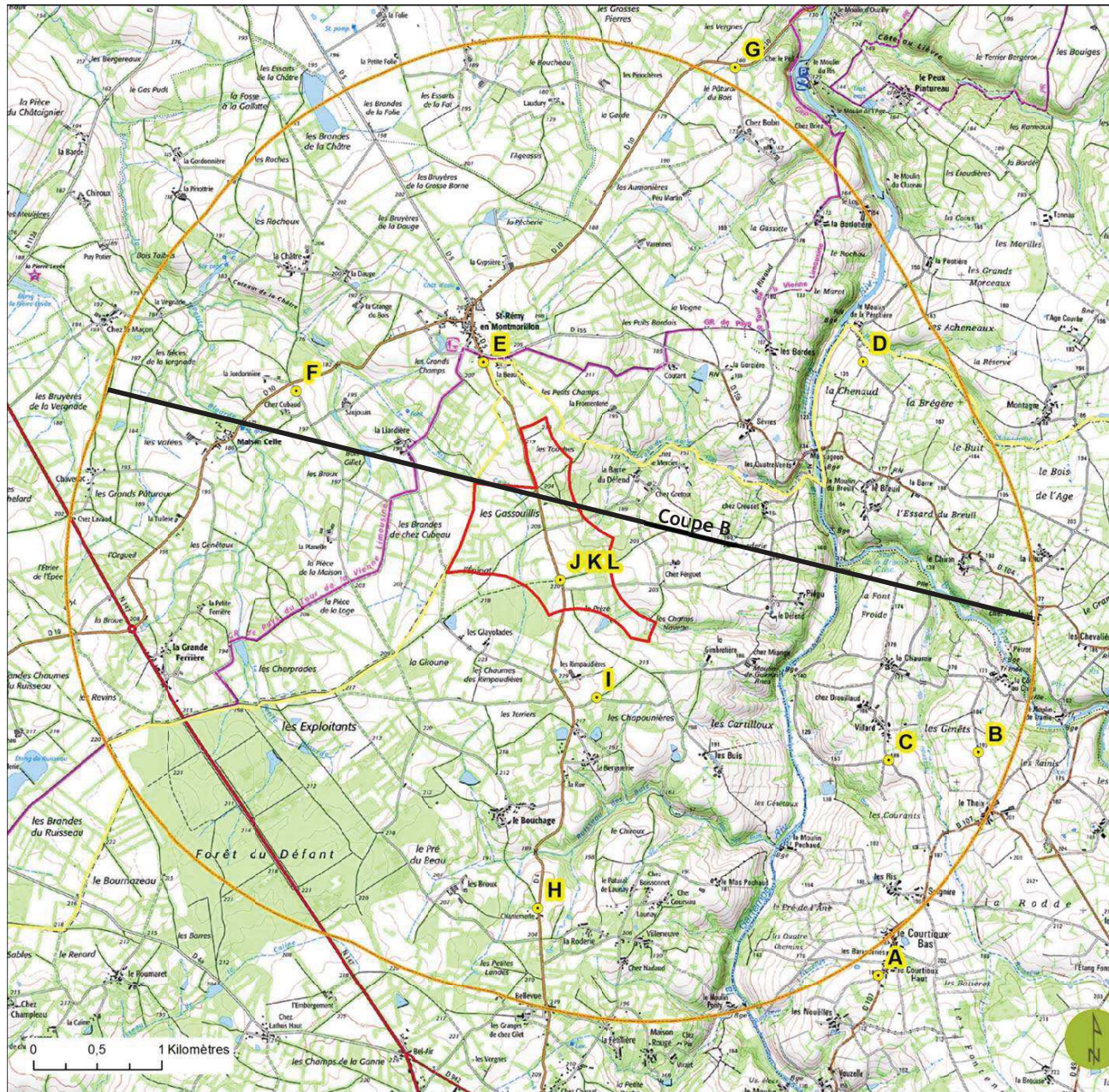


Figure 25 : Bloc diagramme paysager de l'aire d'étude rapprochée

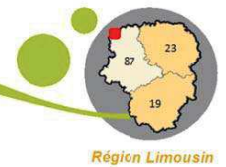


Figure 26 : Coupe topographique entre l'ouest et l'est de l'aire d'étude rapprochée (localisation du trait de coupe sur la carte en page suivante)





## Bussière-Poitevine (87)



### Reportage photographique

- Lieux de prise de vue des photographies

- ▭ Aire d'Implantation Possible
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Limite régionale
- Chef-lieu de canton
- ▲ Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan25® - ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
Réalisation : ABIES, Mars 2015

Carte 11 : Localisation des photographies utilisées au sein du paysage rapproché

### 2.3.2 Visibilités autour de l'AIP

On distingue trois typologies d'implantation géographique des bourgs et hameaux de l'aire d'étude rapprochée : sur le plateau, dans les vallées et sur les rebords des vallées.

La planche illustrative ci-contre montre plusieurs points de vue identifiés sur le rebord de la vallée de la Gartempe opposé à l'AIP. Différents points de visibilité ont été identifiés, notamment depuis plusieurs hameaux.

Le champ de vision atteint le plateau sur lequel est implanté l'AIP. Les éléments de bocage sont relativement bas et ne constituent pas de masque occultant.

#### Reportage photographique - Aire d'étude rapprochée

##### A. Depuis le lieu-dit Courtieux bas



##### B. Depuis les abords du lieu-dit Le Theix



##### C. Depuis le lieu-dit Villard



Reportage photographique - Aire d'étude rapprochée

En descendant vers la vallée de la Gartempe, le champ visuel se complexifie. Les boisements de la vallée génèrent des masques visuels potentiels. Sur les flancs de la vallée, les perceptions visuelles sont plus difficiles.

Depuis le bourg principal de l'aire d'étude rapprochée, Saint-Rémy-en-Montmorillon, les ouvertures visuelles majeures se font aux sorties de ville principalement.

Concernant les axes routiers de l'aire d'étude rapprochée, les RD4, RD10 et RD147 sont concernées par des vues intermittentes en direction du projet. Ces routes possèdent des abords non fermés et ouverts sur l'AIP.

**D. Depuis la vallée de la Gartempe en amont de Le Breuil**



**E. Sortie Saint-Rémy-en-Montmorillon**



**F. Depuis la RD10**



Les différents hameaux présents dans l'aire d'étude rapprochée ont des champs de vision plus ou moins dégagés envers l'AIP. Le réseau bocager est ici très dense et multiplie les éléments paysagers dans le champ visuel.

*Reportage photographique - Aire d'étude rapprochée*

**G. RD10 - chez Bobin**



**H. Lieu-dit Chantemerle**



**I. Lieu-dit Les Rimpaudières**



La planche illustrative ci-contre montre l'AIP et ses abords proches. Les terrains concernés sont agricoles et délimités par des haies basses ponctuées d'arbres de haut jet.

La route départementale traverse l'AIP et fait la liaison entre Saint-Rémy-en-Montmorillon et Bussière-Poitevine.

Reportage photographique - Aire d'étude rapprochée

J. AIP - vers est



K. AIP - vers nord



L. AIP - vers ouest



### 2.3.3 Conclusion sur les paysages rapproché et immédiat

---

Les paysages rapproché et immédiat représentent un paysage bocager typique du territoire étudié. On retrouve les éléments naturels décrits au niveau de l'aire d'étude intermédiaire, avec l'omniprésence de l'arbre sous la forme de haies basses et/ou hautes et de bosquets.

Les enjeux au niveau de cette aire d'étude rapprochée se concentrent une nouvelle fois sur le maintien de la trame bocagère et des activités agricoles et sur la préservation des caractères naturels et boisés de la vallée de la Gartempe.

Les sensibilités portent sur les points suivants :

- les bourgs et hameaux sujets à des visibilitées ;
  - l'intégration du projet dans les éléments bocagers ;
  - la lisibilité du paysage depuis le rebord opposé de la vallée.
-

## 2.4 Contexte patrimonial

Après une présentation du cadre législatif et réglementaire, les éléments patrimoniaux recensés sur l'aire d'étude éloignée sont répertoriés dans un tableau, puis sont analysés.

### 2.4.1 Patrimoine réglementaire

#### Monuments Historiques

Tout édifice peut bénéficier d'une protection dans le cadre de la loi et devenir, au sens juridique, monument historique.

En application du code du Patrimoine (loi du 31 décembre 1913 notamment) les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- "les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public" ; ceux-ci peuvent être classés au titre des monuments historiques en totalité ou en partie ;

- "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation" ; ceux-ci peuvent être inscrits au titre des monuments historiques par décision de l'autorité administrative.

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'état (direction régionale des affaires culturelles). Chaque dossier comprend l'avis de l'architecte en chef des monuments historiques, de l'architecte des bâtiments de France et du conservateur régional des monuments historiques (ou du conservateur régional de l'archéologie s'il s'agit d'un gisement archéologique). C'est le préfet de région qui peut alors décider de l'inscription de l'immeuble ou proposer son classement au ministre chargé de la culture. Arrêtés de classement et protections mixtes (classement et inscription de parties distinctes d'un même immeuble) sont signés par le ministre.

La principale conséquence de l'inscription ou du classement est qu'il est interdit de modifier l'immeuble ou une partie sans que les autorités compétentes en soient informées. De même, il ne peut être cédé (donné, vendu, légué, etc.) sans que le ministre en soit informé.

Les travaux d'entretien, de réparation et de restauration peuvent bénéficier d'une participation financière de l'état ou d'autres collectivités. Les travaux autorisés sur un immeuble inscrit sont réalisés par le propriétaire avec le concours de l'architecte (ou sous le contrôle de l'administration pour un immeuble classé) et des entreprises de son choix. Dans le cas d'une aide financière de l'état, le recours à l'architecte en chef des monuments historiques est obligatoire.

#### Abords des monuments historiques

Dès qu'un édifice fait l'objet d'un classement ou d'une inscription au titre des monuments historiques s'applique immédiatement et automatiquement une servitude de protection de ses abords qui frappe tous les immeubles nus ou bâtis situés dans un périmètre de 500 mètres. Des périmètres de protection adaptés (PPA) ou modifiés (PPM) peuvent s'appliquer à la protection de l'environnement des parcs et jardins historiques ne comportant aucune construction, alors que le périmètre de 500 mètres ne s'applique qu'à la protection de l'environnement des édifices.

Est réputé être situé en abords de monument historique tout immeuble situé dans le champ de visibilité de celui-ci (visible de celui-ci ou en même temps que lui, ce dans un périmètre n'excédant pas 500 m). Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (avis conforme).

L'objectif de cet espace de protection autour des monuments historiques est de ne pas prendre en compte seulement un édifice mais aussi sa répartition dans l'espace, la ville, le bourg ou le village, positions stratégiquement significatives. Cette législation permet donc de protéger des villages, des quartiers anciens, des jardins, des paysages et d'en contrôler l'évolution.

Les monuments historiques font également l'objet d'un « Inventaire général du patrimoine culturel » plus exhaustif. Sa mission est de « recense[r], étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. » Un bien inventorié n'est pas pour autant un monument historique. Ne sont répertoriés dans les études d'impact au titre des monuments historiques que les monuments classés ou inscrits.

#### Sites classés et inscrits

Protéger un patrimoine remarquable pour le transmettre aux générations futures, tel est le sens donné par le législateur au classement et à l'inscription d'un monument naturel ou d'un site. Les documents d'urbanisme doivent traduire cette volonté.

La loi du 2 mai 1930 prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. Elle énonce deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement ;

- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Le report du site en tant que servitude d'utilité publique est une obligation. Le document d'urbanisme doit empêcher toute atteinte au site et énoncer des règles conformes aux intérêts patrimoniaux en présence.

Les sites classés qui se trouvent situés à l'intérieur d'une ZPPAUP, ne sont modifiés ni dans leur périmètre, ni dans leur régime d'autorisation propre. Les sites inscrits qui se trouvent situés à l'intérieur d'une ZPPAUP voient leurs effets suspendus mais, la mesure de protection et le périmètre demeurent. Le site inscrit devient une servitude « dormante », qui est réactivée si la ZPPAUP disparaît.

La modification de l'état d'un site relève d'un régime d'autorisation spécifique.

Le classement d'un site a pour objectif principal de maintenir les lieux en l'état. La conservation y est la règle, la modification l'exception. Les modifications relèvent d'une autorisation du préfet, délivrée après avis de l'architecte des bâtiments de France et si nécessaire, de la DIREN. Les modifications plus importantes sont instruites par la DIREN et autorisées par le ministre chargé des sites, après avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. Il n'y a pas de délai pour l'instruction des projets en site classé.

Le but de l'inscription d'un site est de favoriser une évolution harmonieuse de l'espace ainsi protégé. "L'inscription entraîne [...] l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration". Les modifications sont autorisées par le maire, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) peut demander à être associée à l'instruction des dossiers en cas de difficulté ou de projets délicats.

La DREAL est chargée, avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), de la protection et du suivi de la gestion des sites classés et inscrits.

Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur exceptionnelle. C'est pourquoi les sites classés doivent être préservés de toute atteinte (destruction, banalisation, dégradation, altération...).

Tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site classé sont soumis à autorisation spéciale, à l'exception des travaux d'entretien normal des constructions et d'exploitation courante des fonds ruraux. Selon la nature et l'ampleur des travaux, l'autorisation spéciale est délivrée soit par le Ministre chargé des sites ou le Préfet du département.

#### Les secteurs sauvegardés

Destinée au départ à prévenir la destruction massive des centres anciens à l'occasion d'opérations de rénovations radicales, la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, dite "Loi Malraux", permet de préserver, par-delà les seuls monuments et leurs abords, des ensembles urbains constitués. Ces secteurs sont choisis pour leur intérêt historique, esthétique et culturel, et au regard de leur qualité architecturale et urbaine. S'y appliquent des règles d'urbanisme particulières, regroupées dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui a valeur de document d'urbanisme et se substitue donc au PLU. Le PSMV prend en compte l'ensemble des problèmes urbains des quartiers considérés. Depuis la décentralisation, ce plan de sauvegarde est le seul document d'urbanisme dont l'élaboration et la gestion restent de la compétence de l'État.

L'architecte des bâtiments de France est le personnage clef du secteur sauvegardé : il veille à la cohérence des dispositions inscrites au plan de sauvegarde en assistant l'urbaniste libéral chargé par le maire et l'État de son élaboration puis il contrôle le respect de ces dispositions. Tous les projets de travaux extérieurs et de transformations intérieures, dans un secteur sauvegardé, doivent être soumis à l'architecte des bâtiments de France. Toute demande d'autorisation de construire, de démolir ou de modifier, ainsi que tout projet d'implantation de publicité ou d'enseigne, doit recueillir son avis conforme.

L'architecte des bâtiments de France examine les propositions en phase d'avant-projet et se rend éventuellement sur place pour guider le propriétaire ou l'architecte chargé de l'intervention. Il confronte le projet avec les dispositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur et complète si nécessaire l'étude structurelle, archéologique et historique du bâtiment en sollicitant l'aide des spécialistes compétents, puis oriente le projet vers une intégration des formes et des matériaux, en prenant notamment en compte les conditions économiques de sa réalisation. Il travaille parfois en collaboration avec les responsables de l'ANAH, dont les subventions peuvent apporter une aide déterminante à une mise en valeur des bâtiments respectueuse de sa valeur patrimoniale. Après le dépôt de la demande d'autorisation administrative, les instructeurs de la mairie lui transmettent le dossier. Il rend un avis conforme dans un délai maximum d'un mois.

#### Les AVAP ou ZPPAUP

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) doivent remplacer d'ici le 14 juillet 2015 les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) dont l'application reste transitoirement en vigueur.

#### Le patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) vise à protéger et à préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. Cette ambition fait l'objet d'un traité international : la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.

*« La protection et la gestion des biens du patrimoine mondial doivent assurer que leur valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de leur inscription sont maintenues ou améliorées dans le temps. »*

*« Tous les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial doivent avoir une protection législative, à caractère réglementaire, institutionnelle et/ou traditionnelle adéquate à long terme pour assurer leur sauvegarde. Cette protection devra inclure des limites correctement définies. De même les Etats parties devront faire la preuve d'une protection législative adéquate aux niveaux national, régional, municipal, et/ou traditionnel d'un bien. »*

## 2.4.1.1 Liste des monuments et des sites protégés

Les monuments historiques recensés sont les suivants :

Nom	Protection	Commune	Dep.	Rec.	Distance en km	Situation	Perception vers l'AIP	Sensibilité
Église	Inscrit	AZAT-LE-RIS	87		13	Milieu bocager	aucune- bloquée par le contexte bâti	aucune
Église	Inscrit	BELLAC	87		20	Ville	aucune- bloquée par le contexte bâti	aucune
Hôtel du XVIIIème siècle	Inscrit	BELLAC	87		20	Ville	idem	aucune
Vieux pont sur le Vincou	Inscrit	BELLAC	87	*	20	Ville	idem	aucune
Château	Classé	BOURG-ARCHAMBAULT	86		14	Hameau	difficile - parc boisé	faible
Église Saint-Laurent	Inscrit	BOURG-ARCHAMBAULT	86		13	Hameau	aucune- bloquée par le contexte bâti	aucune
Parties ancienne, les Douves	Classé	BOURG-ARCHAMBAULT	86		14	Hameau	difficile - parc boisé	faible
Parties anciennes (Châtellet, Chapelle, enceinte y compris les vestiges)	Classé	BOURG-ARCHAMBAULT	86		14	Hameau	difficile - parc boisé	faible
Église Saint-Hilaire	Inscrit	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86		19	Hameau	Vallée	aucune
Eglise	Inscrit	BUSSIÈRE-POITEVINE	87		4	Cœur de ville	difficile- bloquée par le contexte bâti	faible
Château de la Côte au Chapt	Classé	DARNAC	87	*	3	Milieu bocager	ouverte	modérée
Pont du Cheix	Inscrit	LA BAZEUGE	87	*	14	Vallée	aucune- bloquée par les flancs de vallée	aucune
Pont du moulin de la Barre	Inscrit	LA BAZEUGE	87	*	14	Vallée	idem	aucune
Château du Cluzeau	Inscrit	LATHUS-SAINT-REMY	86		8	Hameau	ouverte	modérée
Dolmen	Classé	LATHUS-SAINT-REMY	86		9	Milieu bocager	ouverte	modérée
Église Saint-Maurice	Classé	LATHUS-SAINT-REMY	86		7	Hameau	aucune - boquée par le contexte bâti	aucune
Ancien Hospice de Grandchamps	Inscrit	LE DORAT	87	*	15	bord de ville	difficile - ville implantée sur point haut	faible

Nom	Protection	Commune	Dep.	Rec.	Distance en km	Situation	Perception vers l'AIP	Sensibilité
Eglise	Classé	LE DORAT	87	*	14	Cœur de ville	idem	faible
Hôtel de la Pougé	Inscrit	LE DORAT	87		14	Cœur de ville	idem	faible
Porte Bergère	Classé	LE DORAT	87		14	Cœur de ville	idem	faible
Église Saint-Paixent	Classé	L'ISLE-JOURDAIN	86		16	Cœur de ville	difficile - bloquée par le contexte bâti mais point haut	aucune
Château (ancien)	Inscrit	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86	*	18	Vallée	aucune -bloquée par les flancs de vallée	aucune
Ermitage	Inscrit	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86		18	Vallée	idem	aucune
Grotte de La Marche	Classé	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86	*	18	Vallée	idem	aucune
Maison XVe	Inscrit	LUSSAC-LES-CHATEAUX	86			Vallée	aucune - boquée par le contexte bâti	aucune
Dolmen de la Pierre Soupèze	Classé	MONTMORILLON	86	*	13	Milieu bocager	difficile - milieu bocager	faible
Église Notre-Dame (ancienne)	Classé	MONTMORILLON	86	**	16	Cœur de ville	aucune - boquée par le contexte bâti	aucune
Église Saint-Martial	Inscrit	MONTMORILLON	86		16	Cœur de ville	idem	aucune
Eglise Saint-Martin lieu-dit Moussac	Inscrit	MONTMORILLON	86		14	Milieu bocager	idem	aucune
Hôtel (7 rue Saint-Christophe)	Inscrit	MONTMORILLON	86		16	Cœur de ville	idem	aucune
Hôtel de Moussac	Classé	MONTMORILLON	86		16	Cœur de ville	idem	aucune
Hôtel Dieu (ancien) chapelle octogonale	Classé	MONTMORILLON	86	***	16	Cœur de ville	difficile - implantée sur point haut	aucune
Lanterne des morts de Moussac	Classé	MONTMORILLON	86	*	14	Milieu bocager	difficile - milieu bocager	faible
Maison dite du Brouard	Inscrit	MONTMORILLON	86		16	Cœur de ville	aucune - boquée par le contexte bâti	aucune
Lanterne des Morts	Classé	ORADOUR-SAINT-GENEST	87	*	10	Milieu bocager	ouverte - milieu bocager	faible à modérée
Château de la Mothe	Inscrit	PERSAC	86	**	16	Rebord de vallée	difficile - limité par le contexte bâti	aucune
Église Saint-Gervais-et-Saint-Prottais	Inscrit	PERSAC	86		16	Rebord de vallée	idem	aucune



Nom	Protection	Commune	Dep.	Rec.	Distance en km	Situation	Perception vers l'AIP	Sensibilité
Vieux pont	Inscrit	PEYRAT-DE-BELLAC	87	*	17	Vallée	aucune - bloquée par les flancs de vallée	aucune
Croix de cimetière et caveaux	Classé	PLAISANCE	86	*	6	Hameau	ouverte	modérée
Dolmen de Chiroux dit "La Pierre Levée"	Classé	PLAISANCE	86	*	4	Milieu bocager	ouverte	modérée
Église Notre-Dame	Classé	PLAISANCE	86	*	6	Hameau	difficile - bloquée par le contexte bâti	faible
Presbytère	Inscrit	PLAISANCE	86		6	Hameau	difficile - bloquée par le contexte bâti	faible
Château de Fougeret	Inscrit	QUEAUX	86		18	Rebord de vallée	difficile - bloquée par les flancs de vallée	aucune
Château de la Messelière (les restes)	Inscrit	QUEAUX	86	**	17	Rebord de vallée	difficile - bloquée par les flancs de vallée	faible
Château de Bagnac	Inscrit	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87	*	14	Rebord de vallée	difficile - bloquée par les flancs de vallée	faible
Château de Montagrièr annexes	Classé	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87		11	Rebord de vallée	aucune - bloquée par les flancs de vallée	aucune
Château Montagrièr	Inscrit	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87		11	Rebord de vallée	idem	aucune
Vestiges gallo romains de Mazamas	Classé	SAINT-LEOMER	86	**	14	Landes	difficile - milieu bocager	aucune
Ancienne chapelle	Inscrit	SAULGE	86		11	Vallée	difficile - bloquée par les flancs de vallée	aucune
Donjon de Lenest (ou de Lenet)	Classé	SAULGE	86	*	8,5	Rebord de vallée	ouverte - milieu bocager	modérée
Dolmen de la Bassetière	Inscrit	SILLARS	86	*	16	Milieu bocager	difficile - milieu bocager	aucune
Chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la Plaine	Classé	TERSANNES	87	*	14	Milieu bocager	ouverte - milieu bocager	modérée
Château de la Mothe	Inscrit	TERSANNES	87		16	Milieu bocager	ouverte - milieu bocager	modérée
Colombier du château de la tour aux Paulines	Inscrit	VERNEUIL-MOUSTIERS	87		16	Milieu bocager	difficile - milieu bocager	aucune

Tableau 1 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (source : Mérimée, atlas des patrimoines) (Rec : reconnaissance)

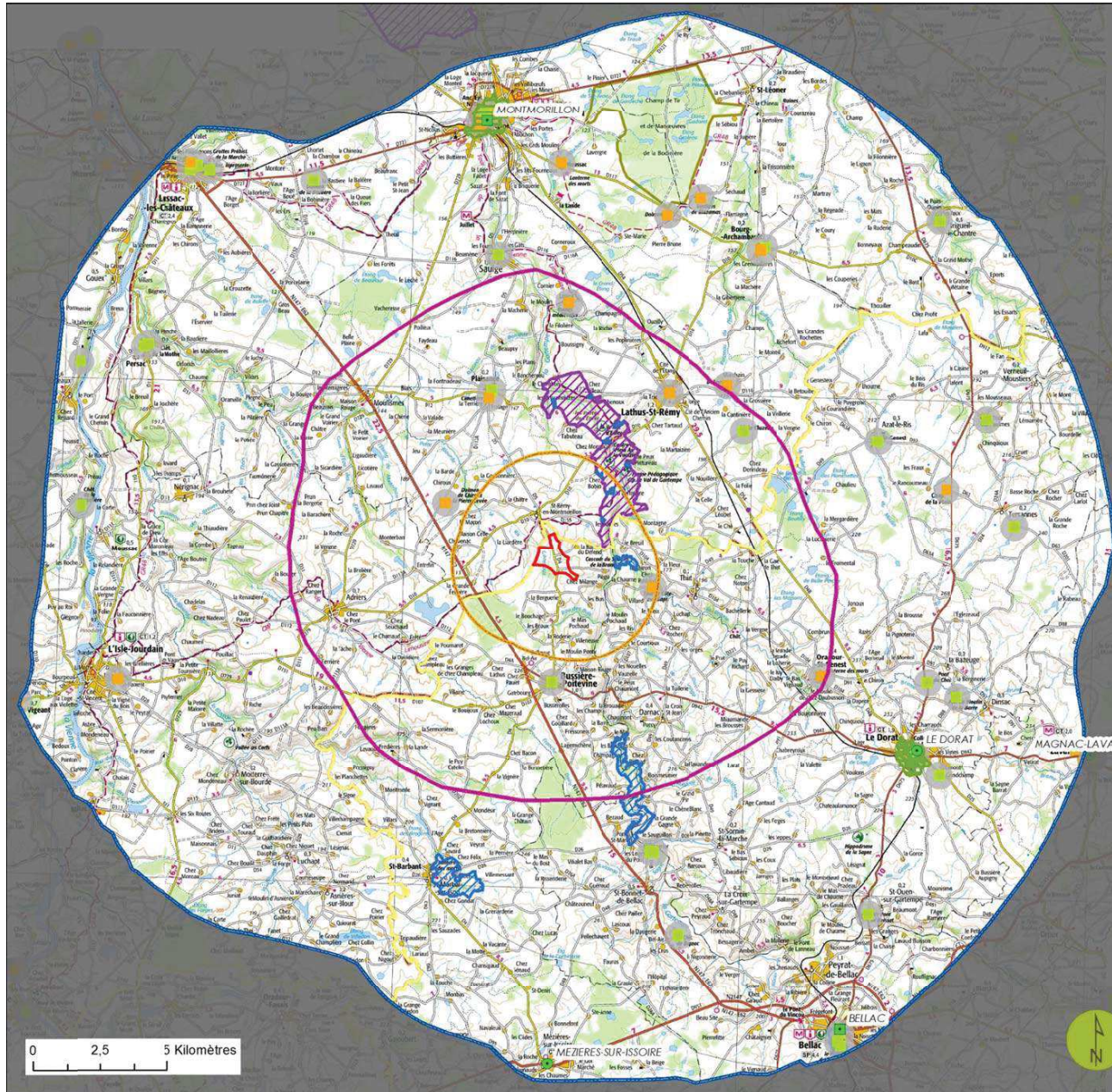
Les sites protégés sont les suivants :

Nom	Protection	Commune	Dep.	Rec.	Distance En km	Situation	Perception vers l'AIP	Sensibili- té
Quartier Brouard et ses abords	inscrit	Montmorillon	86		16 km	cœur de ville	aucune- bloquée par le contexte bâti	aucune
Rives de la Gartempe	inscrit	Lathus	86		6 km	vallée	difficile- bloquée par les flancs de vallée	aucune
Centre ancien	inscrit	Bellac	87		20 km	cœur de ville	aucune- bloquée par le contexte bâti	aucune
Site des rochers de l'Isop	inscrit	Saint-Barbant	87		12 km	vallée	ouverte depuis les rebords	faible
Saut de la Brame	inscrit	Darnac	87	*	1,6 km	vallée	ouverte depuis les rebords	modérée
Vallée de la Gartempe	inscrit	Darnac	87		1,5 km	vallée	ouverte depuis les rebords	modérée
Chêne pédonculé	classé	Lathus-Saint-Rémy	86		7 km	milieu bocager	difficile - milieu bocager	aucune
Les trois chênes du pont	classé	Mouterre sur Blourde	86		11 km	vallée	aucune- bloquée par les flancs de vallée	aucune
Vallée de la Gartempe	classé	Lathus-Saint-Rémy	86	*	6 km	vallée	difficile- bloquée par les flancs de vallée	aucune

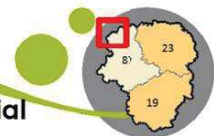
Tableau 2 : Liste des sites de l'aire d'étude éloignée (source : DREAL Poitou-Charentes et DREAL Limousin)

L'inventaire des monuments historiques et des sites présenté précédemment a été réalisé en janvier 2015, à partir de la base de données MERIMEE et des DREAL Poitou-Charentes et Limousin.

Sur le territoire étudié, on recense également trois ZPPAUP, appelées aujourd'hui AVAP : Bellac, Montmorillon et Le Dorat.



## Bussière-Poitevine (87)



Région Limousin

### Contexte patrimonial

#### Monuments historiques

- Classé
- Inscrit
- Périmètre de 500 m autour des monuments historiques

#### Sites

- Site inscrit
- Site classé

#### Autres

- Aire de Mise en Valeur du Paysage et du Patrimoine

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'implantation Possible
- Limite régionale
- Chef-lieu de canton
- ▲ Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan100 © ©IGN Paris. Reproduction interdite.  
Source : Mérimée, DREAL Limousin et Poitou-Charentes  
Réalisation : ABIES, Janvier 2015

Carte 12 : Répartition des monuments et des sites protégés

- ✓ Le site inscrit de la vallée de la Gartempe, à environ 1,5 km de l'AIP, est encaissé dans la vallée. Seuls les rebords et les extrémités sont susceptibles d'avoir des relations visuelles vers l'AIP.

## 2.4.2 Analyse par aire d'étude paysagère

### 2.4.2.1 Dans l'aire d'étude éloignée

Sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, on recense une cinquantaine de monuments protégés (cf. Tableau précédent).

Le patrimoine religieux est particulièrement protégé. De nombreuses églises et chapelles sont protégées sur ce territoire (on compte ainsi 16 édifices de type religieux: église, croix, chapelles... confondues). Différentes périodes de l'histoire ressortent également à travers les éléments protégés. Deux dolmens et des vestiges gallo-romains témoignent des premières occupations humaines. Les châteaux sont également bien représentés : on en compte environ 15. Des portes, des immeubles et des ponts, témoignages de l'architecture et de l'histoire locale, sont également protégées.

L'aire d'étude paysagère éloignée compte neuf sites protégés, dont trois sont classés. Il s'agit à la fois de villages et des sites naturels comme des vallées.

Les éléments suivants ont été identifiés avec une sensibilité particulière :

- ✓ Le château de Bourg-Archambault, à environ 13 km au nord-est de l'AIP, s'implante dans un milieu bocager ouvert en direction de l'AIP ;
- ✓ Le château de Bagnac, sur la commune de Saint-Bonnet-de-Bellac, à environ 14 km au sud de l'AIP, s'implante sur les flancs de la vallée de la Gartempe. Les visibilitées sont difficiles en raison de la topographie et de la végétation. La sensibilité de ce monument est faible ;
- ✓ L'ancien hospice de Grandchamp, l'église, l'hôtel de la Pouge et la porte Bergère sur la commune de Le Dorat, à environ 14 km au sud-est de l'AIP, s'implantent à des hautes altitudes et permettent d'avoir une vision dominante autour de la ville, en direction de l'AIP ;
- ✓ Le château de la Mothe et la chapelle de la Plaine, sur la commune de Tersannes, à partir de 16 km à l'est de l'AIP, s'implantent dans un contexte très ouvert, au relief plat. Les haies sont ici peu nombreuses et permettent ainsi des relations visuelles vers l'AIP.
- ✓ Le site inscrit des rochers de l'Isop sur la commune de Saint-Barbant est à environ 11 km au sud-ouest de l'AIP. Seuls les rebords du site inscrit peuvent avoir des relations visuelles sur l'AIP. En effet, l'essentiel du site se situe dans la vallée de la Blourde sans visibilité vers l'AIP. Les sensibilités sont faibles.

### 2.4.2.2 Dans l'aire d'étude intermédiaire

Les éléments suivants ont été identifiés avec une sensibilité particulière :

- ✓ Le donjon de Lenest, à Saulgé, à environ 11 km au nord de l'AIP, s'implante dans un contexte bocager important où les ouvertures visuelles sont rythmées par les haies. Il est possible d'avoir des points de vues vers l'AIP ;
- ✓ La croix de cimetière, le dolmen de Chiroux, l'église Notre-Dame et le presbytère de Plaisance, sur la commune de Plaisance, à environ 6 km au nord de l'AIP, s'implantent dans le tissu urbain de la ville. Les relations visuelles sont possibles depuis les entrées de Plaisance, les sensibilités sont faibles à modérées compte tenu de la proximité à l'AIP ;
- ✓ L'église de Bussière-Poitevine, à environ 4 km au sud de l'AIP, s'implante dans le bourg de Bussière-Poitevine, où les relations visuelles sont possibles depuis l'entrée de la ville ;
- ✓ Le dolmen et le château du Cluzeau, à environ 9 km au nord-est de l'AIP, s'implantent dans un contexte topographique plat et ouvert. Des relations visuelles sont possibles vers l'AIP en raison de grandes ouvertures sans haie.

### 2.4.2.3 Dans l'aire d'étude rapprochée

Les éléments suivants ont été identifiés avec une sensibilité particulière :

- ✓ Le château de la tour de la Côte au Chapt, sur la commune de Darnac, à environ 3 km au sud-ouest de l'AIP s'inscrit dans un milieu bocager dans un léger contre-bas. Les relations visuelles ne sont pas directement dirigées vers l'AIP mais les sensibilités sont modérées ;
- ✓ Le site inscrit du Saut de la Brame, à environ 2 km à l'ouest de l'AIP, est encaissé dans la vallée. Aucune visibilité n'est possible ;

*Quelques monuments historiques*

*Chapelle de la Plaine, Tersannes*



*Tour de la Côte au Chapt*



*Lanterne des morts, Oradour St-Genest*



*Donjon de Lenest*



*Eglise, Plaisance*



*Eglise, L'isle Jourdain*



*Collegiale, Le Dorat*



*Bourg, Le Dorat*



Le site d'étude est implanté dans un environnement patrimonial peu dense. Trois monuments historiques sont recensés à moins de 3 km de l'AIP. Les enjeux se concentrent sur les villes de Montmorillon, Bellac, Le Dorat et l'Isle-Jourdain et aussi sur la fréquentation des espaces aménagés de la vallée de la Gartempe. Les sensibilités portent sur douze monuments protégés. Ils seront étudiés dans la partie Impacts.

## 2.5 Recommandations d'implantations

Le projet éolien de Bussière-Poitevine s'insère dans un contexte paysager bocager composé de pâtures, de haies et de cultures. L'homme a façonné ce paysage à travers les modes de culture.

Les schémas régionaux éoliens de Poitou-Charentes et du Limousin sont à prendre en compte dans ce projet. Sur notre aire d'étude éloignée, il ressort les recommandations suivantes :

- Apporter une attention particulière aux territoires emblématiques du Limousin et de Poitou-Charentes : analyse des impacts visuels ;
- Respecter une zone de vigilance d'1,5 km autour des vallées, considérées comme sensibles.

La zone de vigilance autour des vallées provient du SRE Poitou-Charentes ; dans un souci d'harmonisation, elle a été étendue à la région Limousin pour suivre la vallée de la Gartempe.

On observe que l'extrémité sud-est de l'AIP est concernée par la zone de vigilance de la vallée de la Gartempe. Il conviendrait d'éviter d'implanter des éoliennes à cet endroit. La carte ci-contre synthétise les différentes contraintes et les structures anthropiques et/ou naturelles composant le paysage environnant l'AIP :

En prenant en compte les lignes naturelles et anthropiques du paysage, il conviendrait de suivre une implantation sur une seule ligne dans le sens nord-sud :

- Respecter le caractère bocager du paysage en limitant les haies impactées par le projet : accès et emplacement de l'aérogénérateur ;
- Répartition homogène des éoliennes : créer des écarts égaux entre éoliennes pour une meilleure lisibilité du parc éolien ;
- Ecarter les éoliennes du même écart vis-à-vis de la RD4 et parallèle à l'axe routier pour avoir une vue continue et homogène depuis l'axe routier.

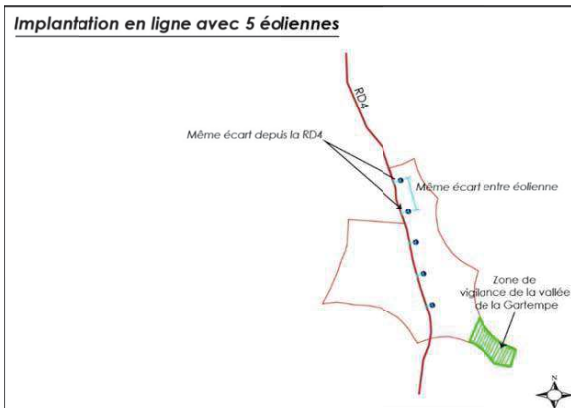
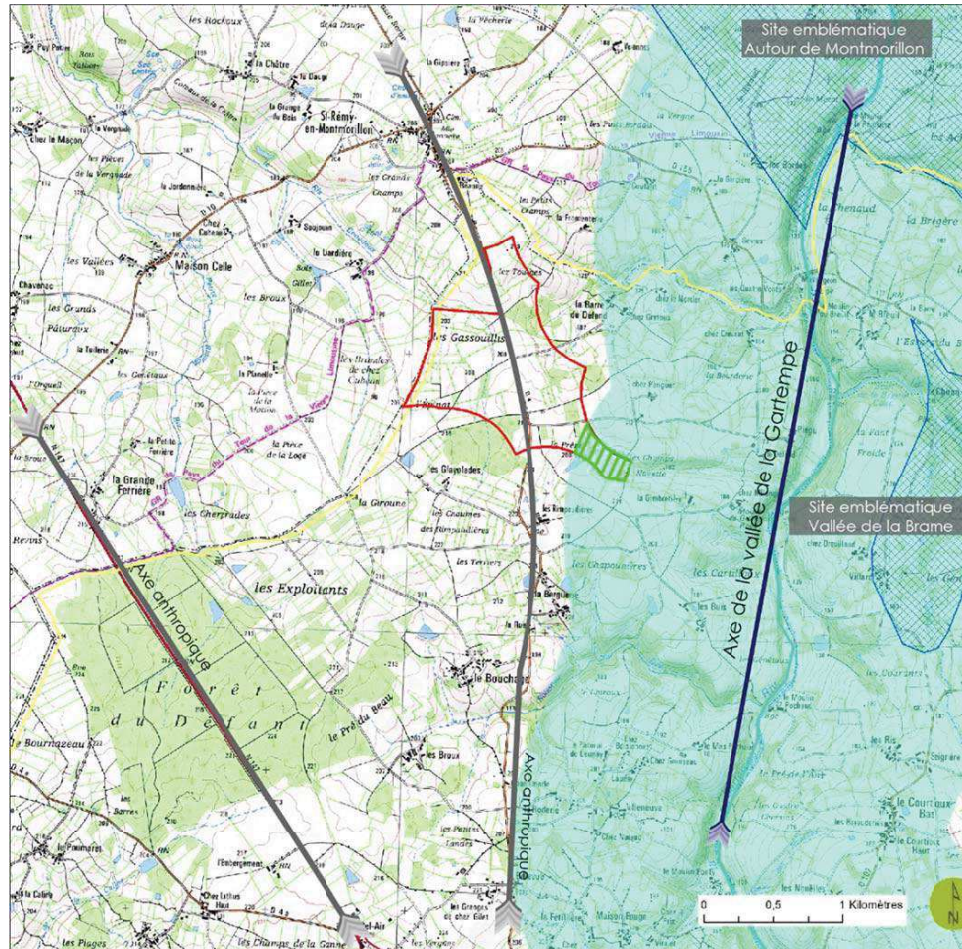


Figure 27 : Schéma d'implantation type



Carte 13 : Orientations d'implantation pour le projet de Bussière-Poitevine

### Bussière-Poitevine (87)



- Secteur sensible vis-à-vis de la vallée : à éviter
- Axe anthropique structurant : RD4 et RNI 47
- Axe naturel structurant : vallée de la Gartempe

- Limite régionale
- Aire d'implantation Possible

Fond : Scan25 © IGN Paris. Reproduction interdite.  
Source : SRE Limousin et Poitou-Charentes  
Réalisation : ABIES, Janvier 2015

## 2.6 Synthèse sur l'état initial

Le territoire étudié est caractéristique des paysages types de campagne-parc du Limousin. C'est un paysage rural très vert et aménagé par l'homme que l'on retrouve ici. Il s'agit d'un plateau monotone incliné vers le nord-ouest au relief faiblement accusé dans l'ensemble. Les vallées s'introduisent dans ce paysage en créant du relief et des changements d'ambiances. Le plateau est structuré par les mailles du bocage encore préservées sur ce territoire. Les prairies et les pâturages sont nombreux et typiques du paysage.

Les trois aires d'étude paysagère sont concernées par ce paysage bocager. Les éléments naturels du paysage ressortent dans le contexte et imposent une ambiance particulière, propre au territoire. Les haies arborées, arbustives et autres bosquets sont des éléments majeurs dans l'identité locale. La topographie, à l'échelle intermédiaire, est marquée par le tracé des vallées de l'Anglin, de la Franche Doire, de la Petite Blourde et de la Brême. Elles créent des éléments de relief significatifs dans le paysage local. Les structures paysagères locales conditionnent les relations visuelles. Les particularités de ce territoire font que le champ visuel se referme très vite. Au final, on retiendra les secteurs de rebords de vallées et les lieux de vie comme les principaux points sensibles. Au sein du paysage rapproché, on retrouve les éléments naturels décrits au niveau de l'aire d'étude intermédiaire, avec l'omniprésence de l'arbre sous la forme de haies basses et/ou hautes et de bosquets.

Les sensibilités patrimoniales et touristiques sont jugées peu denses. Seulement trois monuments historiques sont recensés à moins de 3 km de l'AIP. Le tourisme porte essentiellement sur le patrimoine naturel : vallée, sentiers de randonnées... et sur le patrimoine culturel : villes et patrimoine. Douze monuments feront l'objet d'une analyse précise de leur sensibilité et des impacts potentiels du projet dans la partie Impacts.

Les éoliennes commencent progressivement à s'introduire dans ce paysage bocager et marquent de plus en plus le territoire Limousin et Poitou-Charentes. Les éoliennes constituent de nouveaux éléments verticaux du paysage qui se verra ainsi évoluer. Au même titre que les évolutions anthropiques acceptées dans le paysage quotidien (les pylônes électriques, les châteaux d'eau...), les éoliennes s'introduisent en composant avec la végétation et les espaces construits. Pour une évolution harmonieuse des paysages, il convient d'étudier les effets cumulés entre le projet éolien de Bussière-Poitevine et les autres parcs et/ou projets éoliens au sein de l'aire d'étude éloignée.

Le tableau suivant récapitule de manière synthétique les différents enjeux et sensibilités établis au cours de l'analyse de l'état initial paysager selon les différentes aires d'étude.

Aires d'étude paysagère	Lieu	Enjeu	Sensibilité des ...	Remarques
Eloignée	Unités paysagères de la Basse Marche et des Terres Froides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation du bocage ;</li> <li>- Maintien des silhouettes de bourgs et des petites villes ;</li> <li>- Conservation du patrimoine bâti.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éléments bocagers et des rapports d'échelle entre les différents éléments du paysage.</li> </ul>	Le château de Bourg-Archambault et le château de Bagnac, sur la commune de Saint-Bonnet-de-Bellac, l'ancien hospice de Grandchamp, l'église, l'hôtel de la Pouge et la porte Bergère sur la commune de Le Dorat, le château de la Mothe et la chapelle de la Plaine sur la commune de Tersannes, le site inscrit des rochers de l'Isop sur la commune de Saint-Barbant, le donjon de Lenest à Saulgé, la croix de cimetière, le dolmen de Chiroux, l'église Notre-Dame et le presbytère de Plaisance sur de la commune de Plaisance, l'église de Bussière-Poitevine, le dolmen et le château du Cluzeau, le château de la tour de la Côte au Chapt sur la commune de Darnac, le site inscrit du Saut de la Brame et le site inscrit de la vallée de la Gartempe feront l'objet d'une analyse fine dans la partie Impacts.
	Milieu physique et végétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la qualité des paysages des vallées de la Vienne, de la Gartempe et du Salleron et de leurs rebords ;</li> <li>- Préservation de la diversité végétale et maintien du maillage bocager.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapports d'échelle avec les vallées et les points hauts concentrés dans le sud de l'aire d'étude éloignée ;</li> <li>- paysage bocager quant à l'intégration des éléments du projet et sur le maintien des trames végétales.</li> </ul>	
	Contexte patrimonial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'attractivité des villes de Montmorillon, Bellac, Le Dorat et l'Isle-Jourdain et aussi de la fréquentation des espaces aménagés de la vallée de la Gartempe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Douze monuments considérés comme sensibles vis-à-vis de l'AIP.</li> </ul>	
Intermédiaire	Structure paysagère bocagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation et maintien du bocage typique du territoire étudié ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- villes, grands axes routiers et hameaux concernés.</li> </ul>	
	Structure paysagère des vallées		<ul style="list-style-type: none"> <li>- depuis le rebord opposé de la vallée de la Gartempe : plusieurs hameaux concernés.</li> </ul>	
Rapprochée	Paysage de bocage et vallée de la Gartempe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des vallées et de leurs paysages singuliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les bourgs et hameaux sujets à des visibilitées ;</li> <li>- l'intégration du projet dans les éléments bocagers ;</li> <li>- la visibilité du paysage depuis le rebord opposé de la vallée.</li> </ul>	Les recommandations des SRE et les orientations paysagères seront à prendre en compte.

Tableau 3 : Synthèse de l'analyse paysagère de l'état initial

Sensibilité faible
Sensibilité modérée
Sensibilité forte



## 3 Méthodes



## 3.1 Objectifs

Les impacts visuels d'un parc éolien sont, avec les impacts sur la faune volante et les impacts sonores, les principaux impacts négatifs des parcs éoliens. Deux outils sont à disposition pour évaluer ces impacts paysagers : d'une part les simulations visuelles (photomontages) qui revêtent un aspect qualitatif et d'autre part les cartes de visibilité qui apportent des informations quantitatives.

L'outil développé par Abies reprend les paramètres « classiques » d'une étude de visibilité en prenant en compte l'occupation du sol globale (présence d'écrans végétaux significatifs comme les bois) et la topographie.

Les outils existants de cartographie des zones de visibilité des éoliennes présentent le principal inconvénient de ne pas tenir compte de l'éloignement de l'observateur. Ainsi, que l'on soit à 2 km ou à 20 km du parc éolien, les cartes montraient le même impact.

Cet inconvénient peut être pénalisant pour la présentation des impacts d'un parc éolien car les cartes de visibilité peuvent paraître « effrayantes » au premier abord pour des yeux non avertis.

L'outil CAVE développé par Abies remédie à cet inconvénient en tempérant la visibilité par la distance, ce qui, intuitivement, est plus proche de la réalité (un parc éolien a d'autant moins d'impact visuel qu'on en est loin...).

### 3.1.1 Principes méthodologiques

L'outil CAVE développé s'appuie sur l'utilisation complémentaire de deux systèmes d'information géographique :

- ✓ MapInfo Professional 10.0 et son extension Vertical Mapper version 3.7.1, spécialisée dans le traitement des images ;
- ✓ ArcGIS Desktop 10.0 pour les analyses et rendus.

L'outil CAVE s'appuie également sur des données cartographiques détaillées :

- ✓ Le relief est un Modèle Numérique de Terrain (MNT) issu de la BD ALTI de l'IGN. Ce fichier est une grille plus ou moins précise associant à chaque maille une valeur d'altitude. Plus le pas est faible, plus le MNT est précis ; ici, le pas est de 75 m. Des MNT à plus forte résolution peuvent être utilisés (jusqu'à 25 m) dans le cas où ces couches sont à disposition ;
- ✓ La couche de végétation est issue du Corine Land Cover 2006, qui zone le territoire en fonction de l'occupation du sol. Une hauteur standard (10 m) est affectée à chaque type de végétation qui constitue un masque visuel (bois) sur le territoire ;
- ✓ La couche du bâti parfois utilisée peut se baser sur la BD TOPO® de l'IGN ou à l'aide de données plus fines dans le cas où ces couches sont à disposition.

L'outil CAVE développé par Abies calcule en chaque maille du MNT trois valeurs :

- ✓ Le **nombre d'éoliennes visibles (N)** en chaque point du territoire ;
- ✓ L'**angle vertical (V)** : c'est-à-dire la hauteur visible de l'éolienne la plus impactante du parc (souvent la plus haute) ramenée à la distance ;
- ✓ L'**angle horizontal (H)** : c'est à dire l'étendue horizontale du parc ramenée à la distance d'observation, quelle que soit l'organisation de son implantation.

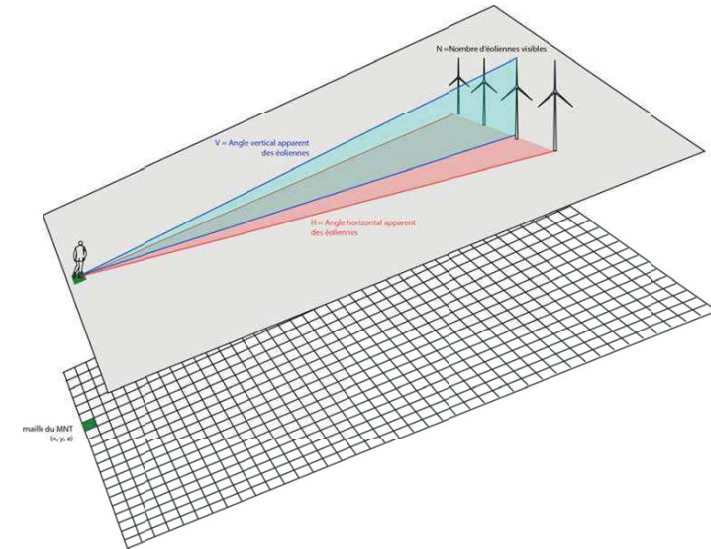


Figure 28 : Les grands principes du calcul

#### Nombre d'éoliennes visibles

A la manière du logiciel WindPro classiquement utilisé, l'outil CAVE calcule, en chaque point du territoire d'étude, le nombre d'éolienne(s) potentiellement visible(s). Ceci quelle que soit la distance aux éoliennes.

### Angle vertical

L'outil CAVE calcule l'angle vertical apparent du parc éolien ; cette information est une traduction directe de l'éloignement entre l'observateur et les éoliennes considérées puisque une éolienne sera vue sous un angle vertical apparent d'autant plus faible que l'éolienne est loin.

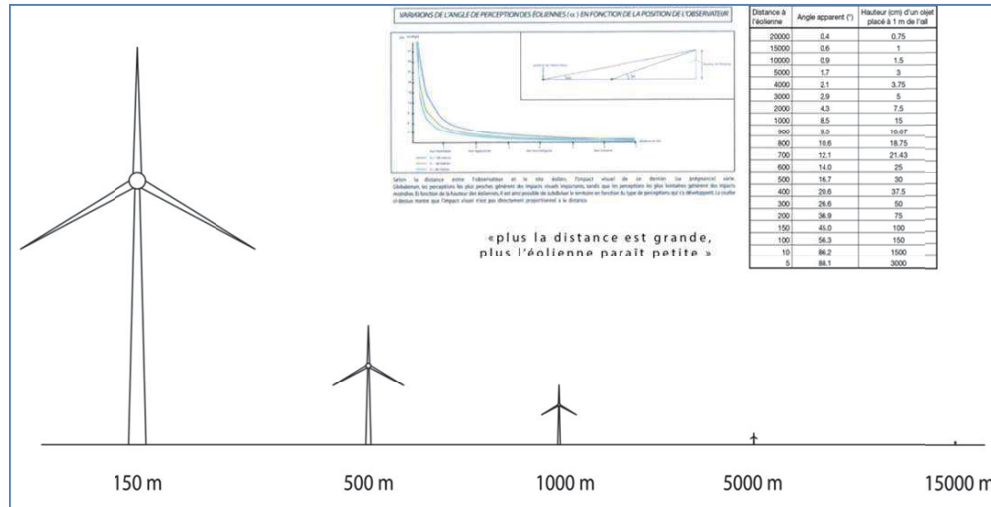


Figure 29 : principe de calcul de l'angle vertical

Cet angle vertical tient compte des masques visuels éventuels : ainsi, si un bois s'interpose entre les éoliennes et l'observateur, seule une partie de l'éolienne sera visible (et la hauteur visible d'éolienne sera moindre).

### Angle horizontal

L'outil CAVE calcule également l'angle horizontal apparent du parc éolien, c'est-à-dire le champ visuel horizontal occupé par le parc. Cet angle est également fonction de la distance séparant l'observateur du parc, mais aussi de l'organisation du parc (ainsi une ligne d'éoliennes vue de profil occupera un faible angle horizontal).

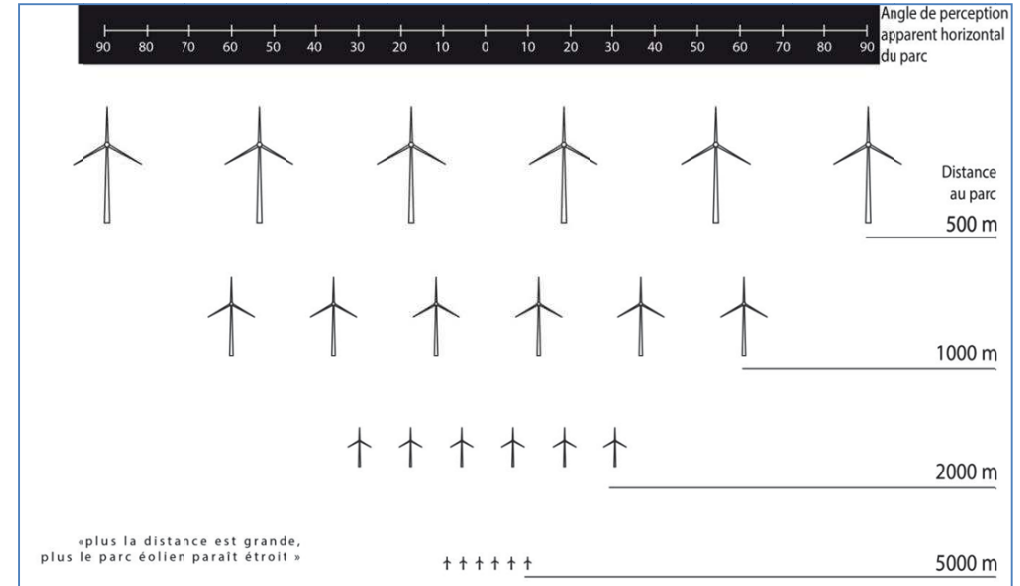


Figure 30 : principe de calcul de l'angle horizontal.

#### 3.1.1.1 Cartographie de synthèse

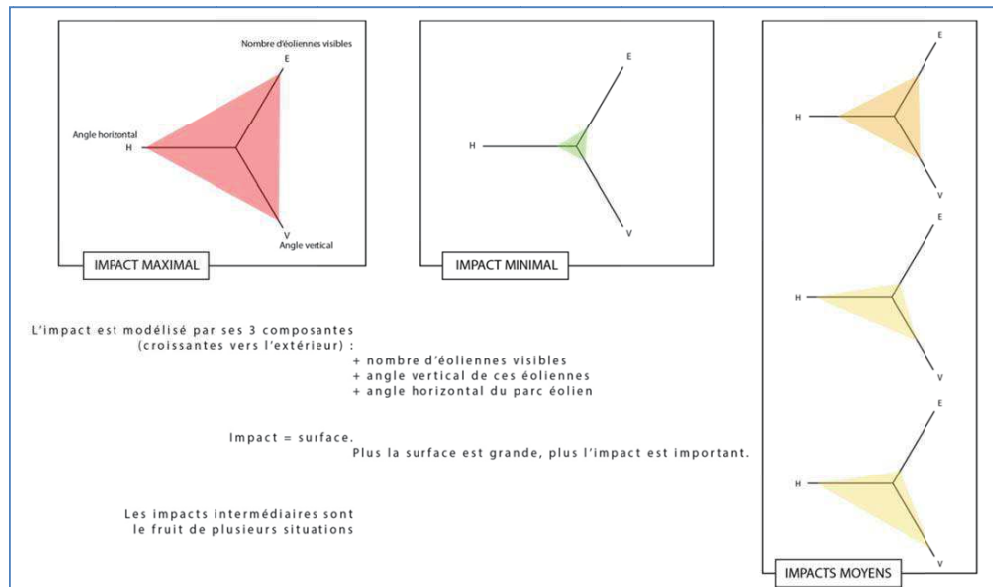
Les différents calculs aboutissent à la création d'une carte, voire deux, par thématique :

- ✓ Carte du nombre d'éoliennes visibles ;
- ✓ Carte de la hauteur d'éolienne visible ;
- ✓ Carte de l'angle vertical apparent des éoliennes ;
- ✓ Carte de l'angle horizontal apparent du parc éolien.

La cartographie de synthèse présente une fusion de ces différentes cartes. Cette carte de synthèse zone le territoire suivant l'impact visuel du parc éolien. Elle peut être représentée en fonction de l'impact maximal potentiel du parc éolien (les valeurs en chaque point du territoire sont ramenées aux valeurs maximales d'impact, c'est-à-dire à la situation où toutes les éoliennes sont visibles, selon des angles vertical et horizontal maximaux, soit en grosso-modo la vue au pied des éoliennes). On obtient ainsi un pourcentage de l'impact maximal potentiel.

Le résultat est une carte avec des impacts visuels dégressifs suivant la distance. La simple carte des impacts visuels qui donnait des valeurs « tout ou rien » est remplacée par une carte plus précise où les différents secteurs du territoire sont clairement différenciés. On peut ainsi dégager des zones de plus ou moins fort impact et, par exemple, préconiser des simulations visuelles (photomontages) préférentiellement dans certains secteurs plutôt que dans d'autres.

Cette carte a également l'avantage de présenter des impacts relatifs sur un territoire. L'impact sera toujours décrit par rapport aux impacts maximal et minimal.



Une des limites du calcul est également le fait que pour le calcul de l'angle vertical apparent, le calcul ne porte que sur une éolienne (la plus élevée ou la plus centrale...). Si le parc est très étendu, il faut alors y remédier en faisant porter le calcul sur 2 éoliennes et en synthétisant l'ensemble.

#### 3.1.1.4 Conclusion

Par rapport aux outils existants de calcul de visibilité, l'outil CAVE apporte une précision importante dans la connaissance des impacts visuels et l'explication des visibilitées. Les cartes de visibilité obtenues sont ainsi nettement plus réalistes qu'auparavant.

Ces cartes de visibilité sont également un outil plus efficace pour la réalisation des photomontages ; ces derniers sont plus précisément choisis en fonction des impacts prévisionnels (et seront plus nombreux dans les secteurs à impact plus fort).

### 3.1.2 Simulation paysagère

Un logiciel de simulation paysagère spécialement développé pour les parcs éoliens a été utilisé. Ainsi à partir de données topographiques IGN (maillage en 3D), le logiciel calcule la taille réaliste et les proportions des éoliennes sur la base d'un modèle en 3D, en tenant compte de l'objectif de la caméra, du type de machine (dimension, modèle, puissance, ...), et des coordonnées géographiques des aérogénérateurs du parc éolien. De plus, il inclut un contrôle sur l'exactitude des montages au moyen d'éléments distinctifs de la région étudiée, comme par exemple les forêts, pylônes, clocher, château d'eau, etc... ". Un exemple de la précision de ce logiciel est présenté en annexe n°7.

#### 3.1.2.1 La réalisation des photomontages

Les photomontages (on utilisera indifféremment les mots "photomontages" ou "simulations") doivent permettre de représenter la réalité des éoliennes une fois construites, dans leur environnement visuel. En complément des autres outils d'évaluation des visibilitées (carte des visibilitées, coupes...), elles permettent de préciser la visibilité effective depuis tel ou tel point de vue. Le choix de ces points de vue est donc important d'une part pour présenter les visibilitées depuis les points « importants » du territoire et d'autre part pour montrer les différents types de visibilité sur ce territoire (tout en sachant que le nombre de photomontages présentés est forcément limité). Les photomontages sont les outils les plus sûrs pour envisager les visibilitées et donc les impacts d'un parc éolien en répondant à la question : « que verra-t-on depuis tel point ? ».

Les photomontages sont ainsi plus qu'une simulation 3D puisqu'ils se plaquent sur une photographie de l'existant. Les photomontages ne pourront néanmoins pas rendre compte de la variabilité des conditions d'observations : éclairage, couleur du ciel, heure de la journée, etc.

Plusieurs paramètres font qu'une simulation sera précise et donc la plus représentative possible de ce que sera le parc éolien une fois construit : les photos, le traitement du photomontage et la représentation du photomontage.

#### Les photos et les prises de vues

Le choix du lieu de prise de vue est le plus souvent effectué en lien avec le volet paysager et les lieux à enjeux. Des demandes ponctuelles (services de l'Etat, riverains, etc.) sont également à l'origine de photomontages. S'il arrive que des simulations soient faites pour montrer que l'on ne voit pas (depuis un élément patrimonial par exemple), le plus souvent, le but est de montrer ce que l'on voit. La photo est donc prise depuis un lieu où l'on pressent une visibilité a priori, aux abords d'un lieu de prise de vue.

La prise de vue est effectuée avec des appareils photo numériques Canon EOS à capteur APS-C, d'une résolution de 8 à 18 megapixels.

La focale de base équivalente utilisée est une focale fixe de 50 mm environ. Pour les photomontages à plus de 15 km, une focale de 85 mm est parfois utilisée. Les photomontages étant ensuite montés en panoramique, cet aspect est finalement peu important (le premier plan est plus important avec une focale de 50 mm qu'avec une focale de 80 mm). De même, les photographies sont prises verticalement (le côté le plus long est dans l'axe vertical de la photo), ce qui permet de conserver davantage de premier plan.

#### 3.1.1.2 Analyse des intervisibilitées

L'outil développé permet également, comme les anciens calculs, d'apprécier les intervisibilitées entre des parcs éoliens. Aux différentes données précédentes, est alors ajouté, pour chaque parc, l'angle d'intervisibilité avec un autre parc. Suivant l'angle entre parcs en chaque point du territoire, ce dernier est alors zoné en secteurs de plus ou moins forte intervisibilité.

Aux anciennes cartes d'intervisibilité qui disaient « seulement » s'il y avait ou non intervisibilité, est ici ajoutée une notion qualitative, en fonction de la distance et du nombre d'éoliennes visibles. L'étendue de l'intervisibilité est également partie intégrante du rendu.

#### 3.1.1.3 Limites

Les limites du calcul sont fonction des données de base utilisées pour le calcul. La précision du modèle numérique de terrain conditionne la précision des zones de visibilité. Une maille de 250 m pour le MNT donnera des résultats plus grossiers qu'une maille de 25 m. Le calcul sera par contre beaucoup plus long (multiplication par un facteur 100...) avec des données plus précises.

La précision des données d'occupation du sol est l'autre gros facteur de variabilité des résultats : dans le CORINE Landcover, la plus petite unité cartographiée est de 25 ha. Un bois de moins de 25 ha ne sera donc pas forcément répertorié en tant que bois et ne constituera pas forcément un masque visuel dans le calcul. Les haies ne font donc pas partie des masques visuels potentiels, ce qui peut entraîner de grandes différences entre la carte des impacts visuels et la réalité sur le terrain (en contexte bocager, cette différence est particulièrement marquée). De la même manière, suivant la mise à jour des données, certains secteurs anciennement boisés, coupés depuis 2006, pourraient constituer un masque visuel (et empêcher la visibilité depuis un secteur) alors que dans la réalité ce masque n'existe plus et que la visibilité vers le parc est effective.

Tous ces résultats doivent également être complétés par les photomontages. La carte indique des grandes tendances de visibilité qui doivent être, suivant la sensibilité des zones, corroborées par des simulations visuelles.

Le but étant aussi de visualiser les éoliennes dans leur contexte, les photos sont prises dans la mesure du possible sur un angle de vue horizontal de 180°. Cet angle est à ramener à l'angle du champ visuel humain, proche de 120° en vue binoculaire, de 60° pour la discrimination des couleurs.



Les photos qui composent le panoramique sont prises avec un pied muni d'une rotule panoramique permettant d'éviter les distorsions et les mauvais raccords entre photos. Un niveau à bulle permet de vérifier la planéité de la photo (et d'éviter les mauvais raccords).

Les photos sont traitées directement au format JPEG. Elles sont montées en panoramiques (projection cylindrique) sur le logiciel Autopano. On dispose de la valeur des angles horizontal et vertical pour chaque panoramique, permettant de les utiliser dans le logiciel WindPro.

Chaque point de vue est géolocalisé par sa position GPS. Autour du point de prise, les repères potentiels (clocher, château d'eau, pylône, maison, arbre isolé, etc.) sont détectés pour constituer des accroches pour le traitement du photomontage.

On obtient ainsi une série de panoramiques, géolocalisés et auxquels sont adossées de nombreuses informations (données EXIF) permettant le traitement (date et heure du photomontage, angle horizontal...).

### Le traitement des photomontages

Les photomontages sont réalisés avec le logiciel WindPro (versions 2.9). L'éditeur danois du logiciel, existant depuis une vingtaine d'années, revendique plus de 2 000 utilisateurs de la conception à la planification des projets éoliens. En France, la majorité des acteurs de l'éolien utilise ce logiciel, des développeurs aux bureaux d'études.

Les panoramiques précédemment créés sont importés dans un fichier qui cartographie les différents éléments du projet :

- carte IGN au 100 000<sup>ème</sup> et 25 000<sup>ème</sup> ;
- modèle numérique de terrain ou d'élévation : le Modèle Numérique d'Élévation SRTM de la NASA est utilisé par défaut mais les BD Alti de l'IGN peuvent être utilisés s'ils sont disponibles (les différences sont minimales pour les photomontages) ;
- éoliennes (position et modèle) ;
- repères (position GPS, hauteur) ;
- photomontages (photo associée, position GPS, données EXIF).

Dans WindPro, les repères relevés sur site autour des lieux de prise de vue sont reliés à leur position sur les panoramiques. Dans des conditions optimales de réalisation, le placement des différents repères se fait quasiment spontanément et aucun ajustement n'est nécessaire. Dans la plupart des cas, une légère correction horizontale est nécessaire pour faire correspondre l'angle horizontal et les repères. C'est le logiciel qui insère les éoliennes, en fonction des repères, et leur donne, par proportionnalité, la taille correspondant à la distance d'observation.

Les principales opérations sous WindPro sont présentées sur les pages suivantes (figure 2 et 3).

Une fois placées, les éoliennes sont simulées sur la photo et un effaçage des parties non visibles est réalisé. Ces photomontages sont ensuite exportés au format JPEG (exemple en figure 4).

Un comparatif (Figure 1 suivante) entre simulations et parc une fois construit est également présenté en suivant.



Figure 32 : comparatif entre les éoliennes simulées (en haut) et réalisées (en bas)

### La représentation

La difficulté de représenter ces simulations vient du fait qu'il faut conserver le rapport d'échelle entre le paysage et les éoliennes : les éoliennes ne doivent pas apparaître écrasées ou trop petites sous peine de fausser la perception et l'impact visuel réel des éoliennes.

En lien avec ce qui se fait et certaines demandes, Abies a donc choisi de représenter les photomontages sur des pages A3, avec 4 parties (un exemple est présenté en figure 6) :

- ✓ Une localisation cartographique de la simulation ;
- ✓ Un tableau des informations relatives à la reprise de vue (date, heure, focale, distance...)
- ✓ Le panoramique en entier avec le cadrage de la simulation à 60° ;
- ✓ Le panoramique recadré à 60°.

En effet, un cadrage de la simulation est effectué à 60° pour coller au mieux à la vision humaine. Cela permet aussi d'avoir une vision respectueuse des proportions (Cf . schéma ci-dessous). En regardant la page de la simulation et la partie recadrée à 60° à une distance de 30 cm environ, on peut considérer que la vue est très proche de la réalité et de ce que seront les éoliennes une fois construites.

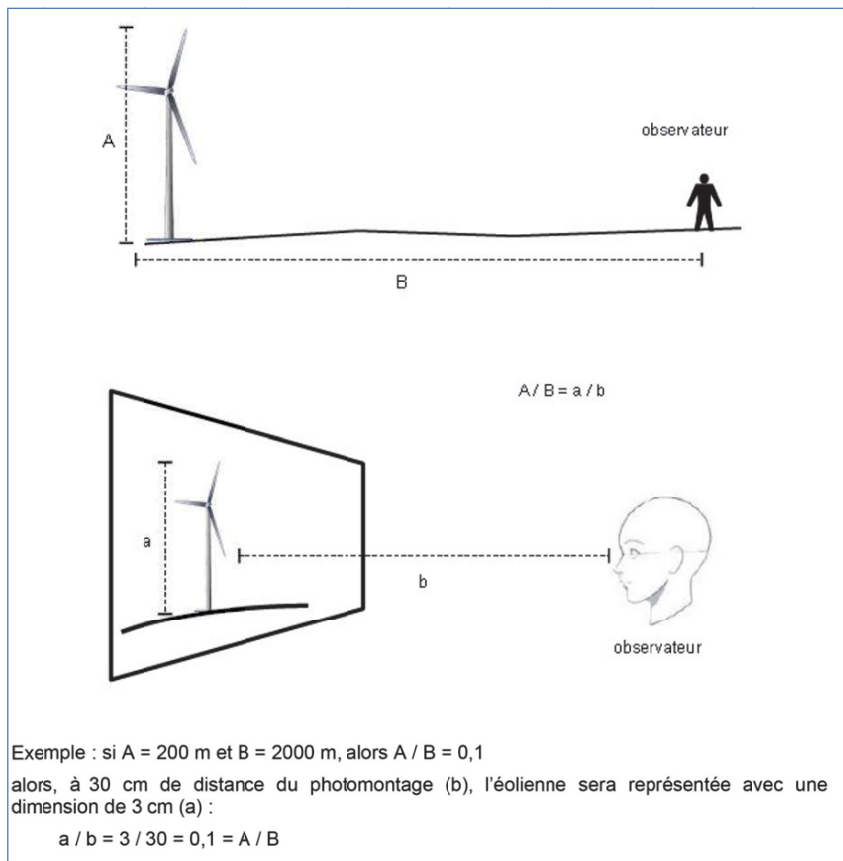


Figure 5 : principes de représentation des simulations et du respect des proportions entre réalité et représentation papier (théorème de Thalès)

**Repères**

Coordonnées du repère  
Altitude du repère

**Eolienne**

Type d'éolienne  
Hauteur de la tour

Coordonnées de l'éolienne  
Altitude de l'éolienne

**Photo**

Date et heure de la photo  
Conditions météo

Angle de vue de la photo  
Coordonnées de la photo  
Altitude de la photo

The image shows a central map window titled 'Cartes et objets 2.7 (français)'. The map displays a topographic view of a landscape with contour lines and a grid. Four red circles labeled 1, 2, 3, and 4 are placed on the map, corresponding to the 'Repères' dialog boxes on the left. A purple circle on the map is connected to the 'Eolienne' dialog boxes at the top. A blue circle on the map is connected to the 'Photo' dialog boxes on the right. The 'Repères' dialog boxes show fields for X (Est), Y (Nord), Z (altitude), and Description. The 'Eolienne' dialog boxes show fields for Type d'éolienne, Hauteur de moyeu, and Hauteur de la tour. The 'Photo' dialog boxes show fields for Date et heure de la photo, Conditions météo, Angle de vue de la photo, and Coordonnées de la photo.

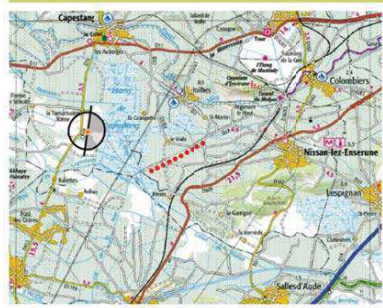
Figure 33 : étapes de préparation des photomontages sous WindPro.



Figure 34 : réalisation des photomontages sous WindPro

Figure 35 : photomontages brut obtenu avec WindPro





Coordonnées (UTM WGS84)	N 222222 ; E 3333333	Angle de vue panoramique (°)	180
Altitude (IGN 69)	55 m	Angle apparent du pa:c	45°
Date et heure (JJ/mm/aaaa à hh:mm)	29/02/2012 à 11h11	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	2,7 km
Focale initiale (mm)	48	Distance à l'éolienne la plus éloignée (km)	4,5 km

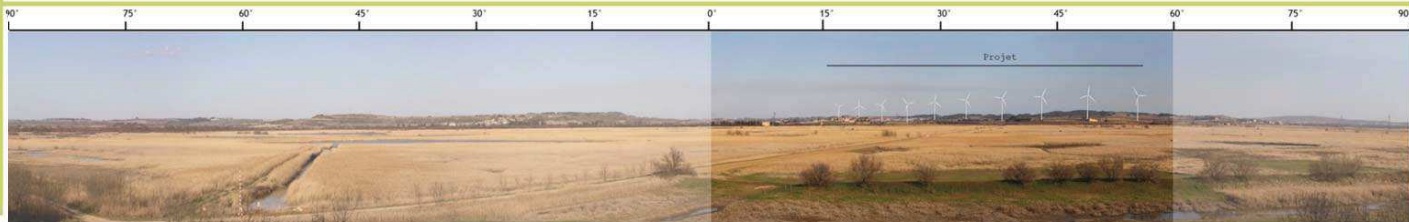


Figure 36 : mise en page d'une simulation (implantation fictive)



## 4 Impacts



4.1 Impacts quantitatifs .....	62
4.2 Impacts qualitatifs .....	68
4.2.1 Impacts temporaires, liés à la période du chantier .....	68
4.2.2 Impacts visuels des équipements annexes .....	68
4.2.3 Impacts visuels permanents des éoliennes .....	69
4.2.4 Impacts sur les territoires emblématiques identifiés dans les SRE Poitou-Charentes et Limousin .....	79
4.2.5 Les simulations visuelles .....	81
4.2.6 Impacts cumulés .....	145
4.3 Conclusion sur les impacts visuels .....	168

## 4.1 Impacts quantitatifs

La cartographie des zones de visibilité permet de visualiser les zones d'où le projet de Bussière-Poitevine sera visible (en totalité ou en partie) et constitue un outil de travail pertinent pour la recherche de points de vue utilisés pour les simulations paysagères.

La synthèse de ces données renseigne sur l'impact visuel des éoliennes sur le territoire étudié.

La méthodologie de calcul est précisée dans le chapitre Méthodologie.

Brièvement, rappelons que le calcul de ces zones est basée sur une modélisation de l'altitude du territoire (Modèle Numérique de Terrain) d'un pas de 75 m (une altitude est fixée, sur chaque point du territoire selon une maille de 75 m par 75 m). Seuls les massifs et bois, présents dans la base de données CORINE Land Cover, sont répertoriés comme obstacles végétaux. Les haies et autres arbres isolés n'interviennent pas dans le calcul.

La cartographie des zones de visibilité a été réalisée en prenant comme hypothèses :

- ✓ une hauteur des éoliennes, en bout de pale, de 180 mètres ;
- ✓ des arbres de 12 m de haut.

La surface de cette zone d'étude est de 124 016 ha. Les bois représentent 8% de l'aire d'étude éloignée. A noter que les haies et les bosquets, éléments très présents sur ce territoire, ne sont pas représentés sur les cartes de visibilité. Les cartes présentent donc une visibilité maximale sans prendre en compte les masques visuels que peuvent représenter les haies et les bosquets.

L'évaluation des visibilité intègre la notion d'impact visuel sur le champ de vision humain en prenant en considération :

- ✓ Le nombre de machines ;
- ✓ La hauteur visible des éoliennes ;
- ✓ La conformation du parc éolien et son étendue ;
- ✓ La diminution de la prégnance visuelle des éoliennes en fonction de leur éloignement.

Ainsi, l'analyse se déroule en cinq étapes (quatre cartes) :

- ✓ Visibilité simple réalisée à partir du nombre d'éoliennes visibles ;
- ✓ Analyse des visibilité en fonction de la hauteur des éoliennes (issue de l'outil CAVE) ;
- ✓ Analyse de l'angle vertical apparent des éoliennes (issue de l'outil CAVE) ;
- ✓ Analyse de l'angle horizontal apparent des éoliennes (issue de l'outil CAVE) ;
- ✓ Synthèse de la visibilité.

**Angle vertical apparent** : il s'agit de la hauteur visible de la ou les éolienne(s) les plus impactantes du parc.

**Angle horizontal apparent** : il s'agit de l'étendue horizontale du parc, quelle que soit l'organisation de son implantation. Cet angle horizontal est pondéré avec le nombre d'éoliennes visibles.

**Etape 1 : Le nombre d'éoliennes visibles (visibilité simple) :**

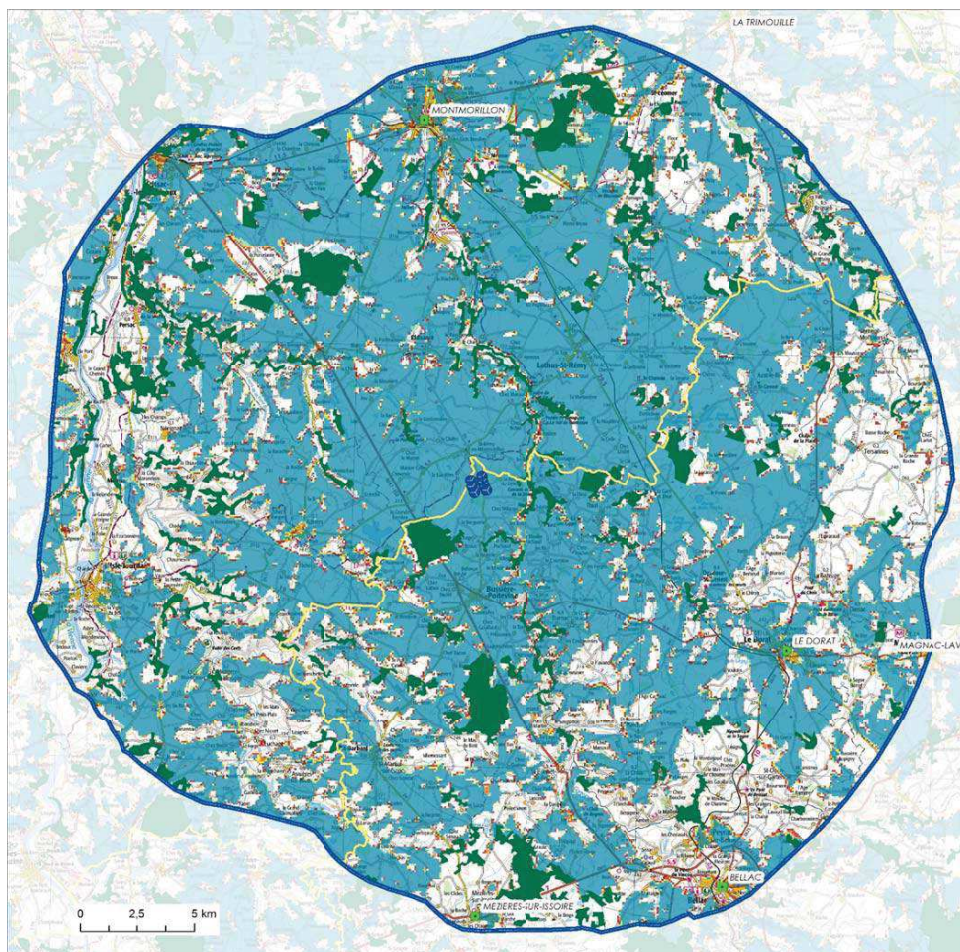
La première étape de l'analyse consiste à détailler le nombre d'éoliennes visibles depuis les différents secteurs du territoire.

Ainsi, les calculs montrent les résultats suivants (les numéros entre parenthèses font référence aux chiffres du tableau suivant) :

- ✓ Les éoliennes du projet de Bussière-Poitevine seront visibles potentiellement sur 62% du territoire.
- ✓ Les zones de visibilité sur les 7 éoliennes s'étendent essentiellement sur le plateau bocager en écartant les vallées. Les vues groupées sur les 7 éoliennes représentent environ 55% des visibilités.
- ✓ Au sud-est, les visibilités sont limitées entre Verneuil-Moustiers et Magnac-Laval. La topographie varie peu et ne permet pas à l'observateur d'avoir un point de vue dégagé.
- ✓ Le Dorat et les abords de Montmorillon sont concernés par des visibilités.

	Surface (ha)	Pourcentage de la surface totale de l'aire d'étude éloignée
<i>Vue sur X éolienne</i>		
1	2 750	2 %
2	1 284	1 %
3	1 185	1 %
4	1 108	1 %
5	1 180	1 %
6	1 255	1 %
7	67 738	55 %
<b>TOTAL VISIBILITE bois exclus des calculs</b>	<b>76 500</b>	<b>62 %</b>

Tableau 4 : Statistiques du nombre d'éoliennes visibles à l'échelle du paysage éloigné



Carte 14 : Nombre d'éoliennes visibles sur l'aire d'étude éloignée

**Bussière-Poitevine (87)**



**Zones d'impact visuel**

- Eoliennes
- Surfaces boisées

**Nombre d'éoliennes**



- Aire d'étude paysagère
- Chef-lieu de canton
- Limite régionale
- ▲ Prefecture
- Sous-Prefecture

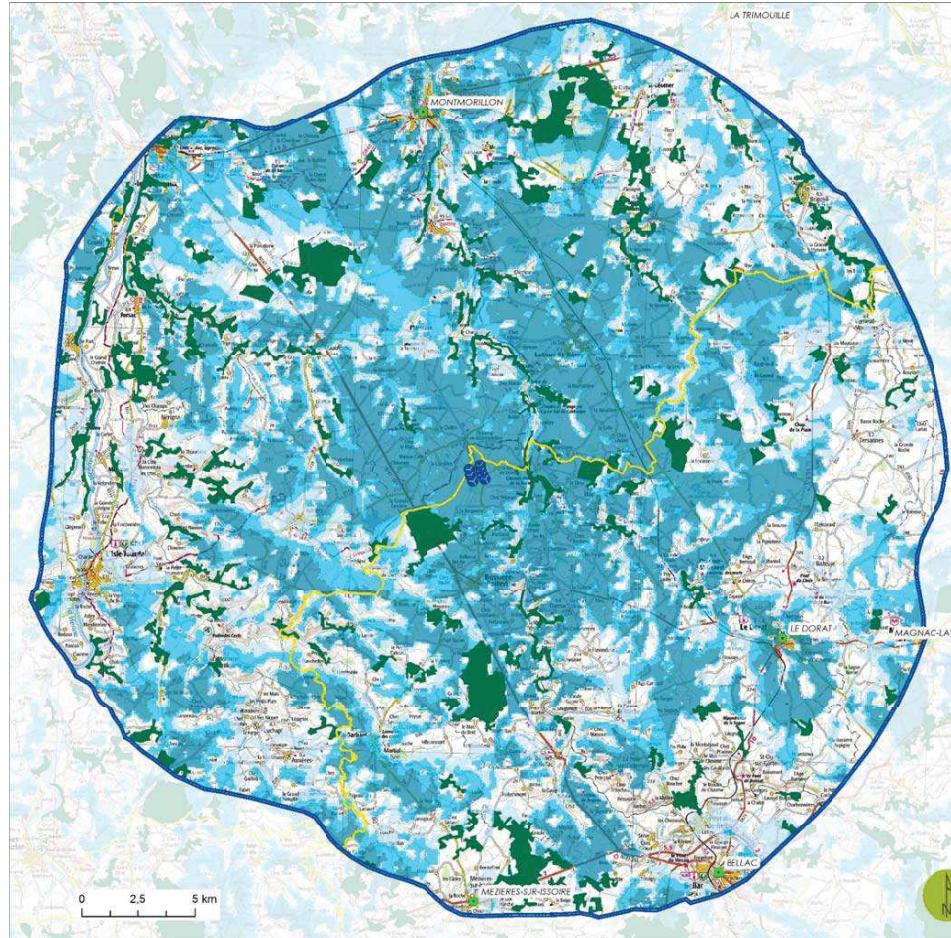
Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite. Réalisation : ABIS, Avril 2015

**Etape 2 : La hauteur des éoliennes visibles (outil CAVE) :**

La seconde étape de l'analyse concerne le calcul de la proportion visible des éoliennes. Pour des raisons de praticité du calcul, une éolienne est choisie au sein du parc éolien pour être la cible du calcul. Pour ce projet, l'éolienne 6 a été choisie en raison de sa localisation centrale au sein du parc. L'analyse de la cartographie ainsi obtenue (cf. carte ci-contre) donne les résultats suivants :

- ✓ Les secteurs où l'éolienne centrale est visible dans son ensemble sont essentiellement les environs proches à moins de 10 km : les bourgs potentiellement concernés sont Lathus-Saint-Rémy, Bussière-Poitevine, Moulismes et les axes routiers comme la RN147, la RD4B, la RD10 ;
- ✓ A plus de 10 km, ce sont les bourgs de Le Dorat et de Montmorillon qui sont potentiellement concernés par des vues sur la totalité de l'éolienne ;
- ✓ Les secteurs où les éoliennes sont visibles à deux tiers sont les rebords de plateau, dans la zone de rupture de pente et les creux des ondulations du relief ;
- ✓ Les secteurs de la vallée de la Vienne et de Bellac dans l'aire d'étude éloignée sont potentiellement concernés par des vues sur un seul tiers de l'éolienne, soit le rotor et les pales ;
- ✓ La partie sud-est entre Verneuil-Moustiers et Magnac-Laval n'est pas concernée par des visibilitées.

La faiblesse des massifs boisés et l'absence de prise en compte des haies et bosquets expliquent l'importance de la visibilité potentielle de l'éolienne toute entière représentée en bleu foncée sur la carte.



Carte 15 : Proportion d'éoliennes visibles sur l'aire d'étude éloignée (outil CAVE)

**Bussière-Poitevine (87)**

**Zones d'impact visuel : Hauteur**

- Eoliennes
- Surfaces boisées

**Proportion de l'éolienne visible**

1/3 de l'éolienne est visible    2/3 de l'éolienne est visible    Toute l'éolienne est visible

Calcul réalisé avec l'outil CAVE à partir d'un modèle d'élevation et en prenant en compte l'éolienne E6.

- Aire d'étude paysagère
- Limite régionale
- Chef-lieu de canton
- ▲ Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite. Réalisation : ABIES, Avril 2015.

**Etape 3 : L'angle vertical apparent des éoliennes (outil CAVE) :**

La troisième étape de l'analyse concerne le calcul de l'angle vertical apparent réalisé là aussi à partir de l'éolienne E6.

Les résultats cartographiques se concentrent ainsi sur une éolienne. L'étendue de l'angle vertical est donc limitée et présente un résultat plus ciblé que sur la carte précédente. Dans un souci de lisibilité, cet angle vertical a été mis en correspondance avec une hauteur d'objet placé à 1 m de l'œil.

Ainsi, la carte de l'angle vertical apparent des éoliennes nous donne les éléments suivants :

- ✓ C'est aux plus proches abords que les éoliennes sont perçues comme de grands objets. Jusqu'à 840 m à l'est vers le lieu-dit La Barre du Défend, 620 m au sud sur la RD5, 300 m à l'ouest et 500 m au nord sur la RD5, elles seront perçues comme des objets de 360 cm (à environ 100 m des éoliennes) à environ 36 cm en s'éloignant à 500 m.
- ✓ Dans un rayonnement d'environ 1,5 à 2 km tout autour du projet, les éoliennes sont des objets perçus comme des objets d'environ 15 à 18 cm. Saint-Rémy-en-Montmorillon, les hameaux de la Liardière, La Berguerie, Chez Milange et le Breuil sont impactés. Ce secteur correspond au plateau bocager et au rebord de la vallée de la Gartempe.
- ✓ Dans un rayon de 10 km environ, jusqu'à Moulismes au nord-ouest, Lathus-Saint-Rémy au nord-est, Thiat au sud-est et Bussière-Poitevine au sud-ouest, les éoliennes vont être vues comme des objets au minimum d'1,8 cm.
- ✓ Au-delà, les éoliennes sont vues comme des objets de petite taille.

Le schéma ci-dessous explique la notion de l'angle vertical (v) :

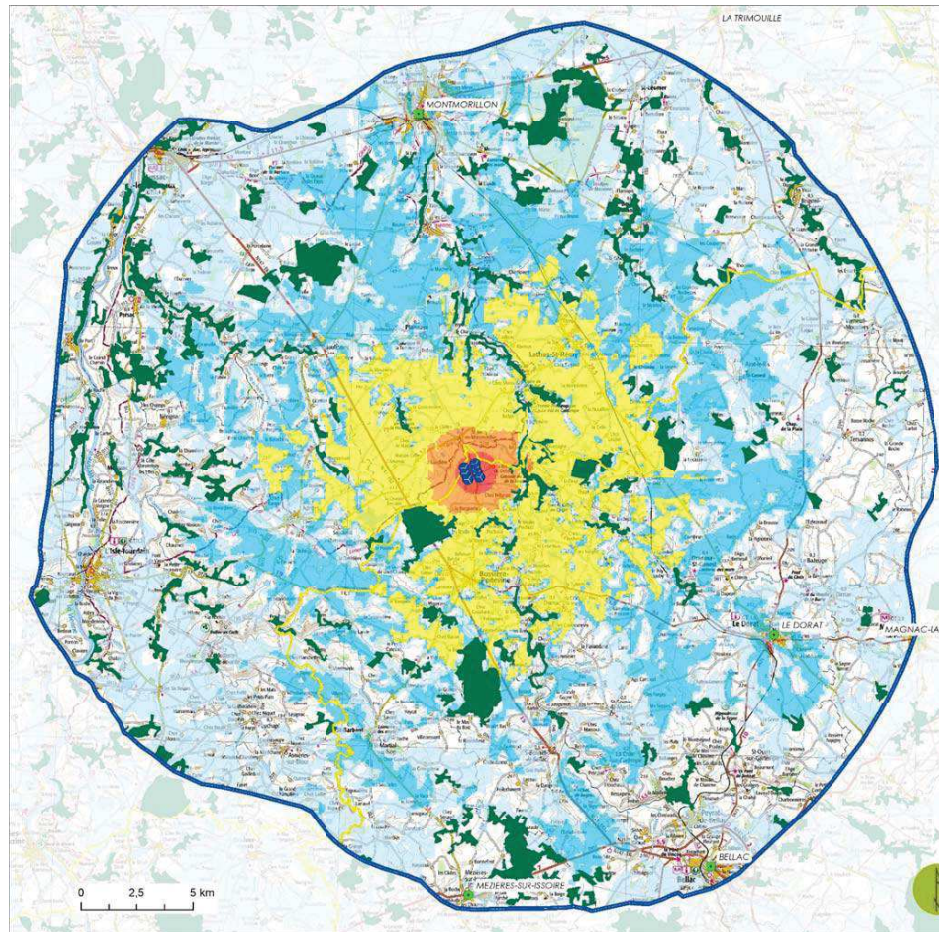
Angle vertical apparent (v)



$v1 < v2$

Distance à l'éolienne (m)	Angle apparent (°)	Hauteur (cm) d'un objet placé à 1 m de l'œil
25 000	0,41	0,72
20 000	0,5	0,9
10 000	1,0	1,8
5 000	2,1	3,6
1 000	10,2	18
500	19,8	36
140	45,0	100,0
100	60,9	180,0
50	74,5	360

Tableau 5 : Correspondance entre distance, angle apparent et hauteur d'un objet placé à 1 m de l'œil



Carte 16 : Angle vertical sur l'aire d'étude éloignée (outil CAVE)

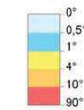
**Bussière-Poitevine (87)**



**Zones d'impact visuel : Angle vertical**

- Eoliennes
- Surfaces boisées

**Angle vertical apparent**



Calculs réalisés avec l'outil CAVE® à partir d'un modèle numérique d'élevation sur l'éolienne E6

Angle vertical apparent (v)

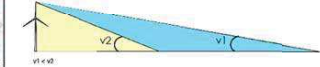


Schéma représentatif de l'angle vertical apparent

- Aire d'étude paysagère
- Chef-lieu de canton
- ▲ Prefecture
- Limite régionale
- Sous-Prefecture

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite. Réalisation : ABIES, Avril 2015

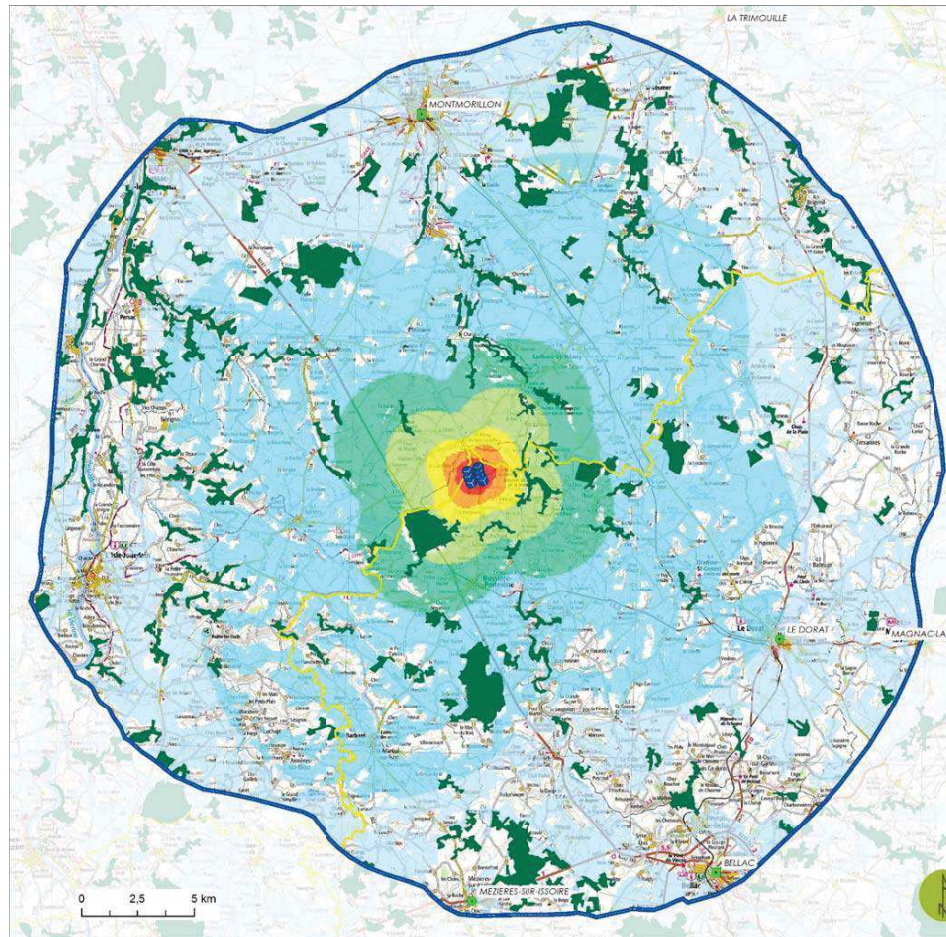
**Etape 4 : L'angle horizontal apparent des éoliennes (outil CAVE) :**

La quatrième étape de l'analyse concerne le calcul de l'angle horizontal apparent du parc éolien.

L'analyse des visibilité se poursuit par la prise en compte du champ visuel humain horizontal s'étendant à 60° et jusqu'à 120° (vision binoculaire).

Ainsi, la carte de l'angle horizontal apparent du parc éolien de Bussière-Poitevine montre les éléments suivants :

- ✓ L'organisation du projet induit un angle horizontal orienté dans le sens nord-nord-nord-ouest/sud-sud-est. Le projet éolien s'organise en deux lignes parallèles et s'étend sur environ 600 m. L'étendue du parc est faible, ce qui limite sa perception dans le paysage.
- ✓ Jusqu'à environ 1,5 km tout autour du projet, en incluant les lieux dits La Liardière et Piègu, l'angle horizontal est large : il est compris au minimum à 30° pouvant aller jusqu'à 125°, voire 180° au pied des éoliennes.
- ✓ Entre 2 et 3 km autour du projet, la RD10, Saint-Rémy-en-Montmorillon, Piègu, La Berguerie, l'angle horizontal est compris entre 20 et 30°. Le champ visuel n'est pas occupé entièrement.
- ✓ Au-delà de 3 km, l'angle horizontal se réduit, il devient inférieur de 11°, ce qui réduit la prégnance horizontale du parc éolien.



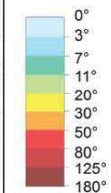
**Bussière-Poitevine (87)**



**Zones d'Impact visuel : Angle horizontal**

- Eoliennes
- Surfaces boisées

**Angle horizontal apparent**



Calculs réalisés avec l'outil CAVE® à partir d'un modèle numérique d'élevation.

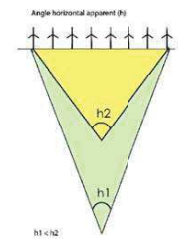


Schéma représentatif de l'angle horizontal apparent

- Aire d'étude paysagère
- Chef-lieu de canton
- Limite régionale
- ▲ Préfecture
- Sous-Préfecture

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite. Réalisation : ABIES, Avril 2015

Carte 17 : Angle horizontal apparent des éoliennes (outil CAVE)



### Etape 5 : Synthèse de la visibilité

La combinaison des trois calculs précédents permet la réalisation de cette carte de synthèse. Le résultat est présenté en 5 catégories : faible, modérée, forte, très forte et maximale. Les seuils des 5 catégories sont choisis en fonction de l'ensemble des valeurs pour avoir une carte à la fois lisible et « parlante ».

L'impact est défini en pourcentage de l'impact potentiel le plus fort. Sur ce projet et d'après les calculs effectués, la visibilité maximale correspond à une vue sur toutes les éoliennes (5 unités), sur toute leur hauteur (180 m en bout de pale), selon un angle horizontal de 60° et un angle vertical de 10° (permettant de voir les éoliennes comme un objet de plus de 10 cm à 1 m de l'œil).

On retrouve ce cas de figure au centre du projet, dans un secteur incluant les lieux dits La Liardière, La Bergerie, Chez Milange, la Barre du Défend. C'est une zone d'environ 1 km de large qui est concernée par des impacts maximaux.

Cette carte a l'avantage de relativiser les impacts visuels en fonction de la distance (plus on est loin, moins le parc aura d'impact).

Les impacts visuels restent très forts jusqu'à environ 3 km tout autour du projet. Ils concernent la RD10, Saint-Rémy-en-Montmorillon, les lieux dits implantés sur le rebord opposé de la vallée (le Breuil), les lieux dits implantés à la Bergerie, les Buis, Maison Celle, la Châtre.

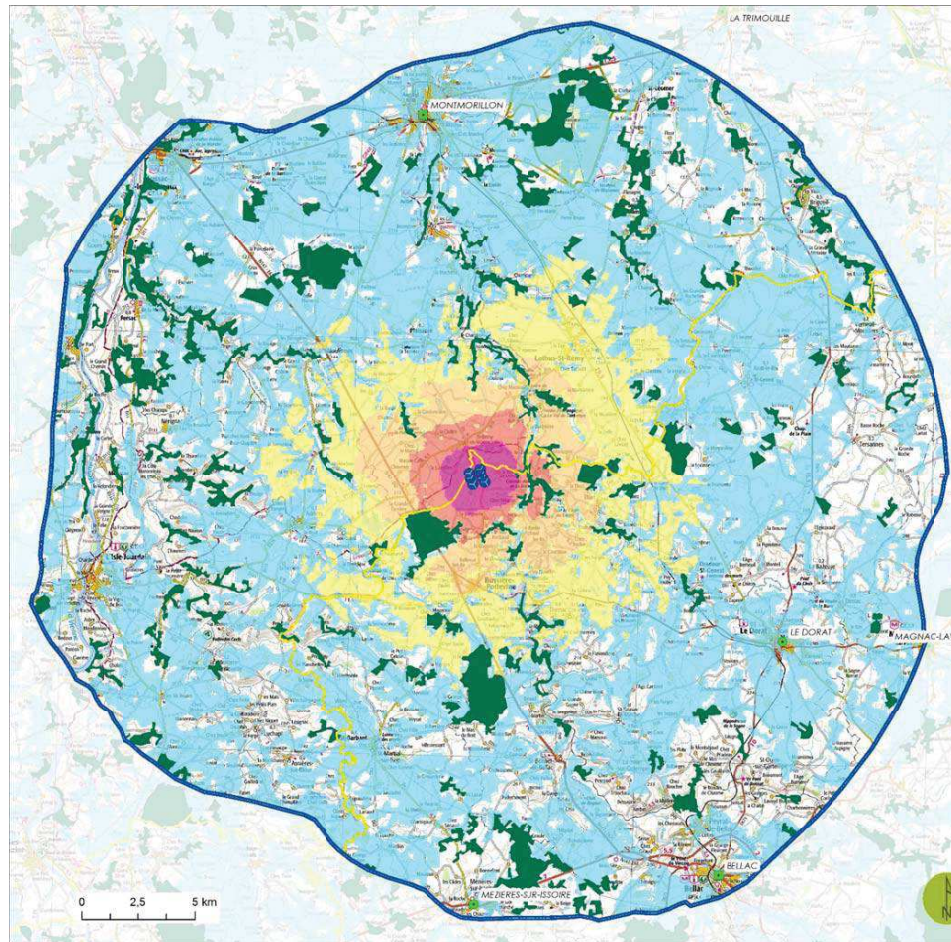
La carte de synthèse montre également que les impacts forts recouvrent une grande étendue du territoire sur un rayon d'environ 6 km autour du projet. La RN147, la RD5, la RD10 sont potentiellement concernées par des impacts forts. Il en est de même pour les bourgs de Bussière-Poitevine, le rebord opposé de la vallée de la Gartempe en incluant Thiat et les proches lieux dits du plateau bocager (Chez Bobin, la Gordonnière, Chez le Maçon, Bel Air, la Rhoderie...).

A partir de 6 km et jusqu'à environ 10 km, les impacts visuels sont modérés :

- Au nord-est, autour du bourg de Lathus-Saint-Rémy ;
- Au nord-ouest, jusqu'à Moulismes et aux abords de Plaisance ;
- Au sud-ouest, sur les rebords de la Franche Doire ;
- Au sud-est, autour de Bussière-Poitevine et de la RD942.

Au-delà de 10 km, les impacts visuels sont qualifiés de faible. En effet, les perceptions perdent de leur intensité et la distance joue un rôle réducteur dans les impacts visuels.

Dans l'aire d'étude éloignée, d'après les calculs de la visibilité simple, 62% du territoire est concerné par des visibilitées. Les bois, couvrant 8% de l'aire d'étude éloignée, forment des masques visuels très ponctuels sur le projet éolien, mais la trame bocagère du territoire étudié n'a pas pu être prise en compte dans ce calcul. Les haies et les bosquets sont des masques visuels ponctuels et constituent des éléments déterminants dans la perception visuelle dans ce paysage, en particulier ici où la trame bocagère est conséquente. Leur rôle est pris en compte dans l'analyse qualitative et se remarque à travers les simulations visuelles.



Carte 18 : Synthèse de l'étude de visibilité (outil CAVE)

### Bussière-Poitevine (87)



#### Zones d'impact visuel

- Eoliennes
- Surfaces boisées

#### Visibilité finale

Faible Modérée Forte Très forte Maximale

Calculs réalisés avec l'outil CAVE® à partir d'un modèle numérique d'élevation. L'angle vertical est calculé sur l'éolienne E5.

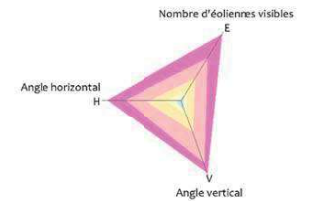


Schéma représentatif de la visibilité finale

- Aire d'étude paysagère
- Chef-lieu de canton
- Limite régionale
- ▲ Prefecture
- Sous-Prefecture

Fond : Scan100® - ©IGN Paris. Reproduction interdite. Réalisation : ABIES, Avril 2015

## 4.2 Impacts qualitatifs

### 4.2.1 Impacts temporaires, liés à la période du chantier

L'aménagement d'un parc éolien engendre des impacts visuels temporaires liés à la période du chantier. En effet, l'installation des 7 éoliennes, d'un poste de livraison et de l'aménagement des pistes engendrent les effets suivants :

- ✓ Passage des engins de chantier et des camions de transport qui impliquent une nuisance sonore, mais aussi visuelle ;
- ✓ Risque de création de nuages de poussières lors des mouvements d'engins ;
- ✓ Augmentation du trafic sur le site : engins et personnel du chantier.

Le chantier du projet éolien de Bussière-Poitevine aura pour impact visuel :

- ✓ Les lieux de vie les plus proches (à moins de 2 km du projet) comme Les Glayolades, les Rimpaudières, chez Périguet, La Liardière, la Planelle, la Berguerie, la Barre du Défend ;
- ✓ Les automobilistes qui emprunteront les routes comme la RD4 et les routes communales desservant les hameaux cités précédemment.

Ces lieux de vie sont susceptibles d'être traversés par les engins. L'impact visuel sera ponctuel et intermittent. Quelques jours suffisent à amener l'ensemble des éléments composant le parc éolien.

Les impacts visuels sur le chantier du parc éolien de Bussière-Poitevine sont présents et localisés. Il faut rappeler que le chantier est court : il dure en général entre 9 et 12 mois. A noter également, que le passage des engins pour amener les différents éléments du parc (mât, pales, poste...), ainsi que le trafic des camions-toupie pour le transport du béton se déroule en quelques jours seulement. Ceci réduit l'impact visuel du chantier.

### 4.2.2 Impacts visuels des équipements annexes

#### 4.2.2.1 Les chemins, les aires techniques et les parkings

Les pistes d'accès aux éoliennes du projet doivent être suffisamment larges pour permettre le passage des engins nécessaires au montage et à l'entretien du site.

Pour le projet éolien de Bussière-Poitevine, les chemins existants seront utilisés pour éviter au maximum la création de nouveaux chemins. Toutefois, environ 1 065 m en cumulé de linéaire de pistes seront à créer pour permettre les accès des éoliennes aux chemins existants.

Des prescriptions paysagères concernant l'aménagement des pistes sont décrites dans le chapitre Mesures.

#### 4.2.2.2 Les postes de livraison

Pour le projet éolien de Bussière-Poitevine, le poste de livraison sera implanté au pied de l'éolienne 3 au nord du projet.

Dans le but d'insertion paysagère du poste, un traitement architectural est proposé dans le chapitre Mesures.

#### 4.2.2.3 Les plateformes et les raccordements

Les plateformes de montage des éoliennes sont des éléments surfaciques, recouvrant le sol. Elles ne créent pas de point d'appel visuel dans le paysage. Les plateformes ne seront visibles qu'au niveau du paysage très rapproché.



Illustration 1 : Exemples de plate-forme au pied d'éoliennes en milieu ouvert (source : ABIES)

Le projet éolien de Bussière-Poitevine nécessite 7 plateformes dont :

- ✓ Les plateformes des éoliennes 1, 2, 4, 6, 7 se localisent dans un champ bordé par des haies arborées ;
- ✓ La plateforme de l'éolienne 3 se situe dans un milieu agricole dégagé ;
- ✓ La plateforme de l'éolienne 5 se situe dans un champ bordé par un bosquet.

Des prescriptions paysagères concernant les plateformes sont précisées dans le chapitre Mesures.

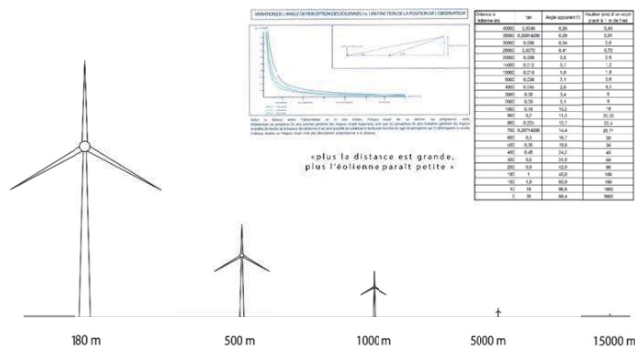
L'impact visuel des composants du projet éolien est limité aux aérogénérateurs, au poste et aux plateformes. Les impacts restent à l'échelle très locale en ce qui concerne le poste, les plateformes et les pistes. Des prescriptions paysagères sont précisées dans la partie Mesures pour accompagner ces installations.

### 4.2.3 Impacts visuels permanents des éoliennes

#### Paysage éloigné

D'une manière générale, les impacts visuels lointains (à partir d'une dizaine de kilomètres), les éoliennes sont peu perceptibles. Elles deviennent très petites dans l'arrière-plan du paysage. Par temps brumeux, il est impossible de les voir. Par beau temps, il sera possible, en fixant le paysage, d'apercevoir quelques lignes verticales blanches souligner l'horizon.

Le schéma suivant illustre l'impact du facteur distance sur la perception de l'éolienne. Ainsi, à 180 m de distance, l'éolienne s'impose à l'observateur, où elle s'élève dans le paysage. A partir de 5 km, les éoliennes semblent plus discrètes. Bien qu'elles restent visibles, les éoliennes s'insèrent davantage dans les différents plans du paysage. Enfin, à plus de 10 km, les éoliennes, parfois visibles, constituent des points de l'arrière-plan paysager.



#### ANGLE VERTICAL

Figure 37 : Schéma illustratif de la perception des éoliennes en fonction de la distance

Pour le projet éolien de Bussière-Poitevine, l'aire d'étude éloignée se caractérise par un paysage rural de type bocager et entrecoupé de vallées. Les sensibilités de ce paysage identifiées dans l'état initial se concentrent sur les vallées et les rapports d'échelles entre les éoliennes, les vallées et le paysage bocager :

✓ L'impact du projet sur les vallées de l'aire d'étude éloignée est faible voire nul. En effet, la vallée de la Vienne est éloignée du projet éolien. Les visibilitées sont très limitées en raison du plateau bocager qui s'élève rapidement. Les collines de Nérignac constituent une barrière visuelle à l'ouest du projet. De même depuis l'Isle-Jourdain, situé au bord de la Vienne, le relief empêche les vues sur les éoliennes de Bussière-Poitevine. Le nord de la vallée de la Gartempe, entre Montmorillon et Saulgé, est très peu concerné par des vues sur les éoliennes. En effet, la faible altitude de la vallée et de ses rebords ne permettent pas d'avoir une vue lointaine ouverte sur les éoliennes (les impacts visuels depuis Saulgé à Bellac seront étudiés dans le paysage intermédiaire et rapproché).

La coupe suivante montre que depuis la vallée de la Gartempe au niveau de Montmorillon les vues ne sont pas possibles. La ville s'est développée de part et d'autre de la rivière et sur les flancs de la vallée. Depuis les hauteurs de Montmorillon, les vues sont orientées vers le nord-est et non vers le projet. Cette coupe et les observations de terrains ont permis de préciser l'analyse théorique de visibilité.



Figure 38 : Coupe topographique entre Montmorillon et le projet éolien de Bussière-Poitevine

✓ Concernant le paysage bocager, dans le cadre du paysage lointain, le jeu des rapports d'échelles avec les éléments bocagers est moins évident que pour le paysage intermédiaire et rapproché. A environ 20 km, les éoliennes seront perçues comme des objets de moins de 2 cm. Elles constituent des objets visibles, mais ne déstructurent pas ou peu les rapports d'échelles existants. La distance joue un rôle fondamental dans la faible perception des éoliennes.

Les simulations 20 et 21 montrent deux cas de figure différents pour les impacts visuels lointains. La simulation n°20 réalisée depuis la chapelle de la Plain, à environ 14 km au nord-est du projet, montre la difficulté de distinguer le projet entre 11 et 20 km. La végétation et la très faible différence d'altitude entre le projet et la chapelle masquent le projet.

✓ Concernant les sensibilités issues des schémas régionaux éoliens Poitou-Charentes et Limousin, elles seront étudiées dans le Chapitre « impacts sur les territoires emblématiques recensés dans les SRE ».

En résumé, les impacts visuels depuis l'aire d'étude lointaine se rencontrent rarement. Il faut une combinaison de plusieurs facteurs pour arriver à voir le projet éolien de Bussière-Poitevine. L'observateur doit avoir une vue dominante sur son environnement de manière à se dégager de la multitude d'éléments paysagers. C'est le cas depuis le Dorat où une simulation visuelle a été réalisée. Celle-ci permet d'illustrer un des rares points de vue possibles depuis l'aire d'étude éloignée. Implantée sur des altitudes assez hautes et développée en hauteur, la ville de Le Dorat domine en effet le paysage alentour. La collégiale située au bourg et en hauteur a des vues ouvertes et longues sur le paysage environnant. Les éoliennes s'inscrivent en arrière-plan. Elles surélèvent la ligne d'horizon et viennent s'insérer dans le paysage bocager traditionnel.

### Paysage intermédiaire

L'aire d'étude intermédiaire est à l'image d'un paysage bocager bien conservé où de nombreuses haies hautes et basses ramifient le paysage. Les vallées sont bien présentes et constituent des éléments structurants majeurs. Sur la coupe topographique A ci-contre, on observe la proximité des éoliennes avec la vallée, mais aussi l'absence de reliefs dominants limitant les perceptions visuelles. Depuis un point de vue au sud du projet, la proximité avec la vallée apparaît moins importante. La coupe B montre tout de même l'absence de masque visuel topographique depuis le sud de l'aire d'étude intermédiaire.

Les sensibilités identifiées portent sur les visibilitées depuis le rebord opposé de la vallée de la Gartempe et depuis les villages et les plus gros hameaux.

Depuis la partie sud de l'aire d'étude intermédiaire, les impacts visuels sont qualifiés de modéré à fort, mais peu nombreux. Le relief vallonné en plusieurs endroits conditionne le regard et ne lui permet pas d'atteindre le projet. Les simulations n° 15 et 19 montrent la difficulté de voir les éoliennes compte tenu du dense contexte végétal, alors que l'étude de visibilité cartographique théorique qualifie ces secteurs en impact modéré. Le paysage se dégage davantage au sud-ouest. La simulation n° 18, réalisée depuis la RD4, au lieu Chez Bacon, montre une ouverture dans le champ visuel en direction du projet. Les éoliennes s'inscrivent en arrière-plan et surélèvent la ligne d'horizon.

Depuis la partie est de l'aire d'étude intermédiaire, les visibilitées sont possibles et se qualifient de modérée à faible, notamment depuis les rebords de la vallée de la Gartempe. Depuis Thiat, par exemple, la sortie du village est dans l'axe du projet. En s'éloignant du rebord de la vallée, les impacts visuels sont moins nombreux. En arrière du plateau, les vues ouvertes sur le projet ne sont pas majoritaires. Lorsqu'elles sont possibles, notamment depuis la RD4b (simulation n° 19), ce n'est pas forcément dans l'axe du projet.

Depuis la partie nord de l'aire d'étude intermédiaire, à partir de Plaisance, le paysage est plat sans ondulation et la trame bocagère très basse. Dans ces conditions, les vues sont ouvertes et de longues perspectives paysagères se dégagent. Les éoliennes sont bien visibles et créent de nouveaux éléments de repères dans le paysage (simulation n° 10). Entre Saulgé et Plaisance, les impacts visuels sont qualifiés de faible. Peu de point de vue ne se dégagent.

Depuis la partie ouest de l'aire d'étude intermédiaire, aux environs de Moulismes les vues ne sont pas possibles. En effet, l'ondulation du relief et la végétation bloquent les perceptions visuelles sur le projet (voir simulation n° 13). En revanche, en se rapprochant du projet, sur la RN147, les vues sont possibles comme le montre l'étude de visibilité. Elles sont de natures partielles et intermittentes et dépendent de la densité bocagère et des altitudes.

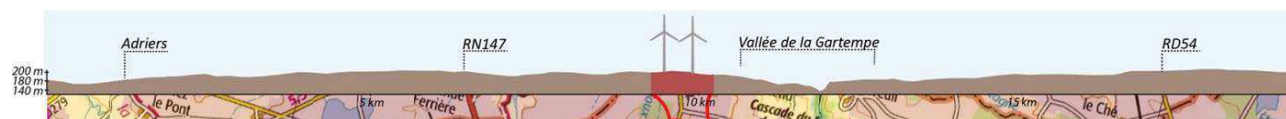


Figure 39 : Coupe topographique A entre le sud-ouest et le nord (est de l'aire d'étude intermédiaire - coupe A de l'aire d'étude intermédiaire dans l'état initial)

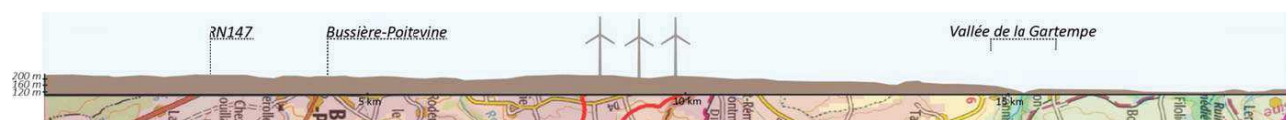


Figure 40 : Coupe topographique B entre le sud et le nord de l'aire d'étude intermédiaire

### Paysage rapproché

Les paysages rapproché et immédiat représentent un paysage bocager typique du territoire étudié. On retrouve les éléments naturels décrits au niveau de l'aire d'étude intermédiaire, avec l'omniprésence de l'arbre sous la forme de haies basses et/ou hautes et de bosquets.

Les enjeux au niveau de cette aire d'étude rapprochée se concentrent une nouvelle fois sur le maintien de la trame bocagère et des activités agricoles et sur la préservation des caractères naturels et boisés de la vallée de la Gartempe.

Les lieux de vie les plus proches (situés dans un rayon de 1 km) sont concernés par des impacts visuels forts à maximaux. En effet, l'étude de visibilité cartographique a montré qu'entre 2 et 1 km autour du projet, les impacts visuels potentiels étaient forts à très forts. Parmi les zones structurantes du paysage rapproché, la RD10, le bourg de Saint-Rémy-en-Montmorillon, la RN147 et le rebord opposé de la vallée de la Gartempe sont impactés.

Les impacts sont qualifiés de maximal dans un rayon de 1 km autour des éoliennes. En effet, aucun masque visuel topographique ne peut masquer les éoliennes. A cette échelle, les haies et bosquets constituent des masques partiels. La hauteur des éoliennes perçues est trop grande par rapport aux éléments de végétation ou construits.

Les éoliennes du projet de Bussière Poitevine s'implantent à 630 m au minimum des habitations. Compte tenu de la hauteur en bout de pale des éoliennes envisagées, cette distance, plus grande que les 500 m réglementaires, permet d'atténuer les effets de surplomb des machines sur les habitations les plus proches. On peut le constater avec le photomontage complémentaire 6 réalisé depuis la Fromenterie. L'éolienne la plus proche de la ferme ne crée pas d'effet de surplomb sur la ferme. Au lieu-dit Les Glayolades (photomontage complémentaire 1), la distance permet entre autre d'intégrer des éléments supplémentaires dans le champ de visuel et de générer des masques visuels ponctuels et partiels. Il en est de même pour les Rimpaudières (photomontage complémentaire 2), où le contexte bocager masque une partie du mât des éoliennes. L'éolienne en tant que telle est de ce fait moins prégnante dans le champ visuel.

Les lieux dits et routes principales de l'aire d'étude rapprochée ont été détaillés pour affiner les impacts visuels via onze analyses ciblées :

#### Bourg de Saint-Rémy-en-Montmorillon (source Géoportail)



Saint-Rémy en Montmorillon s'est développé autour de deux axes routiers. Le cœur du village forme un triangle au sein duquel les maisons sont rassemblées côte à côte. Les habitations les plus récentes s'étendent le long de la RD10 et sont parfois tournées en direction du projet. Depuis le bourg du village, à travers l'axe de la RD5, les perspectives paysagères sont possibles vers le site. La simulation n°3 (ci-dessous) montre une vue partielle sur le projet de Bussière-Poitevine. Trois éoliennes sont visibles. Elles dépassent du couvert végétal du second plan. Elles viennent compléter le champ de vision caractérisé aujourd'hui par les maisons, les jardins et les plantations d'arbres d'ornements.



Figure 41 : Simulation n°3 depuis Saint-Rémy-en-Montmorillon

#### La Liardière (source Géoportail)



Le hameau de la Liardière s'inscrit au sein du bocage sur le haut d'un vallon. Ce hameau est composé de fermes et de maisons d'habitations. Il est traversé par le GR de pays du Tour de la Vienne Limousine. L'habitat est de type traditionnel et les maisons sont imbriquées les unes aux autres. Les champs et les haies basses facilitent les vues sur les éoliennes. Depuis ce hameau, les impacts sont partiels. Quatre éoliennes sont visibles dont deux s'imposent au regard. Dépassant du rideau d'arbres, ces éoliennes s'élèvent au-dessus des haies bocagères traditionnelles. Elles deviennent de nouveaux éléments paysagers.

La simulation ci-dessous a été prise depuis ce hameau.



Figure 42 : Simulation n°4 depuis le lieu-dit La Liardière

**La Planelle (source Géoportail)**



La Planelle est un hameau situé au sein du paysage bocager à proximité d'un petit bois. Il s'agit d'une ferme et de maisons d'habitations. Le sentier de GR de pays du Tour de la Vienne Limousine passe à 350 m au SE du hameau et un sentier communal « Du Roc à Saint Ro » est indiqué à moins de 50 m du hameau.

Depuis l'entrée du hameau, le projet éolien de Bussière-Poitevine est visible dans son ensemble. La prégnance visuelle est forte. Les éoliennes s'inscrivent en hauteur et donnent l'impression de dominer les haies et bosquets du second plan.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 43 : Simulation n°5 au lieu-dit Planelle

**Les Glayolades (source Géoportail)**



Les Glayolades est un hameau composé d'une ferme et de maisons d'habitation, implanté au sein du paysage bocager en arrière d'un bois. Les maisons ne sont pas tournées vers le projet, mais l'entrée du hameau est dans sa direction.

Le bois intercalé entre le hameau et le projet éolien ne constitue qu'un masque visuel partiel. En effet, en raison de la proximité (632 m à l'éolienne la plus proche), les parties supérieures des éoliennes dépassent du couvert végétal. Les impacts visuels sont partiels mais forts.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 44 : Simulation Compl 1 depuis Les Glayolades

*Les Rimpaudières (source Géoportail)*



Le hameau des Rimpaudières est composé d'une ferme et d'une maison d'habitation. Il s'inscrit au bord d'un champ offrant un large champ visuel en direction du projet. En raison de la proximité (940 m à l'éolienne la plus proche), les arbres et haies arborées masquent partiellement les éoliennes. Le projet aura un impact fort depuis ce point de vue.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 45 : Simulation Compl 2 depuis Les Rimpaudières

*La Gimbrerière (source Géoportail)*



Il s'agit d'une ferme et d'une maison d'habitation implantée dans les champs et bordé par un petit bois et des haies. Les bâtiments ne sont pas orientés vers le projet. En revanche, aux abords du lieu-dit, le champ visuel est ouvert en direction des éoliennes. Les impacts visuels sont forts car l'ensemble des éoliennes sont visibles.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 46 : Simulation Compl 3 depuis Les Gimbrerière

**Chez Périguet (source Géoportail)**



Chez Périguet regroupe une ferme et une maison d'habitation où certains des bâtiments sont tournés vers le projet. Le hameau s'implante dans une légère pente. Les éoliennes sont situées en hauteur vis-à-vis des maisons. La prégnance visuelle du parc est forte et l'ensemble des éoliennes seront visibles.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 47 : Simulation Compl 4 depuis Chez Périguet

**La Barre du Défend - Chez Gretoux (source Géoportail)**



Les hameaux de la Barre du Défens et de Chez Gretoux sont constitués de fermes et de maisons d'habitation. Implantés au bord d'un ruisseau, ils s'insèrent dans un contexte végétalisé où les arbres et bosquets sont nombreux. Les bâtiments sont regroupés sur eux-mêmes mais les accès offrent des vues ouvertes tout autour. A cette distance, les éoliennes dépassent des bois et sont visibles. Les impacts sont forts.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 48 : Simulation Compl 5 depuis La Barre de Défend



**La Fromenterie (source Géoportail)**



La Fromenterie est une ferme entourée par de nombreux éléments paysagers. Les haies arborées et les bosquets limitent les vues sans pour autant les empêcher. Les éoliennes seront visibles et ont un impact fort compte tenu de la distance raccourci.

La simulation ci-dessous illustre ce point de vue.



Figure 49 : Simulation Compl 6 depuis La Fromenterie

**La RD4 (source Géoportail)**



La RD4 est un axe routier fréquenté pour rejoindre Saint-Rémy-en-Montmorillon à Bussière-Poitevine. Cet axe est bordé par des haies à l'image des routes traversant le paysage bocager. Les vues sont rythmées par la hauteur et la densité des haies.

Lorsque la RD4 traverse le secteur du projet, les haies sont principalement basses et ne vont masquer que le pied des éoliennes et leurs plateformes. Quelques arbres bordent la route pouvant masquer ponctuellement et partiellement les parties inférieures des éoliennes. L'automobiliste découvrira le parc au fur-et-à-mesure qu'il avance dans les deux sens de circulation.

La prégnance visuelle est très forte. Cette route est le secteur le plus impacté du projet. Les simulations n°1 et 2 illustrent ces impacts.

### Éléments patrimoniaux sensibles de l'aire d'étude rapprochée :

#### Contexte touristique et patrimonial

Les monuments suivants ont été identifiés comme sensibles dans l'état initial :

- ✓ Château de la Tour de la Côte au Chapt, situé à 3,5 km au sud-est de l'éolienne E7 :

Ce monument historique est implanté sur le rebord opposé de la vallée de la Gartempe. Les paysages sont à cet endroit ouverts et dégagés en raison d'une trame bocagère lâche et basse. Sur la simulation visuelle ci-dessous, les éoliennes s'inscrivent en arrière-plan et révèlent la présence de la vallée. La tour de la Côte au Chapt s'inscrit dans un léger contrebas au second plan. Les éoliennes ne font pas de concurrence visuelle au monument. Leur éloignement et leur implantation sur l'autre bord de la vallée limitent l'intensité de l'inter-visibilité.



Figure 50 : Simulation visuelle montrant l'inter-visibilité entre le projet éolien et la Tour de la Côte au Chapt

- ✓ Site inscrit du Saut de la Brame, situé à environ 2 km au sud-est de l'éolienne E7 :

Le site inscrit du Saut de la Brame comprend la portion de la vallée de la Brame en amont de sa confluence avec la Gartempe, très encaissée entre des coteaux boisés. Les relations visuelles sont peu ouvertes et portent sur la rivière et sur son passage rocheux. Aucune inter-visibilité n'a été identifiée.

- ✓ Site inscrit de la vallée de la Gartempe, situé à environ 2 km au nord-est de l'éolienne E5 :

Le fond de la vallée est très végétalisé et fermé. Aucune inter-visibilité n'est possible depuis le fond et les flancs. En revanche, les rebords peuvent être soumis à des visibilité en direction du projet. Les ouvertures visuelles sont rythmées par la végétation et la trame bocagère. La simulation ci-dessous a été prise à proximité au lieu-dit Chez Ragon. L'inter-visibilité est forte. Les éoliennes soulignent le rebord opposé et créent des points d'appels visuels à l'horizon. Ces éléments apportent de la verticalité à ce paysage d'ordinaire très horizontal (lignes des haies basses, ligne de la vallée...).



Figure 51 : Simulation visuelle montrant l'inter-visibilité entre le site inscrit de la vallée de la Gartempe et le projet

### Eléments patrimoniaux sensibles de l'aire d'étude intermédiaire :

- ✓ Donjon de Lenest, sur la commune de Saulgé, à environ 11 km au nord de l'éolienne E1 :

Le donjon de Lenest s'insère dans un contexte bocager marqué. Il est entouré d'une haie haute empêchant les vues au pied du donjon. Depuis les abords de ce monument, le regard s'allonge. L'horizon, dessiné par les rebords de la vallée de la Gartempe, est très difficile à apercevoir. Les éoliennes du projet de Bussière-Poitevine ne sont pas visibles depuis ce point de vue.



Figure 52 : Vue depuis les abords du donjon de Lenest en direction du projet

- ✓ La croix de cimetière, le dolmen de Chiroux, l'église Notre-Dame et le presbytère de Plaisance, à 6 km environ de l'éolienne E1 :

La croix de cimetière, l'église et le presbytère de la commune de Plaisance sont situés dans le bourg. Ce contexte bâti refermé sur lui-même limite les visibilités vers le projet. En revanche, dès que l'on sort du bourg en empruntant la RD5, les visibilités sont grandes vers le projet. La simulation n° 10 montre l'impact visuel depuis la RD5. Aucune inter-visibilité n'est possible. La photographie ci-dessous montre que le bourg de Plaisance dans lequel sont implantés les différents monuments protégés n'a pas de visibilité sur le projet éolien de Bussière-Poitevine.



Figure 53 : Vue depuis le bourg de Plaisance

- ✓ L'église de Bussière-Poitevine, à 4,5km au sud de l'éolienne E3 :

L'église de Bussière-Poitevine est insérée au cœur du village et est tournée dans un sens opposé au projet. Les inter-visibilités depuis l'église ne sont pas possibles. De plus, les simulations visuelles réalisées aux abords de Bussière-Poitevine au lieu-dit Bellevue (simulation n° 11) et depuis la RN147 (simulation n° 14) montrent l'absence d'impact visuel. En effet, sur la simulation présentée ci-dessous, réalisée depuis la RN147 au lieu-dit Bel Air, ne montre aucune inter-visibilité avec l'église et le projet.



Figure 54 : Simulation visuelle depuis la RN147 au lieu-dit Bel Air

### Éléments patrimoniaux sensibles de l'aire d'étude éloignée :

- ✓ Dolmen et château du Cluzeau, à environ 8 km au nord-est de l'éolienne E4 :

Depuis ces éléments patrimoniaux, les vues sont assez ouvertes avec peu de masques végétaux. Toutefois, le regard n'atteint pas le projet éolien. Aucune inter-visibilité n'a été identifiée.



Figure 55 : Vue depuis les abords du château du Cluzeau

- ✓ Château de Bourg-Archambault, à environ 13 km au nord-est de l'éolienne E4 :

Le château de Bourg-Archambault s'insère à l'entrée du bourg du village. Le site est représenté en visibilité faible sur la cartographie de visibilité. De plus, le château est entouré d'une ceinture boisée bloquant le champ visuel. Aucune inter-visibilité n'est possible.

- ✓ Château de Bagnac sur la commune de Saint-Bonnet-de-Bellac, à environ 11 km de l'éolienne E3 :

Ce château est implanté en contrebas, dans un flanc de la vallée. Les vues portent sur la végétation et sont conditionnées par la topographie. Aucune inter-visibilité n'est possible en raison de la basse implantation du château et du contexte végétal.

- ✓ Ancien hospice de Grandchamp, l'église, l'hôtel de la Pougé, porte Bergère sur la commune de Le Dorat, à environ 15 km au sud-est de l'éolienne E7 :

Le Dorat renferme plusieurs monuments historiques et est également protégée par une AVAP. Cette ville s'est développée sur un point haut. Son implantation lui permet d'avoir un point de vue dominant sur les paysages environnants. La simulation visuelle n°21 prise depuis les remparts montre que le projet éolien est visible. L'inter-visibilité est marquée. Les éoliennes soulignent la ligne d'horizon.



Figure 56 : Simulation visuelle depuis les remparts de Le Dorat

- ✓ Château de la Mothe et la chapelle de la Plain sur la commune de Tersannes, à environ 15 km au nord-est de l'éolienne E7 :

Ces deux monuments s'insèrent dans un cadre paysager bocager plutôt ouvert. Des cultures et de basses haies permettent de longues vues aux abords de ces monuments. Cependant, la simulation n°20 prise au bord de la RD675 montre que les vues se referment au loin. Aucune inter-visibilité n'est alors possible entre ces monuments et le projet éolien.

- ✓ Le site inscrit des rochers de l'Isop sur la commune de Saint-Barbant, à environ 12 km de l'éolienne E3 :

Le site inscrit concerne essentiellement la vallée et ses flancs. Les vues sont conditionnées par la topographie de la vallée et peu de point de vue ne se dégagent de cet endroit. Les abords du site sont potentiellement concernés par des vues lointaines et faibles, comme le précise la carte de visibilité, mais ne dénaturent pas le site.

#### 4.2.4 Impacts sur les territoires emblématiques identifiés dans les SRE Poitou-Charentes et Limousin

Les schémas régionaux éoliens de Poitou-Charentes et de Limousin ont déterminés des secteurs sensibles à l'éolien :

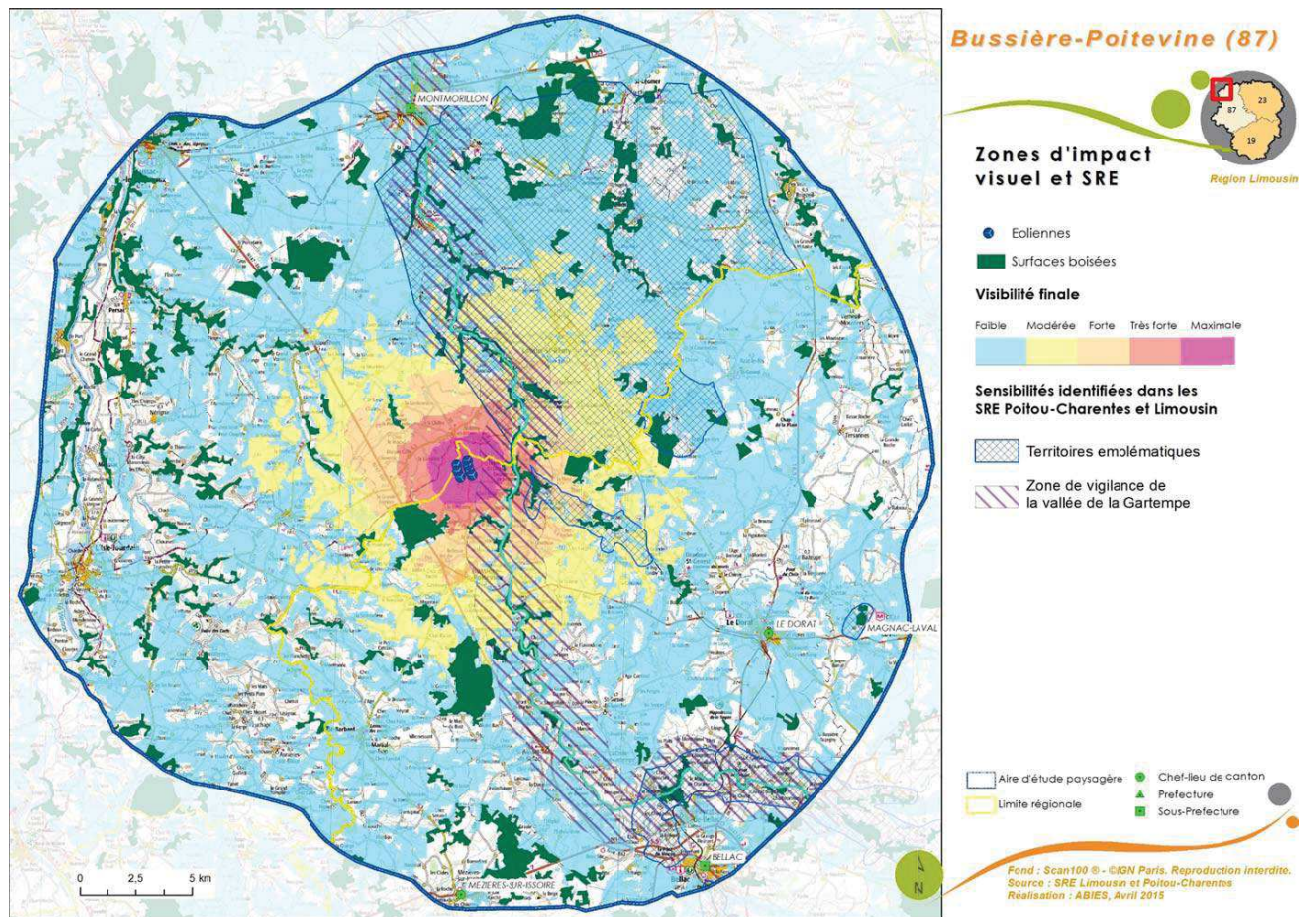
✓ **Site emblématique autour de Montmorillon** : Montmorillon n'a pas de vue vers le projet. En revanche, une large zone a été dessinée dans le SRE d'environ 20 ha. Au plus près, elle se tient à 2 km au nord-est de l'éolienne E4. Comme observé sur l'étude de visibilité, ce site est majoritairement concerné par des impacts faibles. En effet, c'est en se rapprochant du projet, à partir de Lathus-Saint-Rémy, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest du projet, que les visibilités s'intensifient.

Les simulations n° 12 et 17 réalisées à Lathus-Saint-Rémy et au bord de la vallée de la Gartempe traduisent le fait que les visibilités sont les plus importantes depuis les abords sud-ouest du site emblématique.

✓ **Vallée de la Brame** : Les impacts de la vallée de la Brame ont été abordés à travers l'analyse du site inscrit du Saut de la Brame. Les impacts sont nuls. La vallée, très encaissée et boisée conditionne les vues.

✓ **Vallée de la Gartempe** : Le projet ne s'insère pas dans la zone de vigilance de la vallée d'1,5 km. Ainsi, le risque d'effet de surplomb est limité. Des visibilités ont été identifiées depuis le rebord opposé de la vallée. Les éoliennes ont pour effet de surélever la ligne d'horizon.

✓ **Château de Chercorat** : Le château de Chercorat s'insère dans un contexte bocager marqué et à environ 18 km de l'aire d'étude éloignée. Le site inscrit se situe dans une zone à impact faible de la carte de visibilité. Aucune inter-visibilité n'a été identifiée.



Carte 19 : Visibilité théorique finale et territoires emblématiques des SRE Poitou-Charentes et Limousin

#### 4.2.5 Impacts sur la perception sociale du projet éolien de Bussière-Poitevine

Le projet éolien s'inscrit dans un paysage aux ambiances reconnues à travers la bibliographie et identifiable lorsqu'un observateur s'y déplace. Ces paysages s'apparentent à une campagne-parc où l'ensemble des éléments semblent être à sa place. Comme précisé dans l'état initial, le paysage se caractérise par des ouvertures visuelles sur de vastes prairies encadrées d'arbres en alignement ou isolés et également des haies. La pratique de l'élevage a structuré les paysages en bocage et permet également d'avoir des prairies entretenues, d'où la notion de « parc ». A l'échelle du grand paysage, cette ambiance de campagne-parc varie du nord-ouest au sud-est.

Ce paysage est également habité et traversé par d'importantes infrastructures de transport (RN147, RD675, voie ferrée...). A grande échelle, l'énergie éolienne commence à s'insérer dans le paysage. L'objet éolienne engendre des changements dans le ressenti du paysage. Les éoliennes influencent et font évoluer les émotions et les perceptions sensorielles des populations locales.

Les paysages d'aujourd'hui sont façonnés par l'homme. Le développement des aménagements et des infrastructures, les activités humaines jouent un rôle fondamental dans la qualité des paysages. Les transports routiers, les lignes électriques, les zones d'activités ne cessent de se multiplier et de marquer le paysage par leur construction. Ces types d'aménagement, constituent des objets courants et reconnus par la population. Tant dans leur forme que dans leur volume, ces éléments (routes, autoroute, liaison ferroviaire, ligne haute-tension...) font partis du paysage quotidien. Ces aménagements se développent aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le ressenti et les impressions paysagères sont parfois imprégnés des images « traditionnelles » du territoire. Souvent les territoires ruraux possèdent une forte image de leur territoire, assez stable dans leur évolution. L'aménagement d'un projet de grande envergure comme un projet éolien (ou aménagement routier) donne l'impression de « rompre » cette stabilité.

Les éoliennes sont encore des objets peu familiers, ce qui ne facilite pas l'acceptation sociale du projet. Les éoliennes constituent des éléments visibles de loin. De par leur hauteur, elles vont constituer de nouveaux points de repères dans le paysage. Au même titre que les antennes, les pylônes et les châteaux d'eau rencontrés dans les paysages environnants, les éoliennes sont des éléments ponctuels marquant le territoire.

Le projet de Bussière-Poitevine s'insère dans ce contexte bocager. Au travers de l'ensemble des photomontages, on observe différentes lectures possibles du parc. En effet, dans l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes s'imposent au regard de par leur proximité. Elles créent de nouveaux rapports d'échelle. Toutefois, le contexte bocager permet de rompre l'imposture de ces éoliennes en les masquant de manière ponctuelle et/ou partielle. Le parc éolien se découvre au gré de la végétation et des ouvertures visuelles laissées par les champs et prairies.

#### 4.2.6 Les simulations visuelles

Ces impacts seront abordés via les photomontages qui permettent d'affiner les prévisions des cartes d'impact visuel.

Les photomontages ont été effectués et mis en page par ABIES. Les éoliennes ont été représentées avec le rotor de face pour montrer les impacts les plus défavorables.

Les simulations visuelles 1 à 8 illustrent les visibilitées les plus proches du projet, celles de 9 à 19 illustrent les visibilitées intermédiaires du projet et les 20 à 21 illustrent les visibilitées éloignées du projet.

Des simulations complémentaires ont été réalisées suite à la demande de la DREALdu 04 juillet 2016.